Digitized by Google

FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
III
438
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio IX
Palchetto C
Num.° d' ordine 16

3 g - 16

Digitized by Google

B Per
III
438

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE SAINT-DOMINGUE.

Digitized by Google

Les formalités exigées ayant été remplies, je poursuivrai les contrefacteurs suivant toute la rigueur des lois.

J. Pillet

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ.

Digitized by Google

611986

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE SAINT-DOMINGUE.

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON
PAMPHILE DE LACROIX.

AVEC UNE CARTE NOUVELLE DE L'ILE ET UN PLAN TOPOGRAPHIQUE
DE LA CRÊTE-A-PIERROT.

Homo, quòd rationis est particeps, consequentia cernit, causas rerum videt, earumque progressos et antecessiones non ignorat, similitudines comparat, rebus præsentibus adjungit atque annectit futuras.
Cicero, *de Officiis*, lib. I.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,
CHEZ PILLET AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
ÉDITEUR DE LA COLLECTION DES MŒURS FRANÇAISES,
RUE CHRISTINE, N° 5.
1819.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE XI.

Motifs de la prise de possession de la partie espagnole. Arrivée du général Agé à Santo-Domingo. Renvoi de cet officier. Rétractation de l'agent Roume. Son arrestation et son départ de la colonie. Lettre de TOUSSAINT-LOUVERTURE en forme de manifeste. Réponse du gouverneur don Garcia. Invasion de la partie espagnole. Entrée triomphale des noirs à Santo-Domingo. Réunion de tout le territoire de Saint-Domingue sous l'autorité du chef des noirs. Prospérité. Enthousiasme général pour TOUSSAINT-LOUVERTURE. Constitution coloniale. Opposition de quelques Français. Leurs observations. Dernière mission en France du chef de brigade Vincent. Ses objections au premier consul.

LE destin a souvent plus de part aux événemens que les calculs de ceux qui veulent les conduire. La fin de la guerre du Sud venait d'en fournir l'exemple. 1800.

Lorsque le général *Rigaud* faisait trembler les noirs et les blancs, en ne laissant devant lui

1800. que des déserts, le découragement qui avait gagné les noirs avait atteint l'ame de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Ne sachant comment se tirer d'une entreprise dont il désespérait, il avait imaginé, pour masquer son insuffisance, d'aller prendre possession de la partie espagnole, que la France avait acquise par le traité de Bâle; mais qu'elle n'avait point réclamé d'après l'incertitude des événemens de la colonie.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, dans une opération de cette importance, avait agi avec la circonspection de son caractère, et avait voulu mettre en avant le faible réseau d'autorité derrière lequel il avait placé son pouvoir. En conséquence l'agent Roume, qu'il avait appelé près de lui lors de l'embarquement du général Hédouville, avait pris l'arrêté suivant :

« L'agence du gouvernement national français à Saint-Domingue, considérant que l'abus qui s'est introduit en transportant des cultivateurs et autres citoyens de l'ancienne partie française à la nouvelle de Saint-Domingue, a justement excité l'indignation de toute la portion du peuple français résidant dans cette colonie;

» Que ce peuple l'a requis, par l'organe de l'administration municipale du Cap, de pren-

dre de concert avec le citoyen général en chef, 1800.
en vertu du traité de Bâle et des instructions du gouvernement national, les mesures les plus convenables pour prendre immédiatement possession de ladite partie ci-devant espagnole ;

» Considérant que ce moyen est réellement le seul qui puisse empêcher la continuation de cet abus, arrête :

» Art. 1er. Le général en chef de l'armée de Saint-Domingue est requis de donner ordre au général de brigade Agé, chef de l'état-major-général de Saint-Domingue, dont le patriotisme et la sagesse sont connus, de se transporter à la partie ci-devant espagnole, pour en prendre possession au nom du peuple français, avec tel nombre de troupes blanches que le général en chef croirait nécessaire.

» 2. L'agence prendra, de concert avec le citoyen général en chef, les mesures convenables pour instruire le gouverneur et capitaine-général de la partie espagnole de cette prise de possession, et mettre sur sa responsabilité les ordres qu'il devra donner pour la bonne réception du général Agé et de sa troupe, partout où ils se transporteront.

» 3. Le général de brigade *Chanlatte*, actuellement employé comme commissaire du

1800. gouvernement à la partie ci-devant espagnole, exercera provisoirement, dès la prise de possession de la ville de Santo-Domingo, les fonctions de délégué de l'agence dans ladite partie.

» 4. Il se concertera avec le gouverneur et capitaine-général, ainsi qu'avec le général Agé, pour que ce glorieux événement s'opère à la satisfaction de tous les anciens et nouveaux Français.

» 5. Il maintiendra, d'accord avec le général Agé, l'exercice du culte, tel qu'il subsiste actuellement, et invitera les curés et autres ecclésiastiques à concourir de tous leurs moyens au bonheur public.

» 6. Le délégué *Chanlatte* et le général Agé seront expressément chargés d'avoir pour le gouverneur et capitaine-général, et les autres officiers et fonctionnaires publics espagnols, tous les égards dus à leur mérite personnel et à leurs grades respectifs, jusqu'à ce qu'ils sortent de la colonie.

» Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, adressé aux autorités civiles et militaires de l'ancienne et de la nouvelle partie française de Saint-Domingue, transcrit sur les registres des corps administratifs et judiciaires, et une expédition

sera immédiatement envoyée au gouverneur et capitaine-général de la partie ci-devant espagnole; il sera en outre inséré au bulletin officiel de Saint-Domingue. 1800.

» Fait au Cap-Français, le 7 floréal (27 avril), l'an 8e de la république française, une et indivisible. »

Signé au registre des délibérations, l'agent particulier du gouvernement français,

ROUME.

Le secrétaire de l'agence,

Signé L. BLANCHARD.

En exécution de cet arrêté, le général Agé s'était rendu à Santo-Domingo sans troupes; sa présence et l'objet inattendu de sa mission y avaient mis tout en rumeur; le peuple s'était ameuté, et les autorités s'étaient prêtées avec complaisance à son exaltation. Le cabilde de Santo-Domingo étant venu dire au gouverneur qu'il ne répondait pas de la sûreté du général Agé, ce général avait incontinent reçu une escorte pour être accompagné par elle jusqu'à la frontière.

L'agent Roume, qui avait cru que les Espagnols céderaient sans résistance, effrayé du retour précipité du général Agé, et des consé-

1800. quences sans nombre que pouvait avoir l'intervention de la force dans la prise de possession, craignant, avec raison, les suites d'une démarche politique dont la responsabilité pesait seule sur lui, avait rapporté son arrêté et chargé son délégué, le général *Chanlatte*, d'en informer officiellement les autorités de la partie espagnole.

Toussaint-Louverture, en apprenant cette rétractation, avait, pour la première fois, manifesté ouvertement la violence de son ame. Eclatant de fureur sur un contre-tems qui le forçait à poursuivre son entreprise première, il avait rompu toute mesure, et fait conduire prisonnier dans l'intérieur des terres l'agent Roume, qui, dans cette occasion, montrait autant de fermeté qu'il avait semblé jusque là témoigner de complaisance et de résignation.

Sans le retour de la députation qui apporta à Toussaint-Louverture la confirmation de son grade de général en chef par le gouvernement consulaire, il n'est pas possible de prévoir jusqu'à quels autres excès aurait pu se porter le chef des noirs dans l'écart avoué de son ressentiment.

Sur les instances de la députation, l'agent Roume, après plusieurs mois de captivité, fut

rendu à la liberté, et même à ses fonctions; 1800.
mais son caractère avait été trop méconnu pour conserver encore quelque crédit. On le lui fit sentir, et il quitta la colonie.

Du moment où la retraite du général *Rigaud* avait mis fin à la guerre du Sud, TOUSSAINT-LOUVERTURE était revenu à son projet de prise de possession de la partie espagnole. Il avait redoublé de soins pour en assurer la réussite, parce que sa raison naturelle lui disait qu'en invasions de toute espèce le succès garantit la justification.

Il fit tous ses préparatifs dans le plus grand secret.

Quand ses moyens furent prêts, il écrivit en ces termes à M. le président don Joachim Garcia, capitaine-général et gouverneur pour le roi d'Espagne de la partie espagnole de Saint-Domingue.

Cap-Français, 19 frimaire an 9.

« Monseigneur, j'avais eu l'honneur de vous mander des Cayes que je me réservais, à mon premier voyage au Cap, de vous écrire, pour vous demander justice de l'insulte faite au gouvernement en la personne d'un de ses officiers-généraux, son envoyé auprès de l'audience espagnole; je vous avoue que si j'ai dû être sur-

1800. pris d'un procédé si contraire aux règles établies entre les nations policées, mon devoir me prescrit impérativement d'en obtenir une réparation. J'espère donc, Monseigneur, que vous ne me la laisserez pas plus long-tems désirer, en répondant d'une manière satisfaisante à ma réclamation.

» Des raisons d'Etat ont déterminé l'agence du gouvernement à m'ordonner, le 7 floréal an 8, de prendre, au nom de la république française, possession de cette île, cédée à la France par Sa Majesté Catholique, d'après le traité conclu à Bâle entre les deux nations; en conséquence, je vous préviens que j'ai chargé le général MOYSE, commandant en chef la division du Nord, de cette importante opération; et d'après l'outrage qu'a essuyé le gouvernement en la personne du général Agé, pour la même mission, j'ai dû faire accompagner le général MOYSE d'une force armée suffisante pour l'exécution du traité, et pour la protection de toute cette partie de l'île contre les entreprises quelconques des ennemis de la république.

» Je désire de tout mon cœur que la conduite franche et loyale des habitans et la vôtre, Monseigneur, réalise mes espérances et me

mette à même de contremander la plus grande partie des troupes que l'expérience a nécessité de mettre en mouvement pour assurer la pleine et entière exécution des ordre du gouvernement. 1800.

» J'espère également, Monseigneur, que vous voudrez bien ne pas laisser ignorer aux Espagnols qui resteront soumis aux lois françaises que leurs personnes et leurs propriétés seront respectées, et qu'il ne sera rien innové aux usages religieux qu'ils professent: recevez-en, je vous prie, Monseigneur, la parole inviolable de militaire; soyez en même tems persuadé que si j'insiste à la réparation que je réclame de Votre Excellence, c'est parce que j'ai uniquement à cœur, en faisant respecter le nom français, d'entretenir la liaison d'amitié qui existe entre les deux métropoles.

» Que Dieu vous prenne en sa sainte garde.

» J'ai l'honneur d'être, avec tous les égards dus à votre mérite et à votre dignité, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Le général en chef de l'armée de Saint-Domingue.

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Digitized by Google

1800. Cette espèce de manifeste et des proclamations dans son sens partirent en même tems que dix mille hommes se mettaient en mouvement sur deux colonnes pour envahir la partie espagnole : celle du nord, conduite par le général MOYSE, marchait sur Sant-Yago de los Cavaleros.

TOUSSAINT-LOUVERTURE dirigeait en personne celle de l'ouest, qui, par la côte d'Azua, marchait sur Santo-Domingo.

1801. Les préparatifs et les dispositions avaient été faits d'une manière si secrète, que le gouverneur don Joachim Garcia apprit à-la-fois l'invasion et la réunion des troupes ; il s'empressa de répondre à TOUSSAINT-LOUVERTURE :

Santo-Domingo, le 6 janvier 1801.

« Très-excellent Seigneur, la lettre de votre Excellence par duplicata, en date du 19 frimaire, que je viens de recevoir, m'est aussi étrangère que celle du 14 nivôse qui l'accompagne ; l'une et l'autre sont incompréhensibles, et ne peuvent s'accorder avec ce que Votre Excellence m'a écrit le 1er thermidor. *Cette dernière est digne de celui qui a été élevé à la suprématie des deux nations.*

» Dans vos dites lettres, il paraît que Votre

Excellence traite tantôt d'une vengeance qui n'est dirigée ni contre moi, ni contre ces peuples honorables, tantôt il paraît qu'elle traite de la prise de possession. 1801.

» L'agent, par son décret du 27 prairial an 8, a annullé celui du 7 floréal de la même année ; il me l'a transmis par sa lettre du 15 vendémiaire, approuvant mes résolutions, et convenant d'attendre en tout ce que dirait l'Espagne et la France.

» A présent, je me trouve avec des lettres, l'une avec le titre de duplicata, et l'autre écrite de San-Juan, dans laquelle vous me parlez d'éviter l'effusion du sang, que Votre Excellence approche de notre juridiction pacifique à la tête de ses troupes menaçantes, et dans le style d'un ennemi déclaré.

» Je dois douter que ce soit Votre Excellence qui ait dicté ces papiers, ni qu'on puisse comprendre que ce soit Votre Excellence qui agisse de la sorte. Notre sang se versera toutes les fois que par son effusion il pourra résulter quelque honneur à notre gouvernement. Il ne se versera pas pour causer un scandale, une horreur, ni pour baigner un territoire ou règnent des meilleurs sentimens que ceux de l'humanité.

1801. » Votre Excellence me donne des éloges dans ses lettres ; Votre Excellence y a des considérations pour ses voisins ; comment devons-nous concilier cela avec l'idée de la vengeance? Votre Excellence a renvoyé ses prétendus griefs à la souveraineté de la république française, et j'ai renvoyé les miens à mon monarque ; étant ainsi d'accord par cette sage mesure, comment nous arrangerons-nous à présent d'une nouveauté attentatoire des meilleures mesures ou satisfactions que nous sommes sur le point d'espérer de qui nous commande à Votre Excellence et à moi, et dans le tems que j'attends avec soumission un résultat quelconque, ou une inculpation ?

» Monsieur Agé n'a reçu aucune insulte, comme Votre Excellence l'a reconnu dernièrement, et m'en a remercié dans ses lettres ; ceci me persuade que je ne suis pas dans l'erreur, et les personnes les plus étrangères et les plus impartiales qui connaissent notre cas me le confirment ; d'où il résulte qu'où il n'y a pas d'injure, il n'est pas besoin de satisfaction, et s'il en fallait, ce serait l'affaire de nos gouvernemens.

» Que Votre Excellence revienne sur elle-même ; qu'elle éloigne de soi tous les conseil-

Digitized by Google

lers qui la conduisent si mal : car les mouvemens propres de Votre Excellence sont tous différens et dérivent de la religion ; que Votre Excellence n'afflige plus ces peuples qui respirent la simplicité et l'innocence : la France le sait, et j'assure Votre Excellence que c'est le seul moyen de les conserver et de se les attacher, et qu'il n'en reste aucun autre à Votre Excellence pour conserver son opinion intacte, depuis tant de tems qu'elle combat pour mériter les éloges de sa patrie. 1801.

» Autrement, je vous fais mille et une protestations dans la conviction que c'est un territoire et un vasselage de la république française que vous menacez sans lui en donner avis, et dont la conservation et la tranquillité me sont confiées jusqu'à la détermination suprême de les délivrer, ainsi que j'en ai les ordres.

» Dieu garde Votre Excellence un grand nombre d'années, très-excellent Seigneur. »

Signé DON JOACHIM GARCIA.

Ce n'était plus désormais avec des complimens qu'on pouvait espérer de modifier les projets de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Aussitôt qu'il se vit qualifier par la politesse espagnole du titre d'Excellence et de très-excellent

1801. seigneur, il traita don Garcia de M. le président.

Au moment où ses colonnes entraient sur le territoire espagnol, une circontance particulière vint donner de l'activité à ses mouvemens.

Un bâtiment léger, venant de France, étant signalé par les vigies, TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui n'était resté au Cap que pour engourdir la sécurité, craignit avec raison que les réclamations de l'agent Roume et celles de la cour de Madrid eussent déterminé le gouvernement consulaire à ne pas donner son adhésion au projet de prise de possession qu'il allait exécuter. Il se hâta de monter à cheval, en laissant l'ordre de lui acheminer ses dépêches.

Il était à peine parti que le bâtiment signalé fut en vue et bientôt en rade.

L'officier porteur des ordres du gouvernement s'empressa de demander des chevaux pour se mettre sur la piste du général en chef; c'était peine inutile. Tout était préparé pour déjouer sa mission. On lui disait à chaque relai « que TOUSSAINT-LOUVERTURE semblait avoir pressenti son arrivée, que, contre ses habitudes, il s'était reposé et n'avait cessé de dire : *J'attends des nouvelles de France, et il ne faut rien moins que cette attente pour m'empêcher d'être à la*

tête de mes colonnes, qui, à l'heure qu'il est, doivent être engagées. » 1801.

Le pauvre officier de marine, épuisé de fatigues, repartait à l'instant à toute bride, et recueillait au premier relai les mêmes renseignemens.

Il est vrai que TOUSSAINT-LOUVERTURE affectait partout de l'attendre, parce que ses chevaux, plus agiles que des cerfs, lui assuraient de l'avance, et qu'il ne repartait que lorsque des signaux lui faisaient comprendre l'approche de celui devant lequel il s'amusait à fuir.

Le général Kerversau, le général *Chanlatte*, délégué de l'agence, plusieurs autres français, et les fonctionnaires espagnols, cherchèrent en vain à provoquer la résistance. Leurs efforts se bornèrent à faire poser, dans le département du Cibao, des embuscades derrière les rivières de Guayavin et d'Amina et dans le département de l'Ozama, derrière celle du Nisao.

Les noirs n'eurent pas de peine à les forcer : ils étaient si nombreux ; l'effroi marchait tellement devant eux, qu'ils n'essuyèrent qu'une faible résistance. Les instructions de TOUSSAINT-LOUVERTURE prescrivaient à ses généraux de lever immédiatement les embuscades, mais de ne les poursuivre que faiblement, afin

1801. d'éviter les mêlées et le carnage. Ces ordres d'un côté, la retraite précipitée des Espagnols de l'autre, firent qu'il y eut peu de sang de répandu durant cette campagne. Elle ne coûta la vie qu'à cent individus.

Le succès justifia l'entreprise. Don Garcia voyant ses postes repliés et son gouvernement envahi, s'estima trop heureux qu'on lui laissât la faculté d'avoir l'air d'accéder aux désirs que lui exprimait TOUSSAINT-LOUVERTURE, en l'assurant qu'il y avait un oubli sincère, vrai et durable du passé dans la prise de possession.

Par suite d'un arrangement qui sentait assez la capitulation, mais dans lequel de part et d'autre on n'eût garde d'en prononcer le mot, le pavillon du roi d'Espagne fut amené le 7 pluviôse (27 janvier 1801) à Santo-Domingo, après une décharge de vingt-un coups de canon, et remplacé par celui de la république française, à la suite d'une autre salve de *vingt-deux coups de canon.*

Ce ne fut qu'alors que l'officier de marine put rejoindre TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui ne négligea rien pour l'assurer qu'il était désespéré de n'avoir pas connu plus tôt les ordres du gouvernement qui contremandaient son expédition, mais qu'ils lui parvenaient trop tard.

Les noirs entrèrent à Santo-Domingo d'une manière triomphale. Leur chef fut reçu à la maison commune par le cabilde et le gouverneur, qui, conformément aux usages espagnols, voulurent l'inviter, au nom de la Très-Sainte-Trinité, à prêter le serment de gouverner avec sagesse la place et la portion de l'île dont il venait de prendre possession. TOUSSAINT-LOUVERTURE, dont le tact et le bon sens ne manquaient jamais d'à-propos, mit autant que possible d'obligeance dans ses refus, en observant qu'on ne pourrait exiger une démarche semblable que d'un officier qui serait envoyé par la cour de Madrid pour relever l'ancien gouverneur; que le cas était ici différent; que par suite d'arrangemens respectifs il allait gouverner pour la république française. *Dès-lors je ne puis faire*, ajouta-t-il, *ce que vous me demandez; mais je jure de tout mon cœur, devant Dieu qui m'entend, que je mets le passé dans l'oubli, et que mes veilles et mes soins n'auront d'autre but que de rendre heureux et content le peuple espagnol devenu français.* 1801.

A ces mots, le gouverneur, don Garcia, lui fit mille protestations d'intérêt, et lui remit les clefs de la ville. TOUSSAINT-LOUVERTURE les couvrit de sa main : *Je les accepte*, s'écria-t-il,

1801. *au nom de la république française ;* et puis se tournant vers l'assemblée, il ajouta d'une voix humble : *Allons remercier l'auteur de toutes choses d'avoir efficacement couronné du plus grand succès notre entreprise prescrite par les traités et les lois de la république* (1).

Suivi du gouverneur et de toutes les autorités espagnoles, il se rendit à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

Le gouverneur espagnol don Garcia ayant proféré dans la conversation le nom du marquis Hermona, TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui connaissait mieux que personne les circonstances odieuses de sa désertion, mais qui ne souffrait pas qu'on osât les lui rappeler, lança à don Garcia un regard scrutateur de colère, et lui dit d'une voix ferme et concentrée : *Le marquis Hermona est le meilleur officier que l'Espagne a eu à Saint-Domingue. Si elle avait su apprécier ses talens et mes bonnes intentions, si elle avait suivi ses plans et les miens, vous ne vous seriez jamais trouvé, Monsieur, dans la pénible situation de me remettre les clefs de Santo-Domingo.*

Le regard et le ton qui accompagnèrent ces

(1) Procès-verbal de la prise de possession de la partie espagnole, du 7 pluviôse an 9 (27 janvier).

paroles, firent comprendre à don Garcia que 1801.
la remise de son gouvernement était faite, et qu'il était tems pour lui de gagner la terre-ferme, en suivant l'exemple des évêques espagnols, qui s'y étaient déjà retirés.

Le général *Chanlatte*, délégué de l'agence, et ceux qui s'étaient compromis savaient trop ce qu'il en avait coûté à la population de couleur du Sud de s'être confiée en la magnanimité de TOUSSAINT-LOUVERTURE, pour oser compter sur elle. Ils s'embarquèrent à la hâte et quittèrent la colonie.

Du cap Samana au cap Tiburon, l'autorité du chef des noirs s'étendit alors en souveraine.

N'ayant plus que des hommages à recevoir, TOUSSAINT-LOUVERTURE prit plaisir à jouir de ses triomphes. Il parcourut les villes de la partie espagnole au bruit du canon et au son de toutes les cloches.

Le clergé venait partout pieds nus le recevoir processionnellement sous le dais; en accueillant ces hommages, TOUSSAINT-LOUVERTURE s'étudiait à flatter les espérances et le crédit des prêtres. Les attentions marquées qu'il leur prodiguait produisirent leur fruit : peu de jours après la prise de possession, il était aussi maî-

1801. tre de l'obéissance des Espagnols qu'il l'était déjà de la confiance des noirs.

La réunion de la partie espagnole procura des avantages réciproques dont on ne tarda pas à ressentir les effets.

La partie française gagna plus de facilité, dans ses acquisitions de chevaux et de mulets, pour faire aller la culture; et la partie espagnole s'étant rassurée, trouva des bénéfices énormes dans l'exportation et la vente facile de ses bestiaux et de ses troupeaux de bêtes à cornes.

Les soldats noirs, soumis à une austère discipline, n'avaient fait que peu de dégât; il ne resta dans le pays que ce qu'il fallait de troupes pour tenir garnison, et ces garnisons firent encore circuler de l'argent.

Les élémens d'administration française qui les suivaient portèrent dans ce pays neuf des principes d'activité et d'industrie.

Des routes magnifiques furent percées; celle de Santo-Domingo à Laxavon n'avait pas moins de quatre-vingts lieues de long sur six toises de large.

On n'avait jamais vu de voitures dans le pays; les noirs en introduisirent.

Les chevaux espagnols n'allaient qu'au pas

ou au galop cadencé; ils prirent l'allure vive 1801.
de ceux de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Les distances se rapprochèrent, et, en dernière analyse, cette invasion des noirs, qu'on avait tant redoutée, devint d'abord un bienfait pour les peuples nomades de la partie espagnole.

Le résultat heureux qu'amenait la réunion de cette partie, la prospérité particulière dont on jouissait, celle plus brillante des profits qu'on entrevoyait dans l'avenir, ne firent qu'augmenter l'enthousiasme général pour TOUSSAINT-LOUVERTURE.

« Le salut de la colonie exigeait la permanence de son système; il n'y avait, disait-on de toutes parts, d'établissement solide en fait de gouvernement que les fonctions inamovibles. »

Soit qu'il eût conçu lui-même la première pensée de cette mesure, soit qu'elle fût l'expression des flatteries dont on l'enveloppait, ou bien encore l'œuvre de la politique étrangère, l'idée de recevoir une nouvelle investiture du vœu général des habitans de la colonie enivra un homme qui ne rêvait qu'ambition, et dont le pouvoir était le besoin unique: c'était le cercle de ses pensées, le but constant de toutes ses actions.

1801. Le commissaire *Raimond* a particulièrement été accusé d'avoir excité TOUSSAINT-LOUVERTURE à se saisir du pouvoir de la colonie, comme le général Bonaparte venait de le faire en France par la révolution du 18 brumaire. Cependant le propos suivant prouve le peu de cas que l'homme de Saint-Domingue faisait de ces insinuations.

« Je connais bien *Raimond*, disait-il, il s'applaudit d'être de retour parmi les *riches de la nature;* il les engage à se suffire à eux-mêmes; il annonce qu'il ne veut plus les quitter : il ne babille ainsi que parce qu'on a refusé en France de lui acquitter soixante mille francs de traitemens arriérés. »

Une locution, qu'il avait adoptée avant le retour du commissaire *Raimond*, démontre jusqu'à l'évidence que le plan d'une constitution coloniale était depuis long-tems dans la tête du chef des noirs. « J'ai pris mon vol, disait-il, dans la région des aigles. Il faut que je sois prudent en regagnant la terre ; je ne puis plus être placé que sur un rocher, et ce rocher doit être l'institution constitutionnelle qui me garantira le pouvoir tant que je serai parmi les hommes. »

Les bons Français qui étaient dans la colo-

nie tentèrent en vain de le dissuader en osant 1801.
lui prédire les objections naturelles qu'allait élever la métropole contre un système qui, en détruisant sa souveraineté, transformerait Saint-Domingue en un marché banal où toutes les nations viendraient, avec un égal avantage, trafiquer des produits de leur industrie au détriment de celle de la France. TOUSSAINT-LOUVERTURE, aveuglé par les nombreuses séductions avec lesquelles d'avides spéculateurs exaltaient le sentiment des services qu'il avait rendus, ne cessait de leur répondre : *Qu'il était le Bonaparte de Saint-Domingue, et que la colonie ne pouvait plus exister sans lui.*

Ayant préparé, de longue main, les intérêts et les esprits à l'acte politique qu'il méditait, il éloigna, sous différens prétextes, les personnes qui avaient sur lui quelque empire, et réunit une assemblée centrale, composée de ses plus chauds partisans.

Au moment où l'on s'y attendait le moins, cette assemblée vint en corps lui présenter un projet de constitution coloniale, qui, en lui remettant tous les pouvoirs, le nommait gouverneur et président à vie, avec le droit d'élire son successeur, et de nommer à tous les emplois.

1801. Le chef de brigade Vincent était du petit nombre de Français qui, toujours fidèles aux intérêts de la patrie, avaient conservé le crédit et la faculté de pouvoir tout dire à TOUSSAINT-LOUVERTURE. Il en usa avec énergie dans cette occasion, pour lui faire sentir les torts nouveaux qu'allait lui donner son acte de constitution.

TOUSSAINT-LOUVERTURE lui avoua qu'il ne lui était plus possible de diminuer l'allure gigantesque qu'il avait prise. Une force majeure semblait l'entraîner; cette force était occulte; elle partait des insinuations que la politique étrangère avait laissées derrière elle dans la colonie.

Les Mémoires remis au gouvernement, par le chef de brigade Vincent, à la suite de ses diverses missions, sont des matériaux historiques du plus riche intérêt.

Voici des extraits du compte rendu par cet officier, en 1801.

« . . . . . Je quittai le Cap pour me rendre aux Gonaïves, et deux jours après eut lieu la publication du fameux projet de constitution, avec un appareil jusque là inconnu.

» Je me plaignis vivement, à mon retour, de la publicité donnée à une production qui n'au-

rait jamais dû être livrée au public avant d'être revêtue de la sanction du gouvernement. 1801.

» Je fus effrayé des détails que l'on me donna. Je cherchai Pascal, que je savais vraiment capable de penser fortement sur l'oubli de tout devoir envers la métropole. Pascal voyait absolument comme moi. Il fut convenu que je presserais vivement TOUSSAINT-LOUVERTURE, pour qu'il ne laissât pas subsister son mode de gouvernement.

» Je saisis, le plus tôt possible, le moment de le faire, et je tentai tout pour ramener TOUSSAINT-LOUVERTURE à d'autres principes. Il m'écouta avec attention, sur-tout quand je lui demandai ce que pourrait faire le gouvernement français, aujourd'hui, qu'aux termes de la constitution il n'aurait plus personne à nommer ni à envoyer dans la colonie. Il me répondit que *le gouvernement enverrait des commissaires pour parler avec lui.*

»— Dites plutôt que l'on veut qu'il vous envoie » des chargés d'affaires, des ambassadeurs, ainsi » que ne manqueront pas de le faire les Améri- » cains, les Espagnols et même les Anglais. »

» TOUSSAINT entendit fort bien et me dit : *Je sais que le gouvernement anglais est le plus dangereux pour moi et le plus perfide pour la*

1801. *France ; il a tout fait pour avoir le commerce exclusif de l'île ; mais il n'a eu que ce qu'il était impossible qu'il n'eût pas. J'avais besoin de lui.*

» Il me quitta, et je m'empressai d'aller rendre compte à Pascal de notre conversation, en le pressant d'agir de son côté. Mais il m'a assuré n'avoir pas osé le faire, TOUSSAINT lui ayant marqué de la défiance depuis qu'il l'avait trouvé ferme dans ses principes de soumission au gouvernement. »

TOUSSAINT-LOUVERTURE, importuné des observations et de la présence du chef de brigade Vincent, le fit appeler pour lui dire : « Vous désirez quitter la colonie, eh bien ! je vais vous en fournir l'occasion : vous allez porter en France l'acte de constitution contre lequel vous vous élevez tant ; si vous ne voulez pas vous en charger, je l'enverrai aux Etats-Unis, et, de là, je le ferai passer en France par un navire neutre ; vous aimez bien la colonie, mais vous aimez encore mieux la France, et c'est pour cela que je vous choisis. »

Le chef de brigade Vincent accepta encore cette mission épineuse. Voici l'extrait du compte officiel qu'il rendit de sa dernière entrevue avec TOUSSAINT-LOUVERTURE.

» . . . . . Ma surprise fut grande lorsqu'il 1801.
me dit *que je serais déjà parti si l'imprimeur ne se faisait pas attendre.*

» Comment, lui dis-je, vous faites imprimer la constitution! Vous concevez le projet de l'envoyer à votre gouvernement, en paquets, ainsi que vous le ferez au continent américain, à la Havane et à la Jamaïque? Cette conduite est affreuse: votre constitution doit être envoyée en France manuscrite et signée par tous les électeurs qui vous l'adresseront, avec prière de la faire parvenir au gouvernement. — *Vous avez raison*, me dit-il, *si vous m'aviez instruit plus tôt, vous seriez déjà parti.*

» Je lui répondis que j'avais chargé *Raimond* de le faire, et j'ajoutai: TOUSSAINT aime la France et les Français: TOUSSAINT ne peut conserver l'état distingué dont il jouit que par la force des baïonnettes européennes. (Il me fit répéter cette phrase, que je lui soutins vraie.) TOUSSAINT, enfin, n'ambitionne rien tant que des preuves de confiance et d'estime du premier consul. Il m'arrêta pour me dire qu'il ne pensait pas avoir aucun tort vis-à-vis de lui. Je m'écriai que son projet de constitution était un manifeste contre la France.

» Son ton et son attitude, qui marquaient sa

1801. violente agitation, m'annoncèrent qu'il était tems d'en finir. Je lui présentai néanmoins encore cette dernière image :

» Eh bien ! je vais donc partir, et celui qui s'est montré votre plus constant défenseur auprès du gouvernement, au lieu de porter en France des preuves certaines que vous méritez de l'avoir pour appui, ne portera à ce même gouvernement que des témoignages de l'oubli des devoirs les plus sacrés de la part d'un homme tel que je vous ai dépeint ! A quel rôle affreux vous me réservez ! Vous m'avez souvent dit que lorsque vous vintes parler aux commissaires Mirbeck, Roume et Saint-Léger, vous leur aviez offert de faire tout rentrer dans l'ordre à Saint-Domingue, si l'on voulait vous donner soixante libertés.

» Aujourd'hui, tous vos frères sont libres par la volonté et sous la protection du plus puissant des gouvernemens ; vous devez à la France tous vos droits, et vous osez lui envahir celui de gouverner sa colonie ! Donnez-moi la note de ceux de vos frères d'armes qui ont le plus contribué à relever les cultures et à chasser les Anglais, je me fais fort d'obtenir pour eux les faveurs du gouvernement.

» TOUSSAINT, ému, parut un instant réflé-

chir, et finit par balbutier qu'il verrait avec 1801.
plaisir récompenser quelques-uns de ses camarades. Quand je lui demandai ce qu'il voulait pour lui-même, il me répondit avec vivacité, comme s'il était excité par une idée intérieure: qu'*il ne voulait rien ; qu'il savait bien que l'on avait juré sa perte ; qu'il était convaincu que ses enfans ne jouiraient jamais du peu qu'il avait ramassé ;* MAIS QU'IL N'ÉTAIT PAS ENCORE LA PROIE ACQUISE DE SES ENNEMIS.

» Cet emportement extraordinaire chez lui fut terminé par des réflexions qui devaient me faire la peine la plus cruelle.

» Il avait un cheval prêt à monter à une porte de derrière, où il se porta avec précipitation, et échappa avec une promptitude étonnante à cent personnes qui l'attendaient à la tête de ses guides, trompés eux-mêmes par sa ruse.

» Peu après le départ du général en chef, je reçus un paquet que je présumais contenir le fameux projet de constitution. Voici la lettre qui l'accompagnait :

Le gouverneur-général au citoyen Vincent, directeur des fortifications.

« Le citoyen Borgella, président de l'assem-

1801. » blée centrale, vous remettra un paquet pour
» le gouvernement. Vous aurez aussi la bonté de
» prendre ceux que j'ai laissés à Allier, mon se-
» crétaire particulier. Je vous désire un bon et
» heureux voyage. Salut et amitié. »

Signé TOUSSAINT-LOUVERTURE.

» Je ne quittai pas la colonie sans y laisser de nouvelles preuves de mes principes, et je remis au général CHRISTOPHE une lettre décachetée pour presser le général en chef de distinguer avec sa sagacité ordinaire les fallacieuses idées de pouvoir qui pouvaient lui être suggérées par des hommes nouveaux.

La lecture de cette lettre produisit un effet étonnant sur le général CHRISTOPHE : « Commandant Vincent, me dit-il avec émotion, vous êtes le seul Européen qui aimez réellement les hommes de Saint-Domingue. Vous nous avez toujours dit la vérité. Le projet de constitution a été rédigé par nos ennemis les plus dangereux. »

Le chef de brigade Vincent ayant fait aux destinées de la colonie le sacrifice de son repos, se rendit en France ; il y arriva au moment du traité d'Amiens. Il épuisa toutes les expressions pour faire comprendre le danger d'em-

Digitized by Google

ployer la force dans la conjoncture extraordinaire où la colonie se trouvait placée. 1801.

Frondant les préjugés du tems, il eut le courage de dire au premier consul que nos brillans conquérans d'Europe, rendus disponibles par la paix, ne pourraient rien sous le climat des Antilles; que ce climat anéantirait notre armée, lors même que le crédit de TOUSSAINT-LOUVERTURE sur les noirs ne pourrait pas arriver au point de la faire détruire par les armes; ce qui ne lui était pas démontré. Il ajouta à ces craintes celle que les Anglais ne contrariassent nos dispositions. Le premier consul lui répondit avec humeur : « Le cabinet de Saint-James a voulu s'opposer à ce que je fisse passer une escadre à Saint-Domingue. Je lui ai fait notifier que, s'il n'y consentait pas, j'allais envoyer à TOUSSAINT des pouvoirs illimités, et le reconnaître indépendant. Il ne m'a plus fait d'observations. »

Cette confidence servit de texte à de nouvelles objections. Le ton de confiance et de supériorité que prenait le premier consul montrait qu'il croyait avoir forcé l'Angleterre à approuver son expédition. Le chef de brigade Vincent se permit de lui observer qu'il voyait avec douleur mettre à la merci de l'Angleterre

1801. et du climat de Saint-Domingue notre marine et l'élite de nos troupes.

Le premier consul, redoutant l'influence de ces observations, relégua à l'île d'Elbe le chef de brigade Vincent. Les événemens n'ont que trop justifié la justesse des appréhensions de cet officier.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Etat de la colonie après la promulgation de sa constitution. Ses produits en l'an 9. Budget des dépenses du gouvernement général de Saint-Domingue. Comparaison des dépenses réelles avec les dépenses fictives. Propos et apologue de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Promotions nombreuses. Formation de l'armée coloniale en trois divisions. Détails sur les généraux DESSALINES et MOYSE. Insurrection des ateliers du Limbé. Jugement et exécution du général MOYSE. Résignation extraordinaire des noirs aux ordres de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Ses plaintes relativement au silence du premier consul. Ses inquiétudes. Ses proclamations. Renvoi de ses agens de la Jamaïque. Rappel du Cap de l'agent britannique. Envoi en France d'un habitant du Port-au-Prince. Particularités sur cette mission.

L'AUTORITÉ dont la source est impure jette 1801.
l'inquiétude dans l'ame de ceux qui s'en font détenteurs. Les implacables ennemis de la France avaient beau s'applaudir d'avoir fait TOUSSAINT-LOUVERTURE maître d'un grand pouvoir, ils ne l'avaient pas rendu maître de sa conscience. Au faîte de l'ambition il connaissait le remords, et plusieurs généraux noirs, dans le sein desquels il avait voulu s'épancher, avaient ajouté à ses regrets. Dans cette occasion, le chef de brigade CHRISTOPHE, à qui la politique anglaise a

1801. fait accepter depuis le titre de roi d'Haïti, qu'elle avait en vain offert à TOUSSAINT-LOUVERTURE, avait osé lui dire « que la constitution coloniale était un crime médité par les plus cruels ennemis des noirs. » TOUSSAINT-LOUVERTURE lui avait répondu que ce n'était point par ambition qu'il s'était fait proclamer gouverneur à vie, mais uniquement dans le but d'avoir le moyen de conserver la liberté de sa couleur.

C'est ainsi qu'il était venu à bout de parler à l'imagination de ceux des siens qui s'étaient rappelé la France. En s'excusant devant eux, il n'en avait que plus ressenti la vérité de leurs observations. Aussi, lorsque toutes les espérances avides exaltaient à Saint-Domingue, l'homme en qui elles étaient placées mesurait seul de sang-froid l'avenir et ne s'y abandonnait point avec confiance.

Cependant tout prospérait sous son administration; on obéissait par enthousiasme, on servait par dévouement; et ce n'était pas seulement une puissance d'opinion, c'était encore une puissance bien positive que celle de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Le commerce de toutes les nations fréquentait Saint-Domingue sous pavillon américain. Des réglemens fiscaux fort bien entendus en

tiraient des ressources considérables, et la culture et le commerce rivalisant d'activité et de vigueur, montraient l'avenir dans une prospérité incommensurable. 1801.

Les comptes suivans fournis à l'assemblée centrale par l'administrateur-général de la colonie, peuvent servir à donner une idée de cette perspective.

Produits de la colonie de Saint-Domingue en l'an 9.

	Sucre terré.	Sucre brut.	Café.
Dans le département du Sud .	869	854,335	6,338,754
du Nord.	15,671	9,348,784	14,986,950
de l'Ouest	. . . . .	4,817,453	18,294,566
Domaines nationaux du Sud .	. . . . .	999,000	1,200,000
de l'Ouest	. . . . .	1,500,000	1,200,000
du Nord.	. . . . .	999,000	1,200,000
	16,540	18,518,572	43,420,270
	Coton.	**Cacao.**	**Campêche.**
Dans le département du Sud .	295,566	105,228	47,161
de l'Ouest	1,644,435	202,274	1,392,407
du Nord.	76,589	282,716	5,329,066
Domaines nationaux du Sud .	63,750	58,300	. . . . .
de l'Ouest	200,000	. . . . .	. . . . .
du Nord.	200,000	. . . . .	. . . . .
	2,480,340	648,518	6,768,634
	Sirop.	**Indigo.**	**Gomme de gayac.**
Dans le département de l'Ouest	9,066	. . . . .	73,783
du Sud .	68,327	804	. . . . .
du Nord.	22,026	. . . . .	1,736
	99,419	804	75,519
	Bois d'acajou.	**Ferme des Bouchers.**	
Dans le département de l'Ouest	905	50,000	
du Nord.	4,312	50,000	
du Sud .	. . . . .	20,000	
	5,217	120,000	

1801. Si l'on s'en rapportait avec une entière confiance aux comptes présentés par l'administration coloniale, on aurait une idée imparfaite des ressources financières de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Suivant son administrateur-général des finances, les dépenses de l'an 9 s'étaient élevées à la somme exhorbitante de . . 34,942,408 fr.

(C'est-à-dire à 27,094,858 f. de plus qu'en 1789.)

Et les recettes générales ne s'étaient portées qu'à. 19,255,931

(C'est-à-dire à 2,341,249 fr. de moins qu'en 1789, époque la plus brillante de la prospérité de Saint-Domingue.)

L'exercice financier présentait donc un déficit apparent de 15,686,477

Mais presque tout était faux dans l'étalage des dépenses, comme on en acquerra incessamment la preuve. Une foule de puissans motifs décidaient TOUSSAINT-LOUVERTURE à en imposer à la crédulité publique.

D'abord il voulait prouver à la France que la possession de Saint-Domingue lui était à charge; ensuite il voulait se ménager vis-à-vis des subalternes la faculté de leur refuser.

Enfin, il désirait inaugurer vis-à-vis des habitans le droit d'établir un impôt supplémentaire de 15,000,000 en impositions somptuaires et foncières, pour niveler la recette à la dépense. 1801.

Voici le budget soumis en conséquence à l'assemblée centrale pour l'exercice de l'an 9, portant la dépense à près de 35,000,000.

Etat des dépenses présentées à l'assemblée centrale par le citoyen Vollée, administrateur-général des finances du gouvernement de Saint-Domingue.

Gouvernement.

	francs.
Gouverneur.	300,000
Son secrétaire-général.	20,000
Rations.	1,095
Son secrétaire particulier.	15,000
Rations.	820
Son secrétaire interprète.	15,000
Rations.	820
Six secrétaires ordinaires.	48,000
Rations.	2,460
Un chef d'état-major, général de brigade.	18,000
Rations	1,642
Un adjudant-général.	10,500
Rations	1,095
Un aide-de-camp, chef de brigade. . .	8,250
Rations	820
Un aide-de-camp, chef de bataillon. .	6,000

1801.

		francs.
	Rations	547
	Deux aides-de-camp, capitaines	7,500
	Rations	820
	Deux aides-de-camp, lieutenans	4,350
	Rations	820
	Un commissaire des guerres	18,000
	Rations	1,642
483,181		

Grand état-major.

	Un général de division	27,000
	Rations	2,180
	Deux aides-de-camp	12,000
	Rations	1,094
	Compagnie de guides	19,822
	Rations	17,653
	Compagnie de dragons	14,402
	Rations	11,360
	Un premier secrétaire	6,000
	Rations	410
	Un second secrétaire	5,750
	Rations	410
	Dix généraux de brigade	180,000
	Rations	16,420
	Dix secrétaires	40,000
	Rations	5,475
	Dix aides-de-camp	18,750
	Rations	4,106
	Escorte des généraux de brigade	27,375
	Rations	21,261
427,498		

Commandans d'arrondissement.

Vingt-huit commandans d'arrondissement, dont vingt-quatre seulement

Digitized by Google

		francs.	1801.
	portés au présent état, quatre étant déjà employés.	180,000	
	Rations.	16,420	
	Vingt-quatre secrétaires	45,016	
	Rations.	9,840	
	Escorte des commandans d'arrondissement.	31,816	
	Rations	23,803	
306,895			
	Commandans de place.		
	Quatre-vingt-cinq commandans de place	325,000	
	Rations.	165,537	
	Quatre-vingt-cinq secrétaires.	162,000	
	Rations.	34,850	
687,387			
	Force armée, infanterie.		
	Le nombre des demi-brigades étant fixé à 15, elles représentent 22,500 hommes, qui coûtent par an.	7,838,400	
	Rations.	6,366,195	
14,204,595			
	GARDES D'HONNEUR. — *Infanterie.*		
	Mille hommes.	356,325	
	Rations	288,878	
645,203			
	Cavalerie.		
	Un régiment de cavalerie	318,837	
	Rations	219,236	
538,073			
	Artillerie.		
	Le corps d'artillerie.	607,890	
	Rations.	503,836	
1,111,726			
	Gendarmerie.		
	Un corps de gendarmerie à cheval. . .	355,337	
355,337			

1801.

Musique.

		francs.
	Musiciens.	107,712
	Rations.	131,400
239,112		

Habillement.

	Infanterie, soldats.	1,887,682
	Officiers.	208,837
	Cavalerie, soldats	164,421
	Officiers.	25,051
	Garde d'honneur, soldats.	155,925
	Officiers	10,777
	Musique.	47,028
2,509,721		

Hôpitaux.

	Frais.	2,133,470
2,133,470		

Officiers de santé.

	Un inspecteur en chef.	21,000
	Six médecins.	108,000
	Six chirurgiens en chef.	54,000
	Rations de ces officiers.	9,307
192,307		

Commissaires des guerres.

	Six commissaires des guerres.	72,000
	Rations	4,927
	Six commissaires en second.	24,000
	Rations	3,285
	Six commissaires ordinaires.	16,200
	Rations.	3,285
	Dix-huit sous-commissaires.	56,000
	Rations.	9,855
189,552		

Direction du génie.

	Un directeur-général.	10,196

		francs.	1801.
	Cinq officiers du génie.	36,578	
	Six employés du génie de différens grades.	29,000	
	Rations de ces officiers.	3,285	
79,059			
	Officiers civils.		
	Administrateur-général des finances. .	50,000	
	Rations.	7,190	
	Son chef de bureau.	12,000	
	Rations.	821	
	Six secrétaires.	36,000	
	Rations.	3,285	
	Trésorier-général.	48,000	
	Rations.	4,190	
	Son chef de bureau.	12,000	
	Rations.	821	
	Six secrétaires.	36,000	
	Rations.	3,285	
	Cinq trésoriers particuliers de département.	100,000	
	Rations.	4,106	
	Cinq chefs de bureaux.	30,000	
	Rations.	3,075	
	Quinze commis expéditionnaires.	60,000	
	Rations.	6,150	
	Dix receveurs près les douanes.	120,000	
	Rations.	5,475	
	Trente commis.	120,000	
	Rations.	12,300	
674,698			
	Administration des domaines.		
	Chefs et employés.	439,403	
439,403			
	Douanes.		
	Quatre contrôleurs.	40,000	

Digitized by Google

1801.		francs.
	Quatre vérificateurs	30,000
	Douze vérificateurs en second	42,000
	Quatre peseurs publics	24,000
	Douze peseurs en second	36,000
	Douze employés peseurs	30,000
202,000		
	Officiers judiciaires.	
	Tribunal de cassation	116,000
	Tribunaux d'appel	175,000
291,000		
	Dépenses courantes.	
	Bâtimens civils et militaires	400,000
	Fortifications	3,445,200
3,845,200		
	Artillerie et fournitures de cavalerie.	
	Entretien	400,000
	La marine	300,000
	Impression	125,000
	Dépenses secrètes	1,500,000
	Dettes du gouvernement	3,000,000
5,325,000		34,942,408
34,942,408		

Le passif de ce budget était enflé, comme il est facile de s'en convaincre par l'analyse des plus fortes dépenses.

L'administrateur-général portait, au budget, le nombre des demi-brigades à quinze ; il n'était que de treize.

Il les représentait de quinze cents hommes chacune, elles n'en ont jamais compté au-delà de douze cents.

Pour l'entretien de ces quinze demi-brigades, 1801.
dont il faisait monter la force totale à vingt-deux mille cinq cents hommes, il comptait pour solde 7,838,400

Rations.	6,366,195
Musiciens.	239,112
Habillement des soldats	1,887,682
Idem des officiers	208,837
Total	16,540,226

Le soldat noir ne recevait que de loin en loin de légères gratifications en fournitures; c'était par sa solde seule qu'il devait pourvoir à sa nourriture et à son entretien. Cette solde, pour le sous-officier et le soldat, n'était que d'un escalin par jour (55 centimes.)

L'officier particulier, jusqu'au grade inclus de capitaine, ne recevait que deux escalins par jour (1 franc 10 centimes) ; mais il était, ainsi que le sous-officier, habillé par les magasins de l'Etat.

Voici la dépense réelle des demi-brigades de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Treize demi-brigades, de douze cents hommes, à 55 centimes par jour et par homme.

Pour quinze mille six cents hommes par an, ci 3,131,700

1801. Supplément d'un escalin par jour pour douze cents officiers, ci 240,900

Habillement de trois mille sous-officiers, à 100 fr., ci. 300,000

Habillement de douze cents officiers, à 400 fr., ci. 480,000

Cent trente musiciens, à raison de dix par demi-brigade, à 1,000 fr., ci. 130,000

Appointemens des officiers supérieurs des treize demi-brigades, ci. . 260,000

Total de la dépense réelle 4,542,600

Compté au budget.	16,540,226 fr.
Dépense réelle	4,542,600
Détourné pour d'autres emplois.	11,997,626

Cette économie de près de 12,000,000, sur un seul article de dépense, prouve la foi que l'on peut accorder aux budgets de l'administrateur-général Vollée. La majeure partie des dépenses y était fictive.

« J'entends toujours les Européens parler argent, disait TOUSSAINT-LOUVERTURE, et estimer les Anglais parce qu'ils en ont beaucoup; je veux aussi que mon gouvernement soit estimé, et c'est pour cela que je suis économe.»

Il n'est pas possible de calculer, même par approximation, quels ont été les produits de ces économies. Ils ont dû être considérables par les arriérés qu'on laissait dans les dépenses, et par les rentrées extraordinaires procurées par l'empressement que mettait depuis deux ans le commerce à fréquenter Saint-Domingue. 1801.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, comme les hommes qui réfléchissent beaucoup, mais chez lesquels l'éducation n'a pas varié les expressions du génie, avait des sentences favorites dont il faisait souvent emploi.

J'ai trouvé plusieurs fois, dans ses registres de correspondance, l'apologue original dont il se servait pour étayer ses refus. *L'argent*, disait-il, *est un esprit malin : dès qu'on y touche tout s'en va. Il faut beaucoup de précautions pour ouvrir les coffres ; c'est ce qui fait que je ne puis, etc., etc.*

A l'occasion de l'avènement de TOUSSAINT-LOUVERTURE au gouvernement général à vie, il y eut, dans l'ordre civil et militaire, des promotions nombreuses, qui furent d'autant plus appréciées qu'alors la confiance était grande par les ressources qu'on voyait devant soi.

Le chef de brigade HENRI-CHRISTOPHE était encore si modeste, que ses amis durent le prier pour lui faire demander, dans cette cir-

1801. constance, le grade d'officier-général. Il lui fut accordé avec le commandement de la ville du Cap.

Les places de secrétaires ou d'agens d'affaires des généraux noirs devinrent l'objet de la convoitise des blancs.

Le siége du gouvernement fut mobilisé entre le Port-au-Prince et le Cap, suivant la présence de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Ses palais, dans ces deux villes, furent somptueusement meublés et desservis.

L'armée coloniale fut, à cette époque, organisée en trois divisions.

La première division, dite du Nord, était commandée par le général MOYSE; la seconde, dite de l'Ouest et du Sud, par le général DESSALINES; et celle de l'Est ou de la partie espagnole l'était par un général de couleur nommé *Clervaux*, qui avait servi contre le général *Rigaud*, et à qui TOUSSAINT-LOUVERTURE montrait extérieurement autant de confiance qu'il lui en accordait peu en particulier.

Ses deux favoris étaient MOYSE et DESSALINES; il les avait nommés inspecteurs-généraux de la culture dans l'enclave de leurs commandemens.

Ces deux chefs, naturellement emportés, avaient une humeur et un abord pénibles; le gé-

néral DESSALINES, sur-tout, conservait un air sauvage et repoussant. Il était rare qu'il ne fît pas distribuer des coups de bâton aux chefs des ateliers, quand il faisait l'inspection des travaux d'une habitation. 1801.

Si un chef d'atelier rejetait le défaut de la culture sur la paresse obstinée des cultivateurs en général, il en faisait désigner un par le sort pour être pendu; mais si nominativement on lui indiquait un cultivateur pour raisonneur ou fainéant, cet homme, cruel dans ses emportemens, le faisait enterrer vivant, et forçait l'atelier entier d'être témoin des angoisses de sa victime. On conçoit qu'avec des moyens aussi barbares, dix nouveaux citoyens prétendus libres, menacés de l'inspection du général DESSALINES, faisaient plus de travail et cultivaient mieux que trente esclaves d'autrefois.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui n'agissait que par calcul, voulant montrer ce qu'on pouvait tirer de la culture, avait rendu le général DESSALINES fermier, autant dire propriétaire de trente-deux sucreries qui, entre les mains de cet homme avide et féroce, lui produisaient chacune au moins 100,000 fr. de rente.

Malgré leurs revenus immenses, les généraux et les chefs de Saint-Domingue ayant dû se

1801. créer des demeures et des ameublemens somptueux, et remettre en activité leurs immeubles, se trouvaient tous mal-aisés, et avaient besoin de deux ou trois ans de possession pour être les particuliers les plus riches du monde.

Soit que le général MOYSE fût moins barbare que le général DESSALINES, soit que les noirs du Nord fussent moins soumis, la culture n'y prospérait pas comme dans l'Ouest. TOUSSAINT-LOUVERTURE lui en faisait souvent des reproches; celui-ci, expansif comme un jeune homme, laissait alors percer son humeur. *Quoi que fasse mon vieux oncle*, disait-il, *je ne puis me résoudre à être le bourreau de ma couleur; c'est toujours au nom des intérêts de la métropole qu'il me gronde; mais ces intérêts sont ceux des blancs, et je n'aimerai les blancs que quand ils m'auront rendu l'œil qu'ils m'ont fait perdre dans les combats.*

Ces plaintes revinrent à TOUSSAINT-LOUVERTURE au moment où il apprenait qu'une compagnie de négocians offrait au général MOYSE 20,000 piastres par mois pour la gestion des fermes qu'il possédait dans le Nord. TOUSSAINT-LOUVERTURE, mécontent de voir un de ses inspecteurs de culture disposé à se débarrasser des soins mêmes dont il retirait

de si grands profits, lui témoigna pour cette 1801.
fois son humeur dans des termes menaçans.

Le général MOYSE, présomptueux dans sa fortune, ne se doutant pas qu'un chef qui lui appartenait par le sang et par la couleur pût jamais le sacrifier aux circonstances de sa politique, ne changea rien à ses propos ni à ses mœurs, que son oncle blâmait.

Pour son malheur, quelque tems après, pendant que TOUSSAINT-LOUVERTURE était au Port-au-Prince, les noirs du département du Nord, à qui le travail plaisait moins que la licence, voulurent reprendre leurs anciennes habitudes.

Plusieurs ateliers, dans les plaines du Limbé, égorgèrent tout-à-coup leurs gérans et les blancs qu'ils purent atteindre. Ce soulèvement inattendu vint aux portes du Cap, et coûta la vie à trois cents blancs; mais comme la révolte n'était point tramée de longue main, et qu'elle dérivait plutôt des dégoûts de la culture que de l'inquiétude occasionnée par les bruits de paix, les nouveaux révoltés furent facilement enveloppés par l'ascendant et l'autorité de TOUSSAINT-LOUVERTURE. A son approche et à sa voix ils rentrèrent effrayés dans le devoir. Ils déclarèrent qu'on les avait poussés

1801. à la révolte, en leur disant qu'ils allaient de nouveau être les esclaves des blancs, et en les assurant que les généraux DESSALINES et CHRISTOPHE y avaient consenti, mais que le général MOYSE s'y était réfusé.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui était étranger à cet événement, comprit la juste défiance qu'il pouvait donner contre sa couleur dans un moment où la paix allait rendre à la métropole de nouveaux moyens de force et de puissance. Il n'hésita point à accueillir les accusations qui signalaient son neveu comme le chef d'un mouvement dont sa haine pour les blancs était bien capable, mais qui ne dérivait au fond que d'un esprit de révolte contre le travail.

Le général MOYSE fut livré à une commission militaire, et fusillé comme coupable de négligence dans l'exercice de ses fonctions.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, par le sacrifice d'un de ses proches, voulut prouver à la France jusqu'où pouvait aller son inflexibilité; et, pour montrer en même tems jusqu'où pouvait s'étendre la volonté de sa puissance sur la résignation des noirs, il en fit à dessein des essais solennels sur plusieurs points, afin d'en répandre la publicité.

Il réunit sur les places d'armes du Cap, du

Fort-Dauphin, et du Limbé, la population entière et les troupes qui y tenaient garnison. 1801.
Sur la mine, et sur des réponses équivoques, il ordonnait individuellement à des noirs d'aller se faire fusiller. Les victimes qu'il désignait ne murmuraient pas; elles joignaient les mains, baissaient la tête, s'inclinaient humblement devant lui, et allaient avec contrition, soumises et respectueuses, recevoir la mort.

Un homme dont la puissance morale en était venue à ce point, commandait plus de ménagemens qu'on n'avait su en garder en France sur son compte. Les journaux du gouvernement l'avaient plusieurs fois représenté en rébellion ouverte.

Le premier consul n'avait jamais voulu condescendre à répondre à des lettres d'admiration dont l'une portait pour suscription intérieure: *Le premier des noirs au premier des blancs.*

Ce silence affectait visiblement TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Il se sentait humilié de l'obstination du premier consul. Sa peine avait été d'abord si vive qu'il en versa même des larmes; mais ses regrets, quoique constans, changèrent bientôt d'expression. On y reconnaissait le rang d'où ils partaient. *Bonaparte a tort de ne pas m'é-*

1801. *crire*, disait-il ; *il faut qu'il ait écouté mes ennemis, car sans cela me refuserait-il des témoignages personnels de satisfaction, à moi, qui ai rendu plus de services à la France qu'aucun autre général? Les gouvernemens anglais et espagnols traitent avec plus d'égards les généraux qui se signalent par des services du premier ordre.*

La susceptibilité de TOUSSAINT-LOUVERTURE avait grandi comme son pouvoir ; pour prouver combien il le croyait grand, il avait affecté plusieurs fois de passer à ses secrétaires les paquets ministériels qu'il recevait, en leur disant : *Ça n'en vaut pas la peine ; lisez ça, vous autres.* Dans un de ses cercles au Port-au-Prince, en reconnaissant sur une lettre qu'on lui apportait le timbre du ministère de la marine, il l'avait rejetée sans la lire en disant sardonniquement à ses voisins : « *Continuez, ce n'est rien..... Ministre..... valet.....*

Ces paroles, entrecoupées par la colère, annonçaient ce qui se passait dans son ame ; elle était livrée à toutes les agitations depuis qu'il avait appris la signature, à Londres, des préliminaires de paix entre la république française et l'Angleterre.

Des discussions publiques sur les intérêts co-

loniaux, entre autres un rapport du conseiller- 1801.
d'état Thibaudeau, annonçant que l'esclavage serait maintenu à la Martinique et à Cayenne; qu'à Saint-Domingue et à la Guadeloupe un gouvernement juste et fort soumettrait tout à la volonté de la France, eurent une influence malheureuse sur les dispositions de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Ces nouvelles arrivèrent rapidement à Saint-Domingue; elles y causèrent de l'agitation. Les hommes qui avaient observé les changemens survenus dans l'esprit des noirs et l'influence qu'avait sur eux le chef de leur couleur, conçurent des inquiétudes sur la secousse que produirait l'arrivée des forces de la métropole.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, par une proclamation sous la date du 27 frimaire (18 décembre) affecta de tranquilliser les esprits. Cette proclamation semblait d'abord n'exprimer que les sentimens de la soumission et de l'obéissance; *il fallait recevoir les ordres et les envoyés de la métropole avec le respect de la piété filiale;* mais un dernier paragraphe avait un sens diffus et incohérent, notamment dans un appel fait aux soldats, et cet appel n'était pas de nature à détruire les craintes; car, pour l'observateur, il était clair que si TOUSSAINT-LOUVERTURE se

1801. décidait à se défendre, son obstination pouvait éterniser la guerre dans la colonie.

Ses propos du tems étaient remarquables.

Un enfant bien né, disait-il à toute occasion, *doit de la soumission et de l'obéissance à sa mère ; mais au cas que cette mère soit si dénaturée que de chercher la destruction de son enfant, l'enfant doit remettre sa vengeance entre les mains de Dieu. Si je dois mourir, je mourrai en brave soldat, en homme d'honneur : je ne crains personne.*

En attendant il venait de signer une convention avec le général Nugent gouverneur de la Jamaïque, dans le but d'augmenter au besoin ses moyens de résistance, lorsque ce gouverneur ayant appris la signature des préliminaires de paix, fit dire aux agens de TOUSSAINT-LOUVERTURE qui résidaient près de lui depuis deux mois, que la paix dont il venait d'être instruit réduisait à néant la convention qu'il avait contractée ; qu'il les priait en conséquence de quitter immédiatement la Jamaïque, comme lui de son côté allait rappeler du Cap-Français le résident britannique, dont la mission n'avait jamais été officiellement reconnue.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, informé de ces circonstances, accusait les Anglais de lui manquer

de parole, de le trahir avec perfidie et de conspirer avec les Français pour le perdre. Il avait une telle agitation intérieure, que malgré ses soins à la cacher il fut deviné par plusieurs personnes. 1801.

Un des créoles les plus distingués du Port-au-Prince, qui habite aujourd'hui Paris, fut de ce nombre. Il vint en particulier lui demander des passeports pour se rendre en France. Cette demande inattendue troubla TOUSSAINT-LOUVERTURE. Il courut à toutes les issues pour s'assurer s'ils étaient réellement seuls et si personne ne pouvait les entendre. Revenant bientôt avec anxiété vers cet habitant, il lui dit en le fixant : « *Pourquoi voulez-vous vous en aller, vous que j'aime et que j'estime?* — Parce que je suis blanc, et parce que, malgré les bons sentimens que vous avez pour moi, je vous vois à la veille d'être le chef irrité des noirs, et que depuis quelques jours vous n'êtes plus le protecteur des blancs, puisque vous venez d'en faire déporter plusieurs pour s'être rejouis de la prochaine arrivée des Européens à Saint-Domingue. »

TOUSSAINT-LOUVERTURE lui dit alors avec emportement : *Oui, ils ont eu l'imprudence et la sottise de se réjouir de cette prochaine arrivée ; comme si cette expédition n'était pas*

1801. *destinée à me perdre, à perdre les blancs, à perdre la colonie. On me représente en France comme une puissance indépendante et on y arme contre moi.... Contre moi! qui ai refusé au général Maitland de me constituer en indépendance sous la protection de l'Angleterre, et qui ai toujours rejeté les propositions que Sonthonax n'a cessé de me faire à ce sujet!*

Puisque vous voulez partir pour la France, j'y consens; mais que votre voyage soit au moins utile à la colonie; je vous remettrai des lettres pour le premier consul, et je le prierai de vous écouter. Faites-lui connaître TOUSSAINT; *faites-lui connaître l'état prospère de l'agriculture et du commerce dans la colonie. Enfin, faites-lui connaître mes œuvres: c'est d'après tout ce que j'ai fait ici que je dois et que je veux être jugé. Vingt fois j'ai écrit à Bonaparte pour lui demander l'envoi de commissaires civils, pour lui dire de m'expédier les anciens colons, des blancs instruits dans l'administration, de bons mécaniciens, de bons ouvriers; il ne m'a jamais répondu.*

Tout-à-coup il profite de la paix (dont il n'a pas même daigné m'instruire et que je n'apprends que par le canal des Anglais) pour diriger contre moi une expédition formidable,

Digitized by Google

dans les rangs de laquelle je vois figurer mes ennemis personnels et des gens funestes à la colonie dont je l'avais purgée. Bien plus, il me refuse mes enfans, il semble vouloir en faire des otages; comme si je n'avais pas donné assez de garanties à la France! Préparez-vous à partir promptement, car le tems presse. 1801.

Revenez me trouver sous vingt-quatre heures, je vous remettrai mes paquets; vous en prendrez connaissance sous mes yeux; leur contenu vous tiendra lieu d'instructions. Je souhaite bien ardemment que vous et mes lettres arriviez assez à tems pour faire changer de détermination au premier consul et pour lui faire comprendre qu'en me perdant il perd les noirs; il perd non-seulement Saint-Domingue, mais encore toutes les colonies occidentales.

Si Bonaparte est le premier homme en France, TOUSSAINT *est aussi le premier dans l'archipel des Antilles.*

Après un moment de recueillement il ajouta d'un ton ferme : *J'allais traiter avec les Américains et les Anglais pour me procurer vingt mille noirs de la côte, mais je n'avais d'autre but que d'en faire des soldats pour la France..... Je connais la perfidie des Anglais..... je ne leur ai aucune obligation des*

1801. *avis qu'ils me donnent sur l'expédition qui vient à Saint-Domingue....; je n'ai jamais cru de leurs avis que ce que je voulais bien en croire. Non! jamais je ne m'armerai pour eux! Je saisis mes armes pour la liberté de ma couleur, que la France a seule proclamée, mais qu'elle n'a plus le droit de rendre esclave! Notre liberté ne lui appartient plus! ce bien est à nous! Nous saurons la défendre ou périr.*

Cet habitant s'occupa sur-le-champ de fréter un bâtiment. Ayant reçu le lendemain les dépêches de TOUSSAINT-LOUVERTURE pour le premier consul, il se hâta de mettre à la voile. Le bâtiment qu'il montait vint se briser sur la Grande-Ignague. Il échappa par miracle au naufrage. Ses papiers furent perdus; au surplus, sa mission eût été inutile, car l'expédition de Saint-Domingue était à la mer, et avait même déjà passé le tropique.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Activité dans les chantiers maritimes. Instructions secrètes sur l'expédition de Saint-Domingue. Méprises des rédacteurs de ces instructions. Attitude défiante des noirs. Fausses dispositions maritimes. Ralliement général de l'expédition du capitaine-général Leclerc au cap Samana. Situation de l'armée de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Dislocation de la flotte. Discussion entre le capitaine-général et l'amiral. Envoi de l'aide-de-camp Lebrun au Cap. Sa réception par les noirs. Conduite du général CHRISTOPHE. Lettre du capitaine-général Leclerc. Proclamation du premier consul. Inauguration de la guerre. Conduite courageuse du maire du Cap. Second incendie de cette ville.

Du moment où le traité d'Amiens eut cimenté la pacification générale de l'Europe, des corps de troupes s'étaient dirigés sur les ports, et les chantiers de France, de Hollande et d'Espagne, avaient redoublé d'activité dans leurs armemens. 1801.

Le but de ces armemens ne pouvait être douteux ; il se revélait de lui-même. Du sein de la paix, l'observateur le plus superficiel pouvait conclure, sans effort d'esprit, qu'il s'agissait de

1801. remettre Saint-Domingue sous l'action immédiate des pouvoirs de la métropole.

Le premier consul, dont l'activité voulait tout surveiller et tout diriger, avait fait dresser dans son cabinet particulier, par d'anciens fonctionnaires de la colonie, les instructions secrètes qui devaient régler la conduite politique et militaire de la nouvelle expédition. Il en avait prescrit et arrêté les détails avec l'assurance d'un général habitué jusqu'alors à commander aux élémens et à maîtriser la fortune.

L'homme de mer expérimenté qui tenait à cette époque le portefeuille de la marine et des colonies n'avait pas même été appelé à donner son avis sur les détails nautiques de l'expédition; il n'avait eu qu'à signer pour copie conforme les instructions déjà revêtues de l'approbation et de la signature du premier consul. Ces instructions contenaient de vieilles idées. Une manie aveugle faisait alors saisir avec avidité ce qui était présenté par des hommes d'autrefois. Ceux consultés par le premier consul croyaient les noirs ce qu'ils les avaient laissés, et ne se doutaient pas que dix ans de révolution avaient été pour eux dix siècles d'existence civile. Erreur funeste, dont on

verra incessamment les déplorables résultats! 1801.

Ce n'était point en vain que les chefs des noirs avaient été les agens de toutes les opinions et de toutes les politiques. A l'école des séductions ils avaient appris à mesurer leur situation. L'ancien tems, dont le gouvernement consulaire prônait les institutions, ne leur offrait pas une garantie pour les droits que leur avait accordés la France nouvelle. Ils se rendaient raison de leur position équivoque, et manifestaient plus d'inquiétudes sur les conséquences de la paix, qu'ils n'en avaient témoignées jusque là dans les chances de la guerre. Ils ne voyaient pas sans effroi le silence et les précautions mystérieuses observés dans les préparatifs de l'expédition, et ils n'étaient point rassurés en la voyant confiée aux soins du général Leclerc, beau-frère du premier consul, qui pouvait être dépositaire de ses arrières-pensées.

Les négociations entamées par le cabinet de Saint-Cloud, auprès des cabinets étrangers, relativement à l'expédition, en avaient plus ébruité les détails que n'auraient pu le faire les intelligences qu'on supposait aux agens des noirs dans les bureaux de la marine à Paris.

Si ce n'est pas directement par la politique étrangère, ce fut au moins par des avis reçus

1801. de tous les pays que TOUSSAINT-LOUVERTURE fut mis en défiance contre l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue.

Jamais entreprise ne déploya plus de forces navales sous d'aussi mauvaises directions; les rendez-vous de mer semblaient n'avoir été donnés que pour retarder et annoncer l'expédition.

D'abord les escadres qui sortaient des ports de l'Océan avaient ordre de se réunir dans le golfe de Gascogne, où il est facile de s'affaler.

Le second rendez-vous était aux îles Canaries, trop au sud de la route directe.

Enfin, le troisième était au cap Samana, à la tête de l'île Saint-Domingue, où les vents d'est sont constans et impétueux, et où, pour ne pas dérosser à l'ouest, il faut sans cesse lutter contre le vent, les courans et la lame; il est peu de vaisseaux qui résistent à ces efforts.

Le tems que les escadres perdirent à se chercher ou à s'attendre dans les deux premiers rendez-vous, fit que le ralliement général de la flotte au cap Samana dura plusieurs semaines.

L'effet moral d'une apparition subite fut manqué; tandis que si toutes les escadres avaient eu pour rendez-vous une île du Vent (indépendamment de l'avantage qu'il y avait

de montrer en grand nombre notre pavillon à 1801.
l'archipel des Antilles), il eût été facile, étant au vent et en mettant des embargos, de tomber à l'improviste sur Saint-Domingue, et de profiter des avantages que donnent la surprise et la spontanéité.

On fit tout le contraire; la crise eut le tems de fermenter.

TOUSSAINT-LOUVERTURE vint, à bride abattue, reconnaître au cap Samana l'arrivée des escadres; il prit d'abord pour de l'hésitation ce qui n'était que du ralliement. Cependant, comme ce ralliement était formidable, et qu'il n'avait jamais vu de flotte aussi grande, il finit par éprouver un premier moment de découragement. S'abandonnant au désespoir : *Il faut périr*, dit-il à ses officiers; *la France entière vient à Saint-Domingue; on l'a trompée, elle y vient pour se venger et asservir les noirs.*

Ce premier mouvement de terreur ne lui fit point attendre avec abandon les coups qui le menaçaient; mais il jeta de l'irrésolution dans ses démarches. Incertain des événemens, TOUSSAINT-LOUVERTURE suivit les erremens de son caractère et de son âge. Il temporisa, ses troupes ne furent point réunies, et ses généraux ne reçurent pas assez promptement l'instruc-

1801. tion précise de lever ouvertement, et à-la-fois, l'étendard de la révolte.

L'expédition du général Leclerc était faite avec une telle profusion de moyens maritimes, que la flotte française et espagnole de Brest, et les escadres de Rochefort et de Lorient, ralliées au cap Samana, au nombre de cinquante-quatre vaisseaux ou frégates, n'avaient à bord que dix mille cinq cents combattans.

C'était peu pour les résistances qu'on allait avoir à vaincre; mais c'était beaucoup pour les noirs de Saint-Domingue, que d'oser combattre l'élite de ces vieilles légions qui avaient déjà franchi le Rhin, le Nil et les Alpes.

On avait fait marcher par ancienneté les hommes qui composaient l'expédition : officiers et soldats étaient les vétérans de ces armées françaises qui avaient déjà conquis l'admiration de l'univers. C'étaient ces grenadiers dont les bonnets et les couleurs avaient effacé tous les autres souvenirs de gloire.

L'armée coloniale formait, au moment de l'expédition du général Leclerc, un corps de plus de vingt mille hommes de troupes régulières, organisés et placés ainsi qu'il suit :

1801.

Armée régulière du gouvernement-général de Saint-Domingue.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, général en chef.

(Le siége du gouvernement alternait entre le Cap et le Port-au-Prince, où se trouvait établi le quartier-général.)

Agé, général de brigade, chef d'état-major-général ..... au Port-au-Prince.
D'Hébecourt, adjudant-général, au Cap.
Idlinger, directeur-général des domaines, remplissant les fonctions d'adjudant-général ..... au Port-au-Prince.
Pascal, secrétaire .... au Port-au-Prince.
Allier, secrétaire ..... au Cap.
Vollée, administrateur-général des finances et ordonnateur en chef .... au Cap.

DIVISION DU NORD.

CHRISTOPHE, général de brigade, commandant, au Cap.
Vernet, général de brigade . . . . . au Cap.
MAUREPAS, général de brigade . . . . . au Port-de-Paix.
Guides des généraux. 300
Artillerie et gendarmerie. 900

DEMI-BRIGADES.	EMPLACEMENS.	FORCE.
2e 1/2 brigade coloniale.	au Cap et au Limbé. . . .	1200
5e 1/2 brigade coloniale.	au Fort-Dauphin.	1200
9e 1/2 brigade coloniale.	au Port-de-Paix.	1200
Total de la division.		4800

1801. DIVISION DU SUD ET DE L'OUEST.

DESSALINES, général de division . . . . à Saint-Marc.
BELAIR (Charles), général de brigade, aux Arcahayes.
LAPLUME, général de brigade . . . . . aux Cayes.
Guides des généraux. 300
Artillerie et gendarmerie. 900
Garde d'honneur à pied et à chev., au Port-au-Prince 1800

DEMI-BRIGADES.	EMPLACEMENS.	FORCE.
3e et 13e 1/2 brigades . .	au Port-au-Prince.	2400
4e 1/2 brigade.	à Saint-Marc et à Jérémie.	1200
7e 1/2 brigade.	aux Arcahayes.	1200
8e, 11e, 12e 1/2 brigades	aux Cayes.	3600
Bataillon européen. . .	aux Cayes.	250

Total de la division. 11,650

DIVISION DE L'EST.

Clervaux, général de division, commandant, à Sant-Yago.
Pajeot, général de brigade . . . . . à Sant-Yago.
PAUL LOUVERTURE, général de brigade, à Santo-Domingo.
Guides des généraux. 200
Artillerie et gendarmerie. 400

DEMI-BRIGADES.	EMPLACEMENS.	FORCE.
1re 1/2 brigade.	à Samana.	1200
6e 1/2 brigade.	à Sant-Yago.	1200
10e 1/2 brigade.	à Santo-Domingo.	1200

Total de la division. 4200

Récapitulation générale.

Division du Nord. 4,800
Division du Sud et de l'Ouest. 11,650
Division de l'Est. 4,200

Présens sous les armes. . . 20,650 hommes.

Cette armée n'était presque composée que 1801.
de noirs ; on n'y comptait qu'un millier d'hommes de couleur et cinq à six cents blancs provenant des bataillons et canonniers européens arrivés depuis dix ans dans la colonie.

Des vingt bataillons français, et des détachemens nombreux des troupes de marine débarqués depuis cette époque, il n'existait que deux cent cinquante hommes, que TOUSSAINT-LOUVERTURE semblait avoir exprès réunis dans le cadre d'un seul bataillon, pour avoir à présenter aux siens un exemple parlant des ravages du climat sur les troupes européennes.

L'armée régulière de TOUSSAINT-LOUVERTURE avait pour auxiliaire toute la population de couleur, qui, entièrement résignée au joug de fer imposé par les nouveaux propriétaires avec le mot de *liberté*, ne supportait plus l'idée de la soumission aux blancs, qui lui rappelait l'esclavage.

Nos forces de terre et de mer ralliées au cap Samana, après avoir détaché deux frégates, avec un corps de cinq cents hommes, sur Santo-Domingo, mirent le 10 pluviôse (30 janvier) le Cap à l'ouest pour se rendre à leur destination ultérieure.

TOUSSAINT-LOUVERTURE s'en étant assuré,

1801. franchit la partie espagnole pour venir se mettre à la tête des événemens, dont il ignorait encore la tournure, et laissa sans instruction précise le général *Clervaux*.

Le général Leclerc, suivant ses instructions, avait partagé son expédition en trois divisions. La première, sous les ordres du général Rochambeau, forte de deux mille hommes, était destinée à se porter sur le Fort-Dauphin.

La seconde, sous les ordres du général Boudet, forte de trois mille hommes, avait ordre de se diriger sur le Port-au-Prince. (Je faisais partie de cette division.)

La troisième, aux ordres du général Hardy, forte de quatre mille cinq cents hommes, était destinée à agir sur le Cap.

L'escadre de Rochefort, qui portait la division Boudet, avait reconnu la première le cap Samana; la flotte de Brest, qui portait le général en chef, y avait attéri la dernière. Dès que cette flotte parut, j'allai sur une chaloupe à bord du vaisseau amiral *l'Océan*, prendre les derniers ordres du général Leclerc. Il me demanda si nous étions prêts à débarquer; sur ma réponse affirmative, il me dit : « Quoique mes ordres portent impérativement de ne rien changer aux détails d'exécution qui me

sont prescrits, puisque vous êtes prêts et que vous tenez la tête de l'armée navale, je veux précieusement employer le tems et vous faire agir sur le Cap, en remplacement de la division Hardy, qui est derrière, et que j'enverrai à votre place au Port-au-Prince. » 1801.

Il me donna par écrit ses ordres en conséquence.

Je retournai à bord, et à l'instant la division Boudet cingla dans les passes du Cap ; elle allait s'y engager le 12 pluviôse (1er février), lorsqu'elle reçut l'ordre de poursuivre sa route sur le Port-au-Prince.

A peine avais-je quitté *l'Océan* qu'une discussion s'était engagée entre le général Leclerc et l'amiral Villaret-Joyeuse. Cet amiral fit observer qu'il leur était prescrit de *ne souffrir aucune vacillation dans les principes de leurs instructions* (1), et qu'il ne pouvait conséquemment prendre sur lui de donner son adhésion aux dispositions nouvelles dont le général venait de me charger.

L'altercation fut si vive que le capitaine-général fut au moment de faire arrêter l'amiral. A la fin celui-ci l'emporta ; le contre-ordre fut

(1) *Instructions secrètes sur l'expédition de Saint-Domingue*, chapitre VI.

1801. donné, et ce contre-ordre eut un résultat déplorable; un vent contraire et la nuit ne permirent plus à la division Hardy d'entrer le soir même au Cap, où elle eût été bien reçue.

Le général CHRISTOPHE, livré à lui seul, annonçait le désir de recevoir l'expédition et de lui donner des fêtes : les rues étaient balayées, les casernes nettoyées, les habitans et les troupes noires se livraient en ville à une satisfaction générale.

L'arrivée secrète de TOUSSAINT-LOUVERTURE arrêta ces dispositions amicales.

Le lendemain M. Lebrun, aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse, s'étant jeté dans une barge de noirs qui s'était approchée de l'escadre, prit terre au fort Picolet, où se trouvait le général CHRISTOPHE. On lui demanda les papiers dont il était porteur. M. Lebrun les refusa en disant qu'il avait l'ordre exprès d'en faire la remise, en mains propres, au général TOUSSAINT - LOUVERTURE. *Puisqu'il en est ainsi, venez en ville, et nous verrrons*, lui répondit le général CHRISTOPHE. Aussitôt on donna à notre parlementaire un cheval, et il se mit à côté du général noir, qui se rendit au Cap, suivi de son nombreux état-major.

Aucun des officiers noirs ou de couleur de

Digitized by Google

cet état-major n'adressa la parole à M. Le- 1801.
brun; leur attitude était froide et défiante. Celle du général CHRISTOPHE était réfléchie; celle des blancs qui l'accompagnaient était au contraire exaltée.

M. Lebrun reconnut la même impression, suivant leur couleur, sur les traits des habitans du Cap; il fut frappé de l'air de prospérité de cette ville. On le conduisit au gouvernement; deux vedettes à cheval et une garde nombreuse y étaient de service.

Suivant les ordres qu'il avait reçus, M. Le- 1802.
brun avait laissé tomber, comme par mégarde, un paquet de proclamations; on était à peine arrivé dans le gouvernement que deux blancs les rapportèrent au général CHRISTOPHE, en l'engageant à ne point écouter de propositions et à repousser la force par la force. Sans leur répondre, le général CHRISTOPHE dit d'une voix élevée à M. Lebrun : *Vous ne pouvez point voir le gouverneur; donnez-moi les papiers que vous avez à lui remettre.* Après quelques tergiversations, notre parlementaire, menacé d'être renvoyé, se décida à en faire la remise.

Le général CHRISTOPHE passa aussitôt dans une pièce voisine, où il resta plus d'une heure;

1802. les portes se fermèrent sur lui : quand il revint, elles restèrent toutes entr'ouvertes. *Monsieur*, dit-il, et toujours d'une voix élevée, *sans les ordres du gouverneur-général* TOUSSAINT-LOUVERTURE, *qui est dans ce moment dans la partie espagnole, je ne puis me permettre de recevoir l'escadre et les troupes qui sont à bord.*

M. Lebrun se penchant à son oreille, lui dit à voix basse que le général Leclerc portait pour lui des marques splendides de la faveur du gouvernement. Le général CHRISTOPHE, élevant davantage la voix, se tourna vers la porte entr'ouverte : *Non, Monsieur, je ne puis entendre à aucune proposition sans les ordres du gouverneur-général. Les proclamations que vous apportez respirent le despotisme et la tyrannie ; je vais faire prêter à mes soldats le serment de soutenir la liberté au péril de leur vie.*

Comme l'escadre louvoie et qu'elle n'est plus en vue, vous la rejoindrez demain matin, en attendant, vous resterez ici, dans cet appartement.

D'après toutes les circonstances de cette entrevue, M. Lebrun resta persuadé que TOUSSAINT-LOUVERTURE se trouvait dans le cabinet

où le général CHRISTOPHE s'enferma pendant si long-tems, et vers lequel il se tournait chaque fois qu'il élevait la voix pour donner ses réponses. 1802.

On servit à souper à notre parlementaire sur de la vaisselle plate. Il fut frappé du décors élégant des appartemens et de la profusion du service. Aucun officier noir ne se présenta pour lui tenir compagnie. Il fut servi par quatre domestiques à livrée qui étaient prévenans, mais qui ne proférèrent point une parole.

La municipalité, suivie des fonctionnaires publics et des vieillards, se rendit à minuit auprès du général CHRISTOPHE, pour lui porter ses craintes et ses prières. Elle mit sous ses yeux la proclamation de TOUSSAINT-LOUVERTURE, par laquelle il ordonnait d'obéir aux ordres de la mère-patrie *avec l'amour d'un fils pour son père.*

On chercha à émouvoir son ame par le tableau déchirant des malheurs dont le Cap allait devenir le théâtre; on lui rappela avec reconnaissance les services qu'il avait rendus trois mois auparavant, à l'occasion de l'insurrection de MOYSE; on lui fit observer qu'en n'exécutant pas les derniers ordres qu'il pouvait avoir reçus de TOUSSAINT-LOUVERTURE, sa respon-

1802. sabilité et sa conscience se trouvaient à couvert, puisque la constitution coloniale qu'il avait juré d'observer reconnaissait la suprématie de la métropole, et que, pour être conséquent, les fonctionnaires de la colonie ne pouvaient pas se refuser à recevoir les troupes qui venaient de France.

Insensible à toutes ces représentations, le général CHRISTOPHE répondit : *qu'il était militaire; qu'il ne reconnaissait pour chef suprême que* TOUSSAINT-LOUVERTURE ; *que rien ne lui prouvait qu'une escadre sur laquelle on voyait flotter des pavillons étrangers fût envoyée par la métropole ; que les proclamations avaient été fabriquées à bord; que la France aurait pris d'autres moyens pour faire reconnaître ses ordres ; qu'elle les aurait envoyés par un aviso, et non par des escadres étrangères. Il finit par déclarer que si le soi-disant capitaine-général Leclerc persistait à vouloir entrer au Cap, la terre brûlerait avant que l'escadre mouillât dans la rade.* »

Toutefois il permit à une députation de la ville d'aller devancer à bord de la flotte le retour du parlementaire, pour demander au général Leclerc de suspendre pendant quarante-huit heures son entrée, afin d'avoir le tems de sol-

liciter de TOUSSAINT-LOUVERTURE la révocation des ordres qu'il avait donnés. 1802.

Cette députation était composée du maire, de deux notables, du curé de la ville et de M. Tobias Lear, consul des Etats-Unis.

Le général Leclerc leur répondit « que la France, pleine d'affection pour la colonie, avait tout disposé pour son bonheur. » Il retraca en peu de mots les grands projets de bienveillance que la mère-patrie avait pour TOUSSAINT-LOUVERTURE, à qui elle renvoyait ses enfans après les avoir fait élever avec le plus grand soin; il annonça qu'il portait au général CHRISTOPHE des témoignages de la reconnaissance publique, et fit observer combien serait monstrueuse l'ingratitude dont ces deux chefs semblaient vouloir se rendre coupables.

Il ajouta que la conduite du général CHRISTOPHE devant faire craindre qu'il n'employât le délai demandé à assurer, par la réunion de ses forces, le succès de la résistance qu'il méditait, il ne pouvait retarder l'entrée de l'escadre, et qu'il allait faire les dispositions nécessaires pour qu'elle s'opérât une demi-heure après le retour des députés, tems suffisant pour que le général CHRISTOPHE réparât par une prompte soumission la honte de sa révolte.

Digitized by Google

1802. Le général Leclerc sentait avec raison le danger qu'il y avait de temporiser; car, effectivement, on ne perdait pas à terre un instant pour organiser tous les élémens de résistance: on garnissait les forts de canons, de munitions, de grils et de charbon de terre.

M. Lebrun vint confirmer ces justes appréhensions, en annonçant les grands mouvemens qui se passaient en ville.

Les députés retournèrent près du général CHRISTOPHE; ils lui rappelèrent encore une fois les longs services qu'il avait rendus à la chose publique, et dont un instant allait lui faire perdre le fruit. Après des prières de toute espèce, ils lui remirent la lettre suivante du général Leclerc.

A bord de *l'Océan*, le 14 pluviôse an 10.

« J'apprends avec indignation, citoyen général, que vous refusez de recevoir l'escadre et l'armée française que je commande, sous le prétexte que vous n'avez pas d'ordres du gouverneur-général.

» La France a fait la paix avec l'Angleterre, et le gouvernement envoie à Saint-Domingue des forces capables de soumettre des rebelles, si toutefois on devait en trouver à Saint-Domingue.

» Quant à vous, citoyen général, je vous avoue qu'il m'en coûterait de vous compter parmi les rebelles. Je vous préviens que si aujourd'hui vous ne m'avez pas fait remettre les forts Picolet, Belair et toutes les batteries de la côte, demain à la pointe du jour quinze mille hommes seront débarqués. 1802.

» Quatre mille débarquent en ce moment au fort Liberté; huit mille au port Républicain, vous trouverez ci-joint ma proclamation; elle exprime les intentions du gouvernement français; mais rappelez-vous que, quelque estime particulière que votre conduite dans la colonie m'ait inspiré, je vous rends responsable de tout ce qui arrivera. »

Le général en chef de l'armée de Saint-Domingue, et capitaine-général de la colonie.

Signé LECLERC.

Le général CHRISTOPHE ne tint aucun compte de cette lettre. S'adressant à M. de la Garde, commissaire du gouvernement près la municipalité, dont les observations le choquaient plus particulièrement: *Vous parlez comme un colon*, lui dit-il, *comme un propriétaire; je n'ai point de confiance en vous.*

1802. Il se retira en annonçant, par un air farouche, que son ame était ulcérée, et qu'il voulait rester sourd aux remontrances qu'on lui faisait.

Lorsque la foudre ne suit pas l'éclair, les menaces paraissent gratuites. La lettre et le ton du capitaine-général ne servirent qu'à enflammer la résistance, parce que l'escadre, ne pouvant se procurer des pilotes et éprouvant d'autres contrariétés de mer, fut obligée de gagner le large sans mettre de troupes à terre.

Le 16 pluviôse an 10 (4 février), au point du jour, la municipalité voulut encore tenter d'émouvoir le général CHRISTOPHE; elle fit assembler un grand nombre de vieillards, de femmes et d'enfans, qui vinrent en pleurs le conjurer de se laisser fléchir; mais l'éloignement de l'escadre, repoussée par des vents contraires, le rendit inexorable.

Il réunit les troupes de ligne sur la place d'armes, et leur fit réitérer le serment de vaincre ou de mourir, prescrit par la proclamation de TOUSSAINT-LOUVERTURE, en date du 27 frimaire (18 décembre 1801).

Le maire de la ville, nommé TÉLÉMAQUE, noir tout-à-fait Français, faisait courir dans les maisons et lire à la municipalité les procla-

mations qu'on lui avait données à bord de la flotte. 1802.

Voici celle du premier consul :

Le premier consul aux habitans de Saint-Domingue.

« Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant les hommes.

» La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère ; mais tout a changé : tous les peuples ont embrassé les Français, et leur ont juré la paix et l'amitié ; tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères ; venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

» Le gouvernement vous envoie le capitaine-général Leclerc ; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la république. Si l'on vous dit : *ces forces sont destinées à vous ravir la liberté ;* répondez : *la république ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.*

» Ralliez-vous autour du capitaine-général,

1802. il vous apporte l'abondance et la paix ; ralliez-vous autour de lui ; qui osera se séparer du capitaine-général sera un traître à la patrie, et la colère de la république le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

» Donné à Paris, au palais du gouvernement, le 17 brumaire an 10 de la république française (8 novembre 1801). »

Le premier consul,
Signé BONAPARTE.

La proclamation du capitaine-général Leclerc, plus explicative de nos intentions pacifiques, promettait à tous les militaires et fonctionnaires publics de la colonie, quelle que fût leur couleur, la confirmation de leurs grades et de leurs fonctions.

Le général CHRISTOPHE, après avoir reçu le serment de ses troupes, se rendit à la municipalité, pour lui reprocher la publicité qu'elle donnait aux proclamations de la France. Le brave TÉLÉMAQUE eut le courage de lui répondre qu'il usait des droits de sa place, et qu'il se glorifiait de faire connaître à ses concitoyens les intentions bienveillantes de la patrie envers la colonie.

Le général CHRISTOPHE annonça qu'il venait

de donner l'ordre aux troupes de faire évacuer la ville par la partie des habitans qui n'étaient point sous les armes, et il enjoignit à la municipalité de se rendre au haut du Cap. 1802.

Le maire répondit qu'on allait en délibérer, et fit déclarer par la municipalité qu'aucune injonction ne lui ferait quitter son poste.

Le général CHRISTOPHE, inquiet de ces dispositions, fit entrer dans les casernes la garde nationale de la ville et l'y tint consignée.

Il fit faire des dépôts de lances à feu dans tous les corps-de-garde, et en distribua aux noirs armés qui accouraient de la plaine ; tout y était en mouvement depuis que le général Rochambeau, débarqué dans la baie de Mancenille, avait chassé à coups de fusil les noirs qui occupaient les forts Labouque et la batterie de l'Anse.

Il avait dû employer le canon des vaisseaux pour forcer l'entrée du Fort-Dauphin.

Ces efforts, qui ne coûtèrent la vie qu'à quatorze Français, au nombre desquels se trouvait le fils du duc de la Châtre, aide-de-camp du géneral Rochambeau, avaient inauguré la rébellion de la colonie.

Dans les grandes commotions, le premier coup de canon développe la résistance et décide

1802. la guerre civile. L'enlèvement du Fort-Dauphin devint l'étincelle qui embrasa la colonie.

La municipalité du Cap voyant la guerre commencée et tout espoir de conciliation perdu, fit circuler l'avis de se munir d'eau dans les maisons.

Les ordres réitérés de les évacuer, le ton farouche des soldats, l'avis de la municipalité, portèrent partout la terreur: les femmes, les vieillards et les enfans, chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux, sortirent en foule de la ville.

A l'approche de la nuit, une partie de la garde nationale et tous les blancs se jetèrent dans les mornes escarpés au bas desquels le Cap est situé.

Il était nuit close quand le fort Picolet tira une vingtaine de coups de canon sur un vaisseau qui, en courant sa bordée, s'était approché de terre. Ce fut le signal du second incendie qui devait embraser encore une fois la malheureuse ville du Cap.

Ce n'était plus, comme au tems des commissaires, la fureur irréfléchie de hordes barbares qui l'allumait : c'était l'obéissance passive de soldats conduits, la torche à la main, par leurs chefs irrités, qui portaient partout la désolation. L'ordre présidait au désastre ; car les

monumens publics paraissaient plus particulièrement désignés pour être les premiers anéantis. 1802.

Les bureaux du contrôle de la marine, la grande église, les casernes, l'arsenal, les magasins de l'Etat, le palais du gouvernement, le greffe, devinrent en un instant la proie des flammes.

On forçait les maisons qui n'étaient point ouvertes; le feu était mis de manière à ce que le vent attisât l'incendie.

Vers les onze heures du soir, les flammes se propagèrent avec une telle étendue, qu'il n'y eut plus moyen de tenir en ville.

Douze cents personnes, ralliées à la municipalité, qui attendait pour fuir le dernier moment, se mirent en marche à la lueur des flammes, ayant à leur tête le brave TÉLÉMAQUE, et sortirent de la ville par le haut de la rue du Conseil, pour gagner le morne de la Vigie.

Un officier de CHRISTOPHE, nommé IGNACE, vint à plusieurs reprises prescrire à ces malheureux de changer leur direction et de se rendre au haut du Cap.

Le maire, d'après l'opiniâtreté qu'on mettait à récidiver un pareil ordre, craignit qu'il n'eût pour but caché de sacrifier ceux qui s'y seraient

1802. rendus, lorsque les troupes de CHRISTOPHE, forcées d'abandonner la ville, se porteraient de ce côté. Il feignit chaque fois d'obéir, et chaque fois il recommandait avec plus d'instances de n'en rien faire et de suivre la route de la Vigie.

Le désir de la conservation, l'amour maternel, la tendresse conjugale et la peur donnèrent des forces à tout le monde; on chemina par des sentiers qui ne présentaient que des rocs à pic entourés de précipices; le jour vint éclairer ce tableau de toutes les misères; il n'y avait point de ravine, de gorge, de rocher escarpé qui ne recélât quelque malheureux. Le 17 pluviôse (5 janvier) au point du jour, on arriva à la Vigie. Les explosions successives des magasins à poudre firent trembler la terre et achevèrent de renverser les maisons qui avaient échappé à l'incendie. Ces explosions annonçaient la retraite des troupes de CHRISTOPHE. Les espérances se tournaient vers l'escadre; on commençait à croire qu'on touchait au terme de ses maux, lorsque IGNACE revint déclarer qu'il avait ordre d'incendier les deux cases de la Vigie, et de faire descendre tout le monde au haut du Cap.

Tout fut mis en usage pour le déterminer à ne pas exécuter ces ordres cruels; prières,

sollicitations, offres d'argent, tout fut inutile; il fallut partir. Cependant la municipalité, en paraissant obéir, arrêta secrètement qu'elle réglerait sa marche sur les mouvemens de l'escadre qu'un vent favorable semblait enfin pousser dans la rade. La fatigue et les mauvais chemins justifiaient la lenteur qu'on mettait dans la route. 1802.

On arriva à l'habitation d'Espagne; elle n'était plus qu'un monceau de cendres; les registres de l'état civil, que la municipalité y avait fait déposer la veille, étaient devenus la proie des flammes; on résolut d'attendre sur cette habitation.

Tous les yeux étaient fixés sur les manœuvres de l'escadre; elle passa sans résistance sous les forts qui défendaient la rade; les troupes de CHRISTOPHE les avaient évacués au moment de l'explosion des poudrières.

A quatre heures du soir on eut avis du débarquement; l'administration municipale, toujours accompagnée des malheureux qui avaient voulu suivre son sort, revint en ville. Cette scène fut touchante: les habitans, privés de leurs toits, en proie à toutes les infortunes, portaient leurs mains à leurs fronts, les éle-

1802. vaient suppliantes vers le ciel, et les tendaient amicales aux soldats d'Europe.

D'un commun accord, on ne cessait de déplorer que les vents eussent contrarié la descente, qui aurait prévenu tant de malheurs si elle avait pu s'effectuer le jour que les premiers vaisseaux parurent devant le Cap : les regrets eussent été bien plus vifs, si le contre-ordre donné à la division Boudet eût été connu.

L'à-propos fait tout à la guerre : il est toujours dangereux de prescrire impérativement des mesures de détail, et il est rare de voir réussir un plan que l'on change au moment où il doit s'exécuter : le général Leclerc venait d'en faire une expérience cruelle. Il avait vu se développer sous ses yeux les germes des résistances.

Détourné de sa première idée par la religieuse observation de ses ordres, il s'était laissé gagner par le tems, et le tems avait inauguré la révolte.

Dès qu'il apprit l'occupation du Fort-Dauphin, il imagina de débarquer à quelques lieues du Cap, afin de se porter sur les derrières de cette ville, tandis que le général Rochambeau l'envelopperait au loin, en se portant par les

mornes de Sainte-Suzanne sur la Grande-Rivière et le Dondon; il plaçait dans cette manœuvre l'espoir de conserver le Cap et les belles plantations qui couvraient ses plaines. 1802.

Ce n'est pas avec des manœuvres dessinées par la tactique qu'on arrête une révolte à sa naissance : c'est en la saisissant corps à corps, c'est en l'étouffant de son poids.

Le versement des troupes de la division Hardy sur des bâtimens légers avait pris du tems; la marche de ces bâtimens, retardée par des contrariétés de mer, avait laissé à la révolte les moyens d'assurer son système de défense; ce système consistait à brûler et à fuir.

Ce ne fut que le lendemain de l'incendie du Cap que le général Leclerc put prendre terre au Limbé avec la division Hardy; il y fut reçu à coups de canon.

L'escadre n'osant pas se commettre seule dans la rade du Cap, louvoyait autant par prudence que par raisons de mer. Elle ne s'était décidée à mouiller dans cette rade que lorsque la descente au Limbé eut déterminé l'évacuation du Cap.

Quoique la masse des intérêts eût passé dans les familles noires ou d'hommes qui étaient en

1802. partie étrangers à la France, le second incendie de la capitale de la colonie coûta peut-être plus au gouvernement que le premier; elle anéantit les bâtimens de l'Etat, qui jusque là avaient été conservés, et ce n'est point exagérer que de porter à 100,000,000 de francs la valeur des objets que les flammes dévorèrent.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Arrivée de la division Boudet dans la rade du Port-au-Prince. Débarquement au Lamentin. Harangue remarquable du général Boudet. Occupation du fort Bizoton. Attaque et prise du Port-au-Prince. Issue heureuse de l'enlèvement de cette ville. Soumission du général LAPLUME, commandant le département du Sud. Insinuations dangereuses de DESSALINES. Démarche de la population de Jacmel. Faiblesse humaine. Envoi d'une brigade de la division Boudet dans le Sud. Soumission du général *Clervaux*. Efforts généreux des habitans de Santo-Domingo. Remise de cette ville au général Kerversau par le général PAUL LOUVERTURE. Considérations militaires. Lettre du premier consul à TOUSSAINT-LOUVERTURE.

LORSQUE la guerre dans le Nord réduisait tout en cendres et en décombres, les événemens de l'Ouest obtenaient des résultats importans sous les rapports militaires et politiques. 1802.

La division Boudet était arrivée le 15 pluviôse au soir (3 février) devant le Port-au-Prince. Le chef de brigade Sabès, aide-de-camp du général, devançait l'escadre, porteur des proclamations du gouvernement.

On avait fait en ville un assez bon accueil à cet officier, et il était au moment de revenir à

1802. bord, quand des chefs de couleur, s'opposant à son retour, le retinrent et le firent garder à vue.

Le lendemain matin le général Agé, commandant au Port-au-Prince, écrivit au général Boudet que le général de division DESSALINES ne se trouvant point en ville, il allait prendre ses ordres, et que jusqu'à sa réponse on garderait l'aide-de-camp Sabès, mais qu'on pouvait être tranquille sur son compte.

Le porteur de cette lettre était chargé de dire verbalement de la part du général Agé que son autorité était méconnue des troupes parce qu'il était blanc ; que, malgré sa bonne volonté, son autorité ne pouvait plus agir que du consentement des chefs de couleur de la garnison.

Cet avis semblant annoncer de la résistance, on s'occupa des moyens de préparer la réussite d'une descente de vive force.

Malgré l'activité de la marine, les préparatifs du débarquement prirent le reste du jour. Le général Boudet en profita pour écrire aux chefs de la garnison du Port-au-Prince par le retour du porteur de la lettre du général Agé. Quelques-uns d'entre eux répondirent, *que d'après les services rendus par les noirs à la France et à la colonie, ils étaient indignés de voir que le nom de leur général en chef ne fût pas même cité*

dans la proclamation du premier consul; que 1802.
ce silence décelait de mauvaises intentions; mais que des mesures pour conserver la liberte étaient prises depuis long-tems; que si l'on brusquait un débarquement sans les ordres du gouverneur-général TOUSSAINT-LOUVERTURE, *il serait tiré trois coups de canon d'alarme, et que ce signal, répété de morne en morne, serait celui de l'incendie de la colonie et de l'égorgement de tous les blancs.*

L'alternative était cruelle; le général Boudet n'en ordonna pas moins le débarquement pour le lendemain à dix heures du matin; il eut lieu sans obstacle sur la côte du Lamentin.

A peine les troupes avaient-elles pris terre, que les trois coups de canon d'alarme furent tirés du fort National. Les mornes qui entourent la rade du Port-au-Prince répétaient au loin cet affreux signal.

Des tourbillons de fumée s'élevèrent à-la-fois de tous côtés et laissèrent à penser que le signal était compris; que l'arrêt fatal s'exécutait. Chaque imagination eut le tems de se former le tableau des scènes les plus déchirantes.

Les soldats prirent l'attitude silencieuse du danger; ils tenaient leurs rangs serrés et leurs

1802. yeux se portaient sur le général Boudet. L'indignation fermentait dans son ame ; affectant le calme de l'assurance, il recommanda sévèrement de ne pas tirer un seul coup de fusil, afin qu'on ne pût nous prêter des intentions hostiles.

Il se mit à la tête de la colonne, et nous marchâmes sur le fort Bizoton. Nous arrivâmes à midi à portée du canon de ce fort ; il était occupé par un bataillon de la treizième demi-brigade coloniale, dans laquelle se trouvaient beaucoup d'officiers de couleur.

Un capitaine noir, nommé SÉRAPHIN, vint se présenter en parlementaire pour annoncer qu'ils défendraient leur poste contre toute attaque. Le général Boudet, feignant de ne pas l'écouter, se tourna vers les belles compagnies de grenadiers qui tenaient la tête de sa division, et leur dit : « Camarades, vous êtes ici » sur le territoire de la France ; vous ne devez » y trouver que des amis ; gardez vos armes » sur l'épaule, et, s'il le faut, laissons-nous tuer, » afin que ceux qui nous suivent soient en droit » de venger notre mort, et de venger la » France. » Puis, s'adressant au capitaine noir, il ajouta : « Allez redire à votre bataillon » ce que vous venez d'entendre ; tirez sur nous

» si vous osez; mais si vous le faites, défen- 1802.
» dez-vous bien, vendez chèrement votre vie,
» car vous êtes perdus. »

La colonne continua sa marche aux cris de *vive la république! vive la liberté!*

La garnison du fort Bizoton voyant que nos troupes avançaient sans défiance, et connaissant les paroles du général Boudet, les accueillit aux cris de *vive la France! vivent nos frères!*

Notre division, après avoir opéré son entier débarquement, renforça d'un bataillon européen la garnison du fort Bizoton, et se remit en route pour le Port-au-Prince.

La compagnie des grenadiers noirs du capitaine SÉRAPHIN fut mêlée dans nos rangs.

Le général espérait que ce mélange serait d'un bon exemple pour les troupes de couleur qui formaient la garnison du Port-au-Prince.

On passa sous un petit fort très-élevé, nommé le Blockhaus (1) reconquis, qui était défendu par cent noirs et par quatre pièces de canon. Le

(1) *Blockhaus* est un mot allemand qui désigne une tour en bois qu'on établit sur une base de pierre. Dès l'enfance de l'art militaire, les blockhaus ont été employés pour mettre les postes isolés à l'abri d'un coup de main. Le nom de celui-ci désignait la reprise qui en avait été faite sur les Anglais de vive force.

Digitized by Google

1802. général les fit sommer de se rendre ; ils s'y refusèrent ; le mal qu'ils pouvaient faire était peu de chose ; on ne perdit pas le tems et l'énergie à forcer un point d'aussi mince importance ; il était déjà tard, la division continua sa route.

Son avant-garde, arrivée à portée de canon du Port - au - Prince, le général Boudet détacha deux bataillons par sa droite, pour tourner la porte de la ville dite de Léogane, qui était couverte par une redoute armée de six pièces de gros calibre.

La première ligne des noirs présentait un front d'environ douze cents hommes ; on voyait de dessus les mornes au bas desquels serpente le chemin, des têtes de colonnes en réserve sur les différentes places de la ville. Leur force totale s'élevait à plus de quatre mille hommes de troupes régulières.

Le général Boudet envoya un officier sous la redoute, dire à haute et intelligible voix, *que nous voulions entrer en amis et que nous ne venions que pour renforcer les troupes de la colonie.*

Les chefs répondirent qu'ils ne pouvaient nous recevoir sans les ordres du gouverneur-général TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Nos éclaireurs reçurent aussitôt l'ordre de

s'approcher de la redoute, sans tirer. Nous marchâmes lentement, à la tête de l'avant-garde, jusqu'au coude que fait le chemin, à cinquante toises de la porte. 1802.

Tout-à-coup les noirs se mirent à crier : *Avancez, nous avons ordre de vous recevoir; nous avons l'ordre, avancez.*

La tête de la colonne s'étant alors présentée, une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie partit de la redoute, étendit morts une centaine d'hommes de la division, et en blessa le double; je fus du nombre : alors ce qui était en arrière franchit, au pas de charge, les cinquante toises qui nous séparaient des ennemis; et la baïonnette au bout du fusil, sans perdre le tems à faire feu, on escalada la redoute. Les bataillons détachés à droite franchirent en même tems l'enceinte de la ville; la charge battait de tous côtés : les intrépides soldats de la division Boudet marchaient toujours et tiraient peu.

Du moment où la redoute eut vomi son feu, le Blockhaus reconquis canonna la colonne; les batteries de la rade canonnèrent également les vaisseaux.

Le contre-amiral Latouche-Treville avait fait prendre à son escadre une ligne d'embos-

1802. sage qui riposta par une grêle de boulets. En un instant le feu des forts fut éteint. Nous vîmes se réaliser, par expérience, la théorie que cet habile marin n'avait cessé de nous faire pendant la traversée, en nous assurant qu'il y a peu de batteries de terre qui puissent tenir contre le feu nourri d'une escadre intrépide.

La nôtre ayant fait taire le canon des ennemis, continua à tirer à outrance sur le côté extérieur de la ville opposé à celui par lequel nous entrions.

Cette attention nous fut favorable; il était nuit; les noirs se crurent attaqués par derrière. Le commandant de l'escadre, attentif à tous nos mouvemens, fit cesser à propos le feu de ses vaisseaux.

Les chefs noirs, dans leur fuite, criaient à leurs soldats: *Mettez feu par-tout, tuez blancs, ci, là là;* mais nos soldats les poursuivant la baïonnette dans les reins, ne leur laissaient nulle part le tems de se reconnaître et de se rallier.

Les noirs fuyaient pêle-mêle; on les poursuivait de même, et avec tant d'activité qu'on ne leur permit pas de fermer sur eux les barrières et les portes des forts National et Saint-Joseph.

L'effroi les avait gagnés. Ils se sauvaient

Digitized by Google

presque sans résistance; ils ne montrèrent 1802.
de l'acharnement que dans la défense de la Trésorerie, où nous trouvâmes plus de deux millions cinq cent mille francs. En peu de tems la ville fut entièrement occupée par nos troupes.

Toute en bois, elle ne dut sa conservation qu'à la promptitude de notre attaque et à la vigueur de nos soldats.

Le général Agé, le chef de brigade d'Alban, commandant de la place, et les blancs qui avaient pu se soustraire à la vengeance inquiète et farouche des noirs, vinrent nous témoigner l'admiration que leur inspirait tant d'énergie; de ce nombre était le P. Lecun, ci-devant supérieur de la mission des Dominicains, et alors préfet apostolique et curé du Port-au-Prince. Il se présenta à nous entouré des sanglots de la reconnaissance; plus de cinq cents personnes de tout sexe et de toute couleur avaient trouvé dans son église un refuge contre la rage des noirs, à laquelle il avait su imposer par son caractère et son courage évangélique.

Quand on apprit que la majeure partie de la population blanche avait été traînée dans les mornes, ainsi que le chef de brigade Sabès, l'officier de marine et les matelots qui l'avaient ac-

1802. compagné, personne n'osa se livrer à la joie ; la victoire était muette.

Plusieurs blancs ayant refusé d'obéir aux révoltés et de les suivre, avaient été tués sur la place, et parmi eux on regrettait sur-tout le commandant de l'artillerie, Lacombe ; cet officier européen, dans le conseil tenu par les chefs de la garnison du Port-au-Prince, s'obstina avec héroïsme à ne point remettre la clef des magasins à poudre et celle des arsenaux. Ne pouvant vaincre sa résistance, le chef de brigade *Lamartinière*, commandant de la troisième demi-brigade coloniale, et qui était un des moteurs les plus furieux de la résistance, lui avait, en plein conseil, cassé la tête d'un coup de pistolet.

L'issue heureuse de l'enlèvement du Port-au-Prince effraya les noirs. Les troupes de *Lamartinière*, talonnées jusqu'à leur entière expulsion de la ville, apprécièrent la valeur de la division Boudet. Ce général ajouta à leur étonnement par une simple mesure de police.

Il était d'usage de n'entrer au Port-au-Prince qu'avec des passeports et des permissions bien en règle. Cet usage fut révoqué à son de trompe ; les postes reçurent l'ordre de laisser entrer et sortir indistinctement tout le monde. Cette

confiance frappa les noirs; ils vinrent reconnaître les troupes entrées en ville; ils furent émerveillés de leur air martial, de leur belle tenue, et de l'accueil confiant qu'elles faisaient sans distinction aux habitans de toute couleur. 1802.

Il n'en fallut pas davantage pour jeter de l'hésitation dans la révolte et la faire débander. Le Blockhaus reconquis se rendit à discrétion; deux bataillons de la treizième demi-brigade coloniale descendirent des mornes pour se réunir à celui qui nous avait remis le fort Bizoton. A leur exemple, les chefs de canton des environs du Port-au-Prince envoyèrent successivement leur soumission.

Les troupes insurgées qui étaient sorties sous la conduite de *Lamartinière* s'étant ralliées à la Croix-des-Bouquets, sous les ordres immédiats de DESSALINES, un fort détachement de la division Boudet partit le 21 pluviôse (9 février) au point du jour pour se porter avec célérité sur elles.

DESSALINES n'osa point faire tête à ce détachement; dès qu'il eut avis de sa marche, il fit mettre le feu aux plantations de la Croix-des-Bouquets, et particulièrement aux cases des cultivateurs, pour les forcer ainsi à le suivre.

L'apparition spontanée de nos troupes sauva

1802. une partie de la plaine. Nos soldats n'ayant pas trouvé les ennemis qu'ils se disposaient à combattre, s'occupèrent d'éteindre les flammes; peu-à-peu il se montrait des cultivateurs pour les aider; un grand nombre d'entre eux resta volontairement parmi nous, et osa pour la première fois se dispenser d'obéir à DESSALINES.

Ce chef, la terreur des noirs, dirigea vers le Mirebalais la garde d'honneur de TOUSSAINT-LOUVERTURE. M. de Saint-James et les autres émigrés qui en faisaient partie furent assez heureux pour parvenir à se jeter parmi nous, et pour se séparer des cannibales qui ne laissaient pour trace que l'assassinat et le feu.

Ils furent aidés dans leur fuite par un capitaine de dragons noirs nommé PATIENCE, qui avait pour lieutenant dans sa compagnie le jeune comte O'Gormann, dont il avait été jadis esclave.

A l'affreux signal des trois coups de canon les blancs n'avaient pas été tous égorgés. Suivant de nouveaux ordres de TOUSSAINT-LOUVERTURE, on les avait réunis et conduits en otages dans l'intérieur des terres, afin de se ménager, par la menace de leur massacre successif, les moyens de traiter et de nous arrêter en nous intimidant.

Les subalternes auxquels ils étaient confiés 1802.
assouvissaient souvent sur eux l'emportement de leur fureur ; aussi les cadavres mutilés de quantité de malheureux blancs jalonnaient les routes qu'avaient suivies les noirs.

DESSALINES, après avoir fait partir pour le Mirebalais la garde d'honneur de TOUSSAINT-LOUVERTURE, traversa la grande rivière du Cul-de-sac à l'habitation d'Autichamp, et vint prendre position sur la montagne de la Charbonnière.

Cette longue contre-marche, faite au gros de la chaleur, lui coûta beaucoup de déserteurs.

Le général Boudet ayant appris par eux les projets ultérieurs de DESSALINES sur le Sud, détacha à l'instant un corps de troupes sur le chemin de Léogane, afin d'empêcher les insurgés d'y pénétrer par les versans de la rivière Froide. Cette disposition fit rétrograder le corps de DESSALINES, qui se présentait sur ce point ; mais lui, de sa personne, suivi de quelques affidés, s'ouvrit un passage dans des chemins presque inaccessibles, et arriva à Léogane pendant que sa troupe, qui n'avait pu le suivre, revenait sur la montagne de la Charbonnière.

Digitized by Google

1802. Un détachement de la division Boudet, après avoir renversé une infinité de petits postes d'insurgés, sans leur laisser le tems de rien brûler, parut le 23 pluviôse (11 février) devant Léogane.

Dessalines, qui y était arrivé la veille, après avoir fait plus de vingt lieues sur des montagnes à pic, à travers toutes sortes d'obstacles et de précipices, fit évacuer en arrivant l'artillerie de campagne, et porter le plus de munitions possibles au Cabaret-Carde. C'est dans cette position escarpée qu'à l'approche du détachement de la division Boudet il replia la garnison de Léogane, après avoir fait mettre le feu à cette ville.

Le général Boudet ayant gagné la confiance des officiers de couleur isolés qui étaient restés au Port-au-Prince, l'un d'eux, le capitaine Célestin, se chargea personnellement d'aller faire agréer les ordres de la métropole au général Laplume, commandant dans le Sud. Ce pays, sous l'influence du général *Rigaud*, avait déjà combattu l'autorité de Toussaint-Louverture. Il ne s'agissait que de gagner les chefs pour faire revivre l'opposition ; on y réussit.

Le commandant du Petit-Goave ayant reçu

par le capitaine CÉLESTIN les ordres du général Boudet, n'obtempéra plus à ceux de DESSALINES; il intercepta même avec soin les lettres adressées aux autres commandans, et les transmit au général Boudet. 1802.

Le capitaine CÉLESTIN parvint auprès du général LAPLUME, et lui insinua sa conviction personnelle; celui-ci la transmit à ses chefs, qui, d'un commun accord, firent prêter le serment de fidélité et d'obéissance à la France par toutes les troupes à leurs ordres.

Les chefs de canton firent répéter le même serment à tous les cultivateurs; la soumission fut générale, par suite des anciens souvenirs et par l'obéissance aveugle des noirs à la volonté de leurs chefs. Ces chefs, pleins de tact militaire, vinrent de suite former un cordon sur la lisière de leur département pour empêcher DESSALINES d'y pénétrer.

Cette disposition, bonne sous le rapport militaire, n'était point rassurante pour nous, parce que le contact du voisinage pouvait établir des communications entre les noirs des deux partis, et qu'elles étaient toujours dangereuses, DESSALINES ne cessant de publier que l'expédition du capitaine-général Leclerc n'avait pour but que de rétablir l'esclavage.

1802. Cette assertion, sans cesse répétée, et les craintes que la férocité de DESSALINES occasionnaient, étaient d'une influence si pernicieuse que la population entière de Jacmel, les blancs en tête, avait envoyé, comme l'effet d'un mouvement libre et spontané, une déclaration par laquelle les habitans de ce quartier exprimaient leurs regrets de voir cesser le gouvernement de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Je me rappelle que cette démarche produisit parmi nous un sentiment général d'indignation. Personne ne voulut y voir l'attitude de la peur; on n'y voyait que celle d'un sordide intérêt; l'intérêt pouvait y être effectivement pour quelque chose, car TOUSSAINT-LOUVERTURE, au moyen de son système de fermage, ayant la faculté de distribuer la fortune selon son bon plaisir, il n'était pas étonnant que ce motif eût part aux regrets de ceux qui habitaient Saint-Domingue. Le hasard venait encore de nous donner une preuve nouvelle de l'humiliante vérité de l'axiome si souvent répété : *qu'on déifierait la peste, si la peste donnait des places.*

Nous parcourions avec le général Boudet les documens secrets de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Notre curiosité venait de s'accroître en

Digitized by Google

découvrant un double fond dans la caisse qui 1802.
les contenait: qu'on juge de notre étonnement lorsqu'en forçant ce double fond, nous n'y trouvâmes que des tresses de cheveux de toutes couleurs, des bagues, des cœurs en or traversés de flèches, des petites clefs, des nécessaires, des souvenirs, et une infinité de billets doux qui ne laissaient aucun doute sur les succès obtenus en amour par le vieux TOUSSAINT-LOUVERTURE! Cependant il était noir, et il avait un physique repoussant .... mais il s'était fait le dispensateur de toutes les fortunes, et sa puissance pouvait à volonté changer toutes les conditions.....

En acquérant la preuve irréfragable des écarts de la faiblesse humaine, le général Boudet se sentit inspiré d'un mouvement généreux: *Avant d'avoir fait ici aucune connaissance*, s'écria-t-il, *perdons toute trace de ces honteux souvenirs, afin de ne pas mésestimer les personnes au milieu desquelles nous sommes destinés à vivre;* et en faisant de tristes réflexions nous allâmes ensemble jeter au feu et à la mer tout ce qui pouvait rappeler notre pénible découverte.

Il y avait de la grandeur d'ame dans la conduite du général Boudet. Le capitaine-général Leclerc lui avait communiqué une partie des

1802. instructions secrètes qui lui avaient été données. Ces instructions, dont j'ai déjà parlé, classaient les noirs et les blancs en catégories. Le tems même n'avait pas échappé au classement. De telle époque à telle époque on devait se conduire ainsi, de telle époque à telle époque on devait se conduire autrement.

Comme si les prostitutions pouvaient avoir des témoins, un dernier paragraphe du troisième chapitre de ces instructions déplorables portait textuellement : *Les femmes blanches qui se sont prostituées aux nègres, quel que soit leur rang, seront envoyées en France.* Le hasard nous avait fait trouver ce qui paraissait si impossible à préciser, mais le général Boudet avait trop de loyauté et de franchise dans le caractère pour ne pas répugner à l'idée de fournir des alimens à la délation et pour porter la honte et la mort dans l'ame de quelques familles. Il préféra s'exposer aux reproches des rigoristes et se permit le premier d'apporter des modifications de convenance à l'exécution littérale des instructions secrètes.

Le général en chef ne lui en fit, par la suite, aucun reproche ; il se rappelait trop qu'il aurait sauvé le Cap s'il eût osé suivre sa première idée, et se désentraver, comme le gé-

néral Boudet, de la rigoureuse observation 1802.
des ordres de détail qui lui avaient été donnés.

Nous apprenions à chaque instant les efforts que faisait DESSALINES pour enflammer les inquiétudes de la population de couleur. Une circonstance particulière vint nous faire comprendre combien étaient grandes ces inquiétudes, et combien était légère la confiance que nous inspirions.

La question habituelle qu'on nous faisait était de nous demander ce que nous venions faire à Saint-Domingue, et si nous n'avions réellement pour mission que d'y faire respecter les droits politiques des individus et de la métropole.

Quoique souffrant de ma blessure, je venais de passer la revue de la garnison du Port-au-Prince et de faire défiler les troupes, lorsque j'aperçus près de moi un vieux chef de brigade noir, nommé PAUL LAFRANCE, qui dès le commencement des troubles de la colonie avait, un des premiers, abandonné les révoltés, et qui, depuis son retour à la cause de la république, avait dans cent occasions rendu mille services à notre couleur, au compromis de sa propre vie. J'allai à lui, et le trouvant environné de sa famille, je me fis présenter à sa

1802. femme et à ses filles; elles étaient jeunes et belles; je leur dis des choses gracieuses. Je m'aperçus de suite aux regards du père qu'il cherchait à distinguer si je les traitais cavalièrement ou bien avec politesse; je n'en mis que plus de soin et d'obligeance dans mes manières: je reconnus alors que PAUL LAFRANCE en était flatté, et je vis bientôt qu'il était sensible à la marque publique de distinction que je lui donnais, en demandant à me reposer un instant chez lui. A peine y étais-je entré que, me prenant à part, il croisa ses mains sur sa poitrine et me dit en sanglotant: « Mon général, vous respirez la franchise, dites-le moi avec vérité, venez-vous ici pour rétablir l'esclavage? . . . . . Quoi qu'il en soit, le vieux PAUL LAFRANCE ne vous ferait jamais de mal. . . . . Mais mes filles, mes pauvres filles. . . . . esclaves . . . . . Oh! j'en mourrais de douleur. . . . . »

Cette scène attendrissante, produite par le hasard, nous fit sentir vivement la nécessité d'éloigner DESSALINES, dont le voisinage nourrissait les élémens de cette inquiétude sourde par ses déclarations publiques et par ses menées secrètes. D'ailleurs, on n'osait point être confiant parce qu'il était proche, et que la crainte qu'il inspirait était encore puissante.

La conservation du Sud était en outre trop 1802.
importante pour ne pas garantir à tout prix ce département de la destruction dont le menaçait DESSALINES, qui voulait, disait-il, faire un exemple et le punir de sa soumission.

Cette précieuse possession offrait à l'armée des ressources immenses; il y avait dans les magasins de l'Etat pour plus de douze millions de valeurs en denrées coloniales.

Le général Boudet se décida, pour la conserver, à y détacher la moitié de sa division, c'est-à-dire quatorze cents hommes, qui partirent sous les ordres de l'adjudant-commandant d'Arbois.

Ils enlevèrent, chemin faisant, la position du Cabaret-Carde. Dans le même moment d'autres détachemens, sortis du Port-au-Prince, s'emparèrent des Arcahayes, et escaladèrent les mornes de la Charbonnière.

Les ennemis étaient battus d'effroi ; ils n'osaient pas tenir devant nos vieux soldats, qui marchaient avec la confiance du courage, parce qu'avec raison ils se croyaient des héros.

La retraite des noirs s'annonçait toujours par le feu ; mais comme ce feu semblait éclairer la fin de leur domination, on s'y habituait, et les flammes cessaient d'être un objet de deuil et d'épouvante.

1802. Pendant que DESSALINES était aux abois et se retirait sur les frontières du département de l'Ouest, la partie espagnole était placée sans beaucoup d'efforts sous l'autorité du nouveau capitaine-général.

Les frégates qui portaient le corps de troupes du général Kerversau s'étaient présentées le 13 pluviôse (2 février) devant Santo-Domingo; le général PAUL LOUVERTURE, qui y commandait, suivant le système de temporisation généralement adopté, répondit à la sommation qui lui fut faite, qu'il ne pouvait remettre la place que d'après les ordres du gouverneur-général son frère.

Ceux des habitans pour qui le joug des noirs était humiliant trouvèrent ces tergiversations trop longues. Dans la nuit du 21 pluviôse (9 février) ils enlevèrent, l'épée à la main, un des forts de la ville pour en ouvrir les portes au général Kerversau; mais aucun homme de son expédition ne put parvenir à débarquer sur cette côte de fer; dans les essais qu'on en fit les chaloupes furent renversées et remplies d'eau; heureusement personne ne périt.

L'effort généreux des habitans de Santo-Domingo ne pouvant être secondé, ceux qui l'avaient tenté voyant accourir sur eux la garnison de PAUL LOUVERTURE, prirent le parti

d'évacuer le fort qu'ils avaient enlevé, et de gagner la campagne. Après s'y être recrutés, ces braves gens firent un nouvel effort, et s'emparèrent le 23 pluviôse (11 février) d'un poste extérieur de la place. 1802.

L'expédition du général Kerversau, qui ignorait cette nouvelle entreprise, croyant toute espérance de succès évanouie, s'éloignait, selon ses instructions, en louvoyant pour attendre du renfort, lorsqu'elle se vit tout-à-coup appelée dans Santo-Domingo; voici comment :

Il se trouvait dans cette ville un évêque français que le directoire avait envoyé à Saint-Domingue. Le clergé espagnol l'avait reçu avec soumission, parce que cet évêque, M. de Mauvielle, avait tout ce qu'il fallait pour séduire et pour plaire.

L'évêque de Mauvielle, instruit qu'une flotte nombreuse tenait la mer au vent de Samana, avait compris que c'était une expédition de la métropole.

En apprenant le départ de TOUSSAINT-LOUVERTURE pour suivre les mouvemens de la flotte, il s'était acheminé sur Sant-Yago de los Cavaleros, à l'effet de diriger la conduite du général *Clervaux*.

Ses soins pieux avaient obtenu le résultat

1802. dont il s'était flatté. Aidé du général Pajeot, il avait éclairé la religion du général *Clervaux*, qui s'était soumis, sans coup férir, aux ordres du capitaine-général Leclerc.

Imitant cet exemple, le général PAUL LOUVERTURE s'était rendu le 2 ventôse (20 février), en déclarant *que la liberté était, pour lui et les siens, le talisman qui enflammait son zèle et son amour pour la mère-patrie* (1), et il avait envoyé vers le général Kerversau.

La défection totale de la division de l'Est, aux ordres du général *Clervaux*, et la déconfiture de celle de l'Ouest, aux ordres de DESSALINES, réduisirent à trois demi-brigades les moyens défensifs de TOUSSAINT-LOUVERTURE: ce fut cependant avec ce faible noyau, qu'aidé de sa garde et des cultivateurs du Nord, il osa enfin s'avouer le chef de la résistance insurrectionnelle dont il avait été jusque là le moteur secret et l'ame invisible.

On verra, par les efforts et les sacrifices qu'il fallut faire pour triompher de cette résistance, que si TOUSSAINT-LOUVERTURE avait réuni ses troupes et les eût fait combattre sous ses yeux, aucun des chefs, aucun des noirs pla-

(1) Proclamation du général PAUL LOUVERTURE aux troupes du département de l'Ozama, en date du 2 ventôse (20 février).

cés près de lui n'eût pensé à l'abandonner : 1802.
alors, avec le surcroît de masse qu'auraient eu ses moyens, il n'y a pas de doute qu'il n'eût fixé à son avantage la chance des combats.

Ce n'était rien pour lui qu'une guerre à coups d'hommes, et pour le général Leclerc cette guerre eût été désastreuse; mais, comme je l'ai déjà dit, TOUSSAINT-LOUVERTURE apportait dans ses conceptions militaires les défauts de son âge et de sa couleur. Son caractère et sa défiance le rendirent opiniâtre, lorsque sa situation aurait dû le rendre audacieux ou résigné.

Le gouvernement de France, en ordonnant l'expédition de Saint-Domingue, avait senti que des premières démarches pouvait dépendre le succès de l'expédition; il avait prescrit au général Leclerc jusqu'aux plus petits détails de la conduite qu'il devait tenir en débarquant, et, comme on l'a déjà vu, cette idée n'avait d'abord pas été heureuse. La suite ne le fut pas davantage.

Deux fils de TOUSSAINT-LOUVERTURE avaient accompagné l'expédition, avec leur précepteur M. Coisnon, directeur de l'institution dans laquelle ils avaient été élevés; c'étaient deux frères utérins, dont l'un était noir et l'autre de couleur.

1802. Le général Leclerc avait l'ordre précis de faire parvenir par eux la lettre que le premier consul écrivait à leur père. On fit une faute capitale en ne faisant pas imprimer cette lettre à la suite de la proclamation aux habitans de Saint-Domingue; ces deux pièces officielles réunies étaient des chefs-d'œuvre de rédaction politique, en ce qu'elles alliaient habilement les promesses et les menaces; mais en ne rendant publique que la proclamation, la séduction morale pour les noirs était sans effet: les menaces seules paraissaient, et les promesses étaient vagues.

Voici cette lettre curieuse, dont la détention a plus influé qu'on ne pense sur les déterminations de TOUSSAINT-LOUVERTURE, déterminations qui ont entraîné les destinées de Saint-Domingue.

Au citoyen TOUSSAINT-LOUVERTURE, *général en chef de l'armée de Saint-Domingue.*

« Citoyen général, la paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen général

Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine-général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaisons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites. 1802.

» Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français; si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit.

» Appelé par vos talens et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane.

» La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

1802. » Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole puisse ni vous secourir, ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus, et par les talens et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous. Elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance de la république, et creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion.

» Nous avons fait connaître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens qui nous animaient, et nous vous les renvoyons.

» Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talens, le capitaine-général. Que pouvez-vous désirer: la liberté des noirs? Vous

savez que dans tous les pays où nous avons été 1802.
nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune, et les honneurs qui vous attendent.

» Faites connaître aux peuples de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur, a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions étaient le produit des factions qui elles-mêmes déchiraient la patrie; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites-leur que si la liberté est pour eux le premier des biens, ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement et au capitaine-général, qui en est le délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale, qui éclipserait leurs services et ren-

1802. drait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse où des pères et des enfans s'entr'égorgeraient. Et vous, général, songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires, vous êtes aussi devant Dieu et nous le principal responsable de leur conduite.

» S'il était des malveillans qui disent aux individus qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant les tems d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance, et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les Anglais, qui ont été nos ennemis.

» Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde. »

Paris, 27 brumaire an 10 (18 novembre 1801).

Le premier consul,

Signé BONAPARTE.

CHAPITRE XV.

Première entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec ses enfans. Enfouissement de ses trésors dans les mornes du Cahos. Sa lettre au général Leclerc. Seconde entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec ses enfans. Son obstination. Sa mise hors la loi. Marche offensive des divisions Desfourneaux, Hardy et Rochambeau. Défense vigoureuse du général MAUREPAS. Revers de TOUSSAINT-LOUVERTURE sur plusieurs points. Sa défaite à la Ravine-à-Coulcuvre. Attaque combinée sur MAUREPAS par les divisions Debelle, Hardy et Desfourneaux. Sa soumission inattendue. Mesures de défense par TOUSSAINT-LOUVERTURE. Entrée d'un détachement de la division Boudet à Saint-Marc. Incendie de cette ville par DESSALINES Situation critique du Port-au-Prince. Attaque et défaite de la 8e demi-brigade coloniale. Conduite généreuse et patriotique du contre-amiral Latouche-Treville.

LA frégate qui portait les jeunes LOUVERTURE 1802.
s'était en vain présentée devant le Cap le 15 pluviôse (3 février), la terre lui avait refusé des pilotes, et les balises ayant été enlevées, elle n'avait osé s'engager dans les passes; par suite de cette circonstance, la guerre était en pleine activité avant que les enfans de TOUSSAINT-LOUVERTURE eussent pu lui remettre la lettre

1802. du premier consul, et remplir leur mission de paix. Il n'y eut moyen de les faire partir que le 19 pluviôse (7 février), trois jours après l'explosion de la révolte que cette démarche était destinée à prévenir.

Ils ne joignirent point leur père à l'habitation d'Héricourt ni à Enneri, où on le supposait; leur mère les revit avec transport et fit partir à l'instant sur plusieurs points des exprès pour annoncer à son mari leur arrivée, et l'informer qu'ils étaient porteurs d'une lettre du premier consul, de nature à lui faire le plus grand plaisir.

TOUSSAINT-LOUVERTURE n'arriva à Enneri que dans la nuit du 20 au 21 pluviôse (du 8 au 9 février), à deux heures du matin; il embrassa ses enfans avec étreinte.

M. Coisnon, leur instituteur, voyant des larmes couler crut le moment favorable pour dire : « Est-ce bien TOUSSAINT, le serviteur, l'ami de la France, qui me tend les bras? »

TOUSSAINT-LOUVERTURE lui répondit, en se jetant à son cou : « Pouvez-vous en douter! »

M. Coisnon lui dit alors :

« Général, vous allez entendre vos enfans; ils sont en ce moment auprès de vous les fidèles interprètes des intentions du premier consul et du capitaine-général de la colonie;

croyez à leur innocence et à la pureté de leurs sentimens; c'est l'exacte vérité qu'ils vont vous annoncer. » 1802.

Le jeune ISAAC LOUVERTURE prit la parole et rendit fidèlement à son père ce que lui avait dit le premier consul et le capitaine-général Leclerc.

Pendant qu'il parlait, TOUSSAINT-LOUVERTURE gardait le plus profond silence; ses traits étaient changés; ils n'avaient plus l'expression d'un père qui écoute; ils exprimaient le recueillement d'un homme d'état impassible.

M. Coisnon lui ayant présenté dans une boîte d'or la lettre du premier consul, il la lut, la relut plusieurs fois, et parut en être satisfait. Il répondit à l'exhortation de se rendre près du capitaine-général Leclerc pour être son premier lieutenant, et à la proposition que lui faisait M. Coisnon de rester en otage:

Ce n'est plus praticable : la guerre est commencée, la rage de combattre possède tout le monde; mes chefs militaires sont au moment de tout brûler et de tout saccager; si cependant le général Leclerc veut suspendre ses attaques, j'en ferai autant de mon côté.

M. Coisnon écrivit aussitôt au capitaine-général Leclerc. TOUSSAINT-LOUVERTURE se chargea de faire parvenir cette lettre.

1802. Il quitta ses enfans à quatre heures du matin, n'ayant eu avec eux que deux heures d'entrevue.

D'autres soins l'occupaient que ceux de la nature. C'est à cette époque qu'il faisait ensevelir ses trésors dans les mornes du Cahos. S'il faut en croire la voix publique, il fit fusiller ceux qu'il avait chargés de cette opération, afin de rester maître de son secret.

Les Américains qui fréquentaient Saint-Domingue ont fait monter la valeur de ces trésors à 40,000,000 de dollars (à peu près 220,000,000 de francs); mais d'après les renseignemens pris dans la colonie, TOUSSAINT-LOUVERTURE ayant, à différentes époques, fait réaliser en or, dans ses recettes, une somme de 80,000 portugaises, dont on n'a jamais vu l'emploi, c'est à cette seule somme de 32 à 33,000,000 de francs qu'il faut supputer les valeurs dont il a fait disparaître les traces. Au surplus, tout ceci n'est encore qu'hypothétique : le trésor enfoui dans les mornes du Cahos peut avoir une valeur plus forte, parce que TOUSSAINT-LOUVERTURE, malgré l'ordre qui régnait dans son administration, dont à notre approche il a fait brûler la majeure partie des registres, a pu se ménager, par des traités et des franchises, des recettes inconnues. La valeur des sommes en-

fouies peut aussi être beaucoup plus faible, 1802.
quand on calcule les achats immenses d'armes et de munitions qu'il avait contractés d'une manière clandestine, à des prix exhorbitans. Il est aussi possible qu'ayant envoyé des fonds aux Etats-Unis, ces fonds soient restés après sa mort entre les mains de ceux à qui il les avait confiés.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, avant de se séparer de ses enfans, affecta d'accéder à leurs instances, et eut l'air de se laisser forcer par leur amour, en promettant de répondre au capitaine-général Leclerc; il engagea M. Coisnon d'attendre à Enneri qu'il lui eût fait parvenir sa réponse.

Ce ne fut que dans la nuit du 22 au 23 pluviôse (du 11 au 12 février) que M. Granville, qui élevait dans son institut des Gonaïves le troisième fils de TOUSSAINT-LOUVERTURE, arriva à Enneri, porteur de cette dépêche.

TOUSSAINT-LOUVERTURE lui avait donné l'ordre précis de ramener au capitaine-général Leclerc ses enfans venus de France.

Chemin faisant, et furtivement, M. Grandville fit connaître à M. Coisnon l'état d'irritation où se trouvait porté le caractère inquiet des noirs. La vie des malheureux blancs ne tenait plus qu'à un fil, et d'un instant à l'autre un mot suffisait pour trancher ce fil.

Digitized by Google

1802. TOUSSAINT-LOUVERTURE, dans sa réponse au général Leclerc, lui reprochait : « d'être venu » le remplacer à coups de canon ; de ne lui » avoir fait remettre la lettre du premier con- » sul que trois mois après sa date ; d'avoir, » par des actes hostiles, mis en équivoque les » services et les droits de sa couleur. Il décla- » rait que ces droits lui imposaient des devoirs » au-dessus de ceux de la nature ; qu'il était » prêt à faire à sa couleur le sacrifice de ses » enfans ; qu'il les renvoyait pour qu'on ne le » crût pas lié par leur présence. Il finissait par » dire que, plus défiant que jamais, il lui fal- » lait du tems pour se décider au parti qui lui » restait à prendre. »

Le capitaine-général Leclerc s'empressa de lui renvoyer ses enfans, avec une réponse dans laquelle il l'engageait à venir concerter avec lui les moyens d'arrêter les désordres, lui donnant sa parole « que le passé serait mis en oubli ; qu'il serait traité avec la plus grande distinction, et que, s'il se rendait à l'appel qu'on lui faisait, il serait à l'instant même proclamé le premier lieutenant du capitaine-général de la colonie. »

Le général Leclerc finissait sa lettre en disant à TOUSSAINT-LOUVERTURE que mal-

gré qu'il eût pour instruction précise *de ne point discontinuer les opérations de guerre, s'il était dans le cas de les commencer,* il voulait bien, dans l'espoir d'un rapprochement, condescendre à un armistice de quatre jours; mais que passé ce délai, il le déclarerait, par une proclamation, ennemi du peuple français, et le mettrait hors la loi. 1802.

TOUSSAINT-LOUVERTURE parut s'irriter de cet ultimatum; il dit à ses enfans *qu'il les laissait libres de choisir entre leur patrie et leur père; qu'il ne blâmait pas leur attachement pour la France, à laquelle ils devaient leur éducation; mais qu'entre la France et lui il y avait sa couleur, dont il ne pouvait compromettre les destinées en se mettant à la merci d'une expédition dans laquelle figuraient plusieurs généraux blancs, ainsi que* Rigaud, Pétion, Boyer, Chanlatte, etc., *tous ses ennemis personnels; que l'ordre de ne point décesser de combattre pour négocier annonçait que la France se confiait plus dans ses armes que dans ses droits; que cette suffisance sentait le despotisme de la force, et que, si l'on ne savait pas ménager les noirs lorsqu'ils avaient encore quelque puissance, que serait-ce lorsque lui et les siens n'en auraient plus?*

Ses fils se jetèrent dans ses bras; leurs ca-

1802. resses ne purent l'émouvoir ; inflexible, il leur répondait sans cesse : *Mes enfans, prenez votre parti ; quel qu'il soit, je vous chérirai toujours.* Leurs larmes et leurs supplications n'aboutissant à rien, ISAAC se détache tout-à-coup des bras de son père : « Eh bien ! lui dit-il, voyez en moi un serviteur fidèle de la France, qui ne pourra jamais se résoudre à porter les armes contre elle. »

Son autre fils, nommé *Placide,* griffe de couleur, frère utérin d'ISAAC, témoignait autant d'indécision dans ses regards que dans sa démarche : TOUSSAINT-LOUVERTURE, pétrifié, bénissait ISAAC alors même qu'il s'éloignait. Pendant ce tems *Placide,* dompté par son ascendant, se jetait en sanglotant à son cou, et lui disait : *Je suis à vous, mon père ; je crains l'avenir, je crains l'esclavage ; je suis prêt à combattre pour m'y opposer ; je ne connais plus la France.*

TOUSSAINT-LOUVERTURE lui remit à l'instant le commandement d'un des bataillons de sa garde, à la tête duquel il marcha peu de jours après contre nous.

Cette scène, dont on sut bientôt au Cap les détails par une lettre d'ISAAC, annonçant que la tendresse de sa mère s'opposait à son retour, apprit au capitaine-général Leclerc qu'il

ne lui restait plus d'autre alternative que la nécessité de trancher par les armes le nœud d'une révolte combinée, que resserrait l'obstination d'un chef comme TOUSSAINT-LOUVERTURE. 1802.

Cette alternative était pénible par les résistances qu'on commençait à rencontrer.

Le général Humbert, débarqué le 23 pluviôse (12 février) au Port-de-Paix, n'avait conquis que des cendres.

C'était en vain qu'il avait tenté la voie des négociations; MAUREPAS, qui passait dans l'armée coloniale pour le plus intrépide des généraux noirs, avait repoussé à coups de canon la goëlette parlementaire venue pour le sommer; il avait fallu l'emploi de la force pour prendre terre. Les noirs avaient aussitôt fait sauter les forts, incendié la ville, et s'étaient retirés en disputant pied à pied le terrain.

Le général Humbert, n'ayant à ses ordres que douze cents hommes, en avait perdu deux cents en deux jours pour faire deux lieues.

Sans un renfort de quatre cents hommes que lui porta, le 25 pluviôse (15 février), le vaisseau *le Jean-Bart*, il eût peut-être été rembarqué.

L'armistice n'ayant abouti à rien, le capi-

1802. taine-général Leclerc publia la proclamation suivante :

Au quartier-général du Cap, le 28 pluviôse an 10 (17 février 1802).

« Habitans de Saint-Domingue, je suis venu ici, au nom du gouvernement français, vous apporter la paix et le bonheur ; je craignais de rencontrer des obstacles dans les vues ambitieuses des chefs de la colonie ; je ne me suis pas trompé.

» Ces chefs, qui annonçaient leur dévouement à la France dans leurs proclamations, ne pensaient à rien moins qu'à être Français ; s'ils parlaient quelquefois de la France, c'est qu'ils ne se croyaient pas en mesure de la méconnaître ouvertement.

» Aujourd'hui leurs intentions perfides sont démasquées. Le général TOUSSAINT m'avait renvoyé ses enfans avec une lettre dans laquelle il assurait qu'il ne desirait rien tant que le bonheur de la colonie, et qu'il était prêt d'obéir à tous les ordres que je lui donnerais.

» Je lui ai ordonné de se rendre auprès de moi, je lui ai donné ma parole de l'employer comme mon lieutenant-général : il n'a répondu à cet ordre que par des phrases ; il ne cherche qu'à gagner du tems.

» J'ai ordre du gouvernement français de faire régner promptement la prospérité et l'abondance ici : si je me laissais amuser par des détours astucieux et perfides, la colonie serait le théâtre d'une longue guerre civile. 1802.

» J'entre en campagne, et je vais apprendre à ce rebelle quelle est la force du gouvernement français.

» Dès ce moment, il ne doit plus être aux yeux de tous les bons Français qui habitent Saint-Domingue, qu'un monstre insensé.

» J'ai promis aux habitans de Saint-Domingue la liberté ; je saurai les en faire jouir. Je ferai respecter les personnes et les propriétés.

» J'ordonne ce qui suit :

» Art. 1er Le général TOUSSAINT et le général CHRISTOPHE sont mis hors la loi, et il est ordonné à tout citoyen de leur courir sus, et de les traiter comme des rebelles à la république française.

» 2. A dater du jour où l'armée française aura occupé un quartier, tout officier, soit civil, soit militaire, qui obéira à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de l'armée de la république française, que je commande, sera traité comme rebelle.

1802. » 3. Les cultivateurs qui ont été induits en erreur, et qui, trompés par les perfides insinuations des généraux rebelles, auraient pris les armes, seront traités comme des enfans égarés, et renvoyés à la culture, si toutefois ils n'ont pas cherché à exciter de soulèvement.

» 4. Les soldats des demi-brigades qui abandonneront l'armée de TOUSSAINT feront partie de l'armée française.

» 5. Le général *Augustin Clervaux*, qui commande le département du Cibao, ayant reconnu le gouvernement français et l'autorité du capitaine-général, est maintenu dans son grade et dans son commandement.

» 6. Le général chef de l'état-major fera imprimer et publier la présente proclamation. »

Le capitaine-général commandant
l'armée de Saint-Domingue.

Signé LECLERC.

Les troupes disponibles dans le Nord, renforcées de sept mille hommes apportés récemment par les escadres des contre-amiraux Gantheaume et Linois, dont un des vaisseaux, *le Desaix*, avait touché et s'était brisé devant le Cap, furent formées en trois divisions.

Avec ces trois divisions, sous les ordres des généraux Desfournaux, Hardy et Rochambeau, le capitaine-général Leclerc se mit en marche pour aller combattre TOUSSAINT-LOUVERTURE. 1802.

La division Desfournaux partit du Limbé, et gagna sans obstacles le canton de Plaisance, qui lui fut remis intact par le commandant de ce quartier, nommé JEAN-PIERRE DUMESNIL. Ce brave homme eut le courage de résister aux ordres de TOUSSAINT-LOUVERTURE, qui portaient de tout saccager et de tout brûler; il vint à la rencontre du général Desfournaux avec trois cents hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie, presque tous propriétaires.

La division Hardy partit du Cap, escalada de vive force la position formidable du morne à Boispin, et enleva à la baïonnette le poste de la Marmelade sur CHRISTOPHE, qui le défendait avec deux mille hommes, composés, par moitié, de troupes coloniales et de cultivateurs.

Le général Rochambeau sortit du Fort-Dauphin et vint s'établir, sans beaucoup de résistance, à Saint-Michel; sa colonne de droite seule eut à faire des efforts; elle enleva à la baïonnette la position de la Mare à la Roche,

Digitized by Google

1802. qui était défendue par quatre cents noirs et par de l'artillerie.

Pendant ces marches offensives, le général Humbert avait peine à faire tête aux efforts de MAUREPAS, qui couvrait la gorge des Trois-Rivières, flanquant ainsi la position des Gonaïves, que TOUSSAINT-LOUVERTURE semblait avoir choisie pour livrer une bataille générale.

Le capitaine-général Leclerc envoya, par mer, le général Debelle avec quinze cents hommes, pour renforcer le général Humbert. Il était tems : MAUREPAS avait réuni à ses deux mille hommes de troupes coloniales plus de cinq mille cultivateurs, et était au moment de rentrer au Port-de-Paix.

Le général Debelle, plein du désir d'arrêter les ennemis par l'étonnement, ne voulut pas attendre la fin d'un orage pour aborder la position de MAUREPAS. Il lança ses colonnes en débarquant.

Les troupes du général Humbert, qui étaient harassées de fatigue, ne purent réussir ; celles de renfort qui devaient tourner la position et la prendre par ses derrières furent arrêtées dans leur marche par les torrens et les mauvais chemins. MAUREPAS les assaillit dans des défilés, réunit contre elles toutes ses forces, et

les replia vigoureusement dans la place, sans pouvoir toutefois l'emporter. 1802.

Lorsque MAUREPAS soutenait ainsi avec fermeté la cause de TOUSSAINT-LOUVERTURE, elle éprouvait des revers sur tous les autres points.

Le quartier de Jean Rabel se rendait à cent hommes d'artillerie de la marine. Un noir, nommé GOLART, qui s'était fait marron depuis trois ans, était venu avec sa bande, forte de deux cents hommes, en renforcer la garnison.

La frégate *la Furieuse* entrait au Môle-Saint-Nicolas aux acclamations unanimes des habitans et au bruit des salves d'artillerie de la ville et des forts. Trois cents hommes qu'elle avait à son bord y étaient reçus en libérateurs.

CHRISTOPHE, pressé sur ses flancs par les divisions Desfournaux et Rochambeau, ne pouvait plus tenir le poste d'Enneri. La division Hardy le menait battant jusqu'à l'habitation Bayonnai, où le général Salme, commandant la première brigade de cette division, le renversait et le forçait à s'éparpiller dans les mornes.

Le 4 ventôse (23 février) les armes de TOUS-

1802. SAINT-LOUVERTURE éprouvaient encore de nouveaux échecs.

Tandis que la division Desfournaux s'emparait des cendres de la ville des Gonaïves, et refoulait derrière l'Esther tout ce qui osait lui faire tête; la division Rochambeau forçait la ravine à Couleuvre. C'est une gorge étroite, flanquée par des mornes escarpés qui sont couverts de bois, dans lesquels fourmillaient des nuées de cultivateurs armés.

TOUSSAINT-LOUVERTURE occupait les plateaux de la ravine avec un corps de trois mille hommes de troupes régulières, composé de sa garde, de la 5e demi-brigade coloniale, et de différentes compagnies de grenadiers noirs. Ses approches étaient couvertes d'abattis considérables; il était retranché jusqu'aux dents et dans une attitude formidable.

Aussitôt que le général Rochambeau eut donné le signal de l'attaque, les braves soldats de sa division gravirent de tous côtés en tirailleurs, et s'engagèrent dans des combats d'homme à homme. Les troupes de TOUSSAINT-LOUVERTURE se battirent bien; mais comment résister à l'intrépidité des vieux soldats de l'expédition de Saint-Domingue? TOUSSAINT-LOUVERTURE, forcé dans ses retranchemens,

se jeta en désordre sur la Petite-Rivière, abandonnant huit cents des siens sur le champ de bataille. 1802.

Sur ces entrefaites, le général Leclerc, qui voyait tout plier devant lui, apprit que MAUREPAS seul continuait à faire bonne contenance, et qu'il repoussait vigoureusement les attaques des généraux Humbert et Debelle réunis; il résolut de dompter cette résistance.

La division Desfournaux et quinze cents hommes de la division Hardy firent contremarche, et descendant la gorge des Trois-Rivières, menacèrent d'envelopper MAUREPAS. Ce général se voyant sans retraite, ayant connaissance de la défaite de TOUSSAINT-LOUVERTURE, et croyant à bon droit ses affaires désespérées, offrit de se soumettre aux conditions portées dans la première proclamation du capitaine-général Leclerc, par laquelle il promettait à tous les officiers de couleur la conservation de leurs grades. Ses offres furent acceptées, et le général MAUREPAS, à la tête de ses troupes, rejoignit au Gros-Morne le capitaine-général Leclerc.

La soumission inattendue de MAUREPAS ruina plus les affaires de TOUSSAINT-LOUVER-

1802. TURE que les échecs militaires qu'il venait personnellement d'éprouver.

Cette soumission sapait son crédit moral dans l'opinion des noirs du Nord ; elle détruisait le prestige de leur confiance, et c'était dans cette confiance seule que consistaient désormais les ressources de TOUSSAINT-LOUVERTURE, puisque son armée régulière était déjà renversée et disloquée par les événemens.

Le général Boudet, retenu au Port-au-Prince par des soins de toute espèce, ne se souciait guère de s'éloigner de cette ville, depuis qu'il avait fait partir la moitié de sa division pour le Sud, et qu'il avait intercepté les lettres suivantes de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Liberté. *Egalité.*

Le gouverneur-général au général Dessalines, commandant en chef l'armée de l'Ouest.

Au quartier-général des Gonaïves, le 19 pluviôse an 10.

« Rien n'est désespéré, citoyen général, si vous pouvez parvenir à enlever aux troupes de débarquement les ressources que leur offre le Port-Républicain. Tâchez, par tous les moyens de force et d'adresse, d'incendier cette place ;

elle est construite tout en bois; il ne s'agit que d'y faire entrer quelques émissaires fidèles. Ne s'en trouvera-t-il donc point sous vos ordres d'assez dévoués pour rendre ce service? Ah! mon cher général, quel malheur qu'il y ait eu un traître dans cette ville, et qu'on n'y ait pas mis à exécution vos ordres et les miens. 1802.

» Guettez le moment où la garnison s'affaiblira par des expéditions dans les plaines, et tâchez alors de surprendre et d'enlever cette ville par ses derrières.

» N'oubliez pas qu'en attendant la saison des pluies qui doit nous débarrasser de nos ennemis, nous n'avons pour ressource que la destruction et le feu. Songez qu'il ne faut pas que la terre baignée de nos sueurs puisse fournir à nos ennemis le moindre aliment. Carabinez les chemins, faites jeter des cadavres et des chevaux dans toutes les sources; faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent pour nous remettre en esclavage rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent. Salut et amitié.

Signé TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Si cette lettre menaçait l'existence du Port-au-Prince, la suivante, transmise au général

1802. Boudet par le chef de brigade DOMAGE, que TOUSSAINT-LOUVERTURE traitait de général pour décider sa coopération à la révolte, prouvait aussi le danger qui menaçait le Sud.

Liberté. *Egalité.*

TOUSSAINT - LOUVERTURE, *gouverneur de Saint-Domingue, au citoyen* DOMAGE, *général de brigade, commandant en chef l'arrondissement de Jérémie.*

Au quartier-général de Saint-Marc, le 20 pluviôse an 10 (9 février 1802).

« J'envoie auprès de vous, mon cher général, mon aide-de-camp CHANCY. Il est porteur de la présente, et il vous dira de ma part ce que je lui ai chargé.

» Les blancs de France et de la colonie, réunis ensemble, veulent ôter la liberté. Il est arrivé beaucoup de vaisseaux et des troupes qui se sont emparés du Cap, du Port-Républicain et du Fort-Liberté.

» Le Cap, après une vigoureuse résistance, a succombé ; mais les ennemis n'ont trouvé qu'une ville et une plaine de cendres : les forts ont sauté et tout a été incendié.

» La ville du Port-Républicain leur a été li-

vrée par le traître général de brigade Agé, 1802.
ainsi que le fort Bizoton, qui s'est rendu sans coup férir, par la lâcheté et la trahison du chef de bataillon *Bardet*, ancien officier du Sud. Le général de division DESSALINES maintient dans ce moment un cordon à la Croix-des-Bouquets, et toutes nos autres places sont sur la défensive.

» Comme la place de Jérémie est très-forte par les avantages de la nature, vous vous y maintiendrez et la défendrez avec le courage que je vous connais. Méfiez-vous des blancs : ils vous trahiront, s'ils le peuvent ; leur désir bien manifesté est le retour de l'esclavage.

» En conséquence, je vous donne carte blanche ; tout ce que vous ferez sera bien fait ; levez en masse les cultivateurs, et pénétrez-les bien de cette vérité, qu'il faut se méfier des gens adroits qui pourraient avoir reçu secrètement des proclamations de ces blancs de France, et qui les feraient circuler sourdement pour séduire les amis de la liberté.

» Je donne l'ordre au général de brigade LAPLUME de brûler la ville des Cayes, les autres villes et toutes les plaines, dans le cas qu'il ne pourrait résister à la force de l'ennemi, et alors toutes les troupes des différentes

1802. garnisons, et tous les cultivateurs, iraient vous grossir à Jérémie; vous vous entendrez parfaitement avec le général LAPLUME pour bien faire les choses; vous emploierez à planter des vivres en grande quantité toutes les femmes cultivatrices.

» Tâchez, autant qu'il sera en votre pouvoir, m'instruire de votre position.

»Je compte entièrement sur vous, et vous laisse absolument le maître de tout faire pour nous soustraire du joug le plus affreux.

» Bonne santé je vous souhaite.

» Salut et amitié.»

Signé TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Ces deux lettres et d'autres semblables adressées au général LAPLUME et à plusieurs officiers du Sud et de l'Ouest, avaient été écrites la veille et le matin du jour où TOUSSAINT-LOUVERTURE reçut par ses enfans la letttre du premier consul. Cette circonstance rend plus déplorable le retard que la remise en avait éprouvé. Il est possible, il est même présumable que TOUSSAINT-LOUVERTURE aurait pu être plus sensible aux prières de ses enfans, s'il ne se fût pas vu lié par les instructions qu'il venait d'expédier de tous côtés; mais avec un

être aussi impénétrable, on ne sait pas jusqu'où peuvent s'étendre les regrets. 1802.

Les instructions désespérées qu'il donnait à ses commandans, et qu'on venait d'intercepter, étaient bien faites pour enlever au général Boudet l'envie d'aller chercher des ennemis qui avaient l'ordre de fuir et de l'attirer au loin.

Cependant le capitaine-général Leclerc ayant annoncé qu'en entrant en campagne il se porterait vers les Gonaïves, le général Boudet se décida, pour se mettre en communication avec lui, à marcher sur Saint-Marc, qui, d'ailleurs, était le seul point important de la côte qui ne fût pas encore en notre pouvoir.

Le chef de brigade Valabrègue, qui avait pris poste aux Arcahayes, reçut ordre de se rendre au Mont-Rouis, dans le tems que le général Boudet s'y rendait par mer du Port-au-Prince.

Le détachement des Arcahayes partit le 4 ventôse (22 février) de sa position, et eut à lever dans sa marche plusieurs embuscades. Les noirs tinrent un instant au Mont-Rouis; il fallut du canon pour les en déloger. Le chemin des Arcahayes au Mont-Rouis est dépourvu d'eau. Les troupes eurent beaucoup à souffrir dans

1802. cette marche, elles en furent si harassées, que le général Boudet, en les rejoignant, sentit la nécessité de séjourner pour les refaire.

Le 6 ventôse (24 février) à deux heures du matin, le général Boudet marcha sur Saint-Marc ; à peine quittait-il ses bivouacs que les flammes s'allumèrent devant lui, et gagnèrent de proche en proche la ville où DESSALINES avait tout préparé pour activer et généraliser l'incendie. Il avait fait faire dans toutes les maisons des dépôts de combustibles.

D'après ses ordres, des barils de poudre, d'eau-de-vie, d'huile et de goudron avaient été répartis des magasins de l'Etat sur différens points ; sa propre maison, dont la construction toute récente et dont l'ameublement splendide lui coûtaient plusieurs millions, avait été remplie de bois goudronné de la cave au grenier.

Il tint à honneur de donner l'exemple du sacrifice, et le fit d'une manière solennelle. Après avoir distribué des torches à ses officiers, il en saisit une, l'alluma à un grand feu qu'il faisait entretenir, depuis deux jours, au milieu de la place d'armes, et donna lui-même le signal de l'incendie en posant sa torche sur

Digitized by Google

l'amas de bois goudronné qui remplissait le vestibule de sa maison. Dans un instant l'incendie fut général. 1802.

Malgré la promptitude de sa marche, le général Boudet, en arrivant au point du jour, ne trouva plus une maison debout, et ne rencontra plus d'êtres vivans : il ne restait à Saint-Marc que deux cents cadavres blancs, de tout sexe, parmi lesquels gisaient aussi ceux de quelques hommes de couleur. DESSALINES, en fuyant, avait livré ces malheureux à la rage de ses hordes. Il s'était dirigé, par les crêtes des Fonds-Batistes et des Matheux, sur les Arcahayes, et par cette contre-marche rapide il s'acheminait vers le Port-au-Prince, dans le but de le surprendre. Le général Boudet m'y avait laissé avec une garnison qui n'allait pas à six cents hommes. Ce n'était rien pour garder une place qui a plus de douze cents toises de développement. Je fus servi miraculeusement par la fortune.

Le jour du départ du général Boudet, j'avais reçu les soumissions de deux chefs de bande que TOUSSAINT-LOUVERTURE n'avait jamais pu réduire : c'était celle d'un brigand, nommé LAMOUR DE RANCE, dont la bande infestait depuis longues années les bords du lac Henri-

1802. quille, et celle d'un certain LAFORTUNE, commandant les noirs du Maniel. Ces noirs étaient ceux dont les deux anciens gouvernemens de l'île avaient été obligés, après plus de quatre-vingts ans de guerre, de reconnaître l'indépendance.

Ces deux soumissions avaient étonné le Port-au-Prince. Les deux chefs de bande se trouvaient près de moi lorsque j'appris que la 8e demi-brigade coloniale insurgée partait des sources de la Grande-Rivière pour tomber sur le Port-au-Prince en même tems que DESSALINES s'y dirigeait par les Arcahayes. Je fis à mes deux bandits la proposition d'aller attaquer par derrière cette demi-brigade, tandis que les chefs de canton des environs du Port-au-Prince allaient l'attaquer par devant.

L'espoir du pillage fit agréer mes propositions. La 8e demi-brigade noire fut assaillie de tous côtés, et, après un combat meurtrier, livrée prisonnière au nombre de mille hommes, avec son chef PIERRE-LOUIS DIANE, et tous ses officiers. Je la fis aussitôt mettre à bord de l'escadre du contre-amiral la Touche-Treville, à qui j'annonçai que DESSALINES approchait.

Ce respectable marin, qui aimait par-dessus tout la France, la gloire et ses hasards, me fit

dire qu'au moindre signal de danger il aban- 1802.
donnerait ses vaisseaux, et viendrait à terre pour seconder ma résistance.

Dans la nuit du 8 au 9 ventôse (du 26 au 27 février) j'avais fait placer, en dehors des glacis, des embuscades : tout-à-coup elles font feu sur des détachemens de DESSALINES qui se glissaient pour reconnaître les approches, et qui, surpris d'être éventés, se retirèrent sans rien entreprendre contre le corps de la place.

Ces détachemens ennemis se réunirent et vinrent incendier quelques cases derrière le Port-au-Prince.

De la rade, le feu paraissait être en ville; fidèle à sa promesse, le brave amiral Latouche-Treville quitte à l'instant ses vaisseaux avec les deux tiers de ses matelots, et débarque avec le plus grand ordre.

Je n'ai jamais éprouvé de sentiment plus vif que celui qui me saisit en entendant ce marin, blanchi sous les armes, me dire « qu'il venait de tout cœur partager nos dangers, et se mettre à mes ordres sur notre élément, comme nous avions été aux siens durant la traversée. » Cette abnégation d'amour-propre que produisait le patriotisme nous électrisa; nous communiquâmes à nos troupes l'élan de nos sentimens;

Chemin de St. Marc
Gal. Toussaint Louverture
Dion Boudet commandée
Bourg
Artibonite R.
Champ de Carnage
par le Gal. Lacroix
R. du Tapion
Gué
de St. Marc

n-
ne
c,
e-

CHAPITRE XVI.

Retour des fléaux de l'insurrection dans les plaines du Nord. Expédition dans les Cahos des divisions Hardy et Rochambeau. Marche sur l'Artibonite de la division Debelle. Première attaque de la Crête-à-Pierrot. Marche de la division Boudet au secours de la division Debelle. Prise de la position du Trianon et du Mirebalais. Champ de carnage des Verrettes. Désertion d'un officier des gardes à cheval de Toussaint-Louverture. Passage de l'Artibonite par la division Boudet. Seconde attaque de la Crête-à-Pierrot par les divisions Boudet et Dugua. Investissement de ce fort par les divisions Boudet, Hardy et Rochambeau. Troisième tentative infructueuse et meurtrière sur une redoute avancée. Sortie et retraite de la garnison assiégée. Nouveaux efforts de Toussaint-Louverture contre les divisions Desfourneaux, Hardy et Rochambeau. Mouvement de la division Boudet sur les Matheux. Aspect de ce quartier. Rentrée de la division Boudet au Port-au-Prince.

Les marches pénibles, les combats brillans soutenus dans l'Ouest et dans le Nord, et les succès partiels obtenus presque partout, ne semblaient encore avoir amené aucun résultat décisif. 1802.

Le courage des troupes avait triomphé de beaucoup d'obstacles ; mais la dislocation des

1802. ennemis, qui ne présentaient plus de résistance régulière, ne faisait qu'accroître la difficulté de les atteindre.

Comme l'hydre à cent têtes, ils renaissaient des coups qu'on leur portait. Un ordre de TOUSSAINT-LOUVERTURE suffisait pour les faire reparaître et pour en couvrir la terre.

Le capitaine-général Leclerc venait d'en faire l'épreuve : ses troupes n'ayant pu garder le terrain qu'elles avaient parcouru, les plaines du Nord qu'elles venaient de sillonner avaient vu revenir des noirs isolés, promenant le fer et le feu jusqu'aux portes du Cap et du Fort-Dauphin.

Sous ce rapport, la reddition de MAUREPAS avait été d'un grand secours ; elle arrêtait l'élan et le développement du nouveau mouvement d'insurrection que le général Boyer, commandant au Cap, et le contre-amiral Magon, commandant au Fort-Dauphin, contenaient à peine avec les soldats de l'artillerie de la marine, dont ils s'étaient renforcés.

C'est à l'effet moral produit par la reddition de MAUREPAS, que le capitaine-général Leclerc dut la possibilité de poursuivre la révolte de TOUSSAINT-LOUVERTURE jusque dans son dernier retranchement.

A la suite de la battue qui venait de porter nos troupes sur l'Esther, une grande quantité de magasins à poudre furent enlevés à TOUSSAINT-LOUVERTURE; tous ceux qui étaient établis sur les côtes étaient tombés en notre pouvoir. On disait que les seuls dépôts d'armes et de munitions qui lui restaient étaient dans les mornes du Cahos, et c'est dans cette direction en effet que semblaient se concentrer les débris de sa puissance. Le capitaine-général Leclerc résolut d'aller l'y poursuivre. 1802.

Les mornes du Cahos sont un groupe de montagnes sur la rive droite de l'Artibonite. Ils ont des versans dans la partie de l'Est (partie espagnole) et dans les départemens du Nord et de l'Ouest. Tous leurs débouchés sont susceptibles de défense; l'entrée principale de ces mornes était couverte par la Crête-à-Pierrot, redoute fermée, construite par les Anglais dans le tems qu'ils avaient envahi l'Ouest.

Le capitaine-général Leclerc, après avoir laissé en observation, dans le Nord, la division Desfournaux, mobilisa le reste de son armée.

Le 11 ventôse (2 mars) les divisions Hardy et Rochambeau marchèrent pour entrer dans les Cahos.

1802. Le général Hardy cerna, sur la Coupe-à-l'Inde, six cents noirs qui ne reçurent pas de quartier, parce qu'ils avaient encore leurs bayonnettes teintes du sang d'une centaine de blancs qu'ils venaient d'égorger.

Le général Rochambeau pénétra dans les Cahos par la rive gauche du Cabœuil; il délivra dans le Morne-à-Pipe quantité de malheureux blancs qui s'y tenaient cachés, expirant de crainte et de besoin.

Dans le même tems, le général Debelle, avec une division de deux mille hommes sortis du Port-de-Paix, partait des Gonaïves pour se porter sur l'Artibonite. Il rencontra, en arrière du bourg de la Petite-Rivière, les bandes de DESSALINES; il courut sur elles la baïonnette dans les reins, et arriva ainsi jusque sous les glacis de la Crête-à-Pierrot.

Les noirs, pour démasquer la division Debelle, se jetèrent dans les fossés et les écores où s'appuie le fort du côté de l'Artibonite; aussitôt les parapets de la redoute firent pleuvoir une décharge de mitraille et de mousqueterie; cette décharge renversa trois à quatre cents de nos braves. Le général Debelle, qui marchait à leur tête, fut grièvement blessé, ainsi que le général de brigade Devaux. Sa division se re-

plia et vint prendre une position en arrière, 1802.
sous le commandement du chef de brigade d'artillerie Pambour.

Instruit de cette attaque infructueuse, le capitaine-général Leclerc, qui avait amené au Port-au-Prince une partie de sa garde, fit partir le général Boudet avec toutes les troupes disponibles de sa division; remis de ma blessure, j'en pris sous ses ordres le commandement, et je les portai sur les Verrettes pour nous réunir, dans les plaines de l'Artibonite, aux troupes du général Debelle; la blessure de ce général ne lui permettant plus de commander, le général Dugua, chef de l'état-major de l'armée, se rendit par mer à Saint-Marc pour le remplacer dans le commandement de sa division.

Pendant que nous opérions notre mouvement dans les mornes du Pensez-y-bien, et que nous y rencontrions en foule les obstacles de localité que cette dénomination annonce, un détachement de notre division, marchant sur le Mirebalais, enlevait le Trianon.

Cette position du Trianon était forte par elle-même et par ses souvenirs. Les Anglais, sous les ordres de M. de Montalembert, y avaient éprouvé un échec; les ennemis qui la

1802. défendaient étaient si confians, qu'ils avaient depuis long-tems annoncé le même sort à ceux qui les attaqueraient.

Le chef de brigade d'Henin, commandant le détachement de la division Boudet, fit ses dispositions avec méthode. Il fit tourner par les hauteurs du Terrier-Rouge la gorge du Trianon, dans laquelle il put ainsi s'acheminer sans craindre les embuscades; quand il fut à portée de la redoute qui fermait le défilé, il la fit battre avec du canon. Les premiers boulets n'épouvantèrent pas les noirs : ils se mirent à chanter et à danser; bientôt, plus enhardis, ils voulurent tenter d'enlever les pièces; ils chargèrent à la baïonnette en criant : *En avant! canons à nous.* Un bataillon de la 56e demi-brigade les attendit à bout portant, et fit un feu si vif, qu'en un instant ce qui n'était pas mort ou blessé fut en désordre. La 56e se précipita alors au pas de charge, et entra pêle-mêle avec l'ennemi dans la redoute. Cette affaire ne nous coûta qu'une cinquantaine d'hommes; les noirs en perdirent plus de deux cents.

Le lendemain, 13 ventôse (4 mars), le détachement du chef de brigade d'Henin prit poste au Mirebalais, sans y trouver d'ennemis; d'après le système de défense prescrit aux noirs

par TOUSSAINT-LOUVERTURE, le bourg du Mirebalais et ses campagnes étaient incendiés. DESSALINES, en y passant, avait fait égorger deux à trois cents personnes sur l'habitation Chirry. 1802.

Le général Boudet arriva le 18 ventôse (9 mars) aux Verrettes. Sur la place de ce bourg, encore réduit en cendres, nous trouvâmes un champ de carnage plus considérable, dont le tableau déchirant n'est jamais sorti de ma mémoire : c'était l'entassement de huit cents malheureux blancs, égorgés la veille par DESSALINES.

Le sexe et l'âge n'avaient pas trouvé compassion devant l'artisan de cette boucherie.

Les cadavres amoncelés présentaient encore l'attitude de leurs derniers momens : on en voyait d'agenouillés, les mains tendues et suppliantes ; les glaces de la mort n'avaient pas effacé l'empreinte de leur physionomie : leurs traits peignaient autant la prière que la douleur.

Des filles, le sein déchiré, avaient l'air de demander quartier pour leurs mères; des mères couvraient de leurs bras percés les enfans égorgés sur leur sein.

On apercevait des jeunes gens en avant de

1802. leurs pères, percés du coup qu'ils voulaient leur épargner et qui les avait atteints; on reconnaissait aussi de jeunes femmes massacrées en serrant dans leurs bras leurs pères ou leurs époux; les amis et les familles pouvaient se distinguer, ils se tenaient par la main; plusieurs d'entre eux étaient morts en s'embrassant, et la mort avait respecté leur attitude.

Nos soldats étaient si braves, que ce spectacle horrible, loin de les effrayer, ne les rendit que plus ardens dans le désir d'atteindre l'ennemi.

Un de leurs détachemens vint se présenter pour tirailler dans le moment même où nous visitions ce champ de carnage : je n'ai rien vu de pareil à l'ardeur qu'on mit à le poursuivre. Les noirs en furent si frappés de terreur, que, malgré l'éloignement, plusieurs d'entre eux se laissèrent atteindre; ils payèrent de leur vie l'étonnement et l'hésitation qui leur avaient ôté la faculté de fuir.

Suivant le système de la guerre que nous faisions, et celui des ennemis que nous avions à combattre, nous venions de prendre position pour bivouaquer, formés en carré, la cavalerie et les équipages au centre, ayant à deux cents toises de nos angles des grand'gardes liées par des sentinelles volantes. Il était presque

nuit ; nos découvertes venaient de rentrer : 1802.
tout-à-coup nous entendîmes sonner de la trompette, et vîmes arriver un officier noir de la garde à cheval de TOUSSAINT-LOUVERTURE, commandant un détachement de vingt gardes noirs supérieurement montés et équipés. Ils se réunissaient à nous, maudissant les atrocités dont les leurs se rendaient coupables.

Cet officier nous apprit que TOUSSAINT-LOUVERTURE était le matin même dans la Crête-à Pierrot ; que c'était là maintenant le principal dépôt de ses munitions, la place d'armes de ses derniers efforts, et que si nous parvenions à nous en rendre maîtres, il ne resterait pour ressource, à TOUSSAINT-LOUVERTURE et à ses affidés, que de se faire marrons.

Cet officier nous apprit aussi que la compagnie de gardes à cheval dont il faisait partie avait été détachée pour observer, sur la rive gauche de l'Artibonite, les routes de Saint-Marc et des Verrettes ; que son capitaine, cruel et méchant, avait sabré la veille, au bourg de la Petite-Rivière, plusieurs blancs de tout sexe ; que cela lui avait fait horreur ; qu'il s'était promis aussitôt de nous rejoindre, et qu'il s'était empressé de le faire quand il avait su son capitaine posté sur la route de Saint-Marc, et qu'il

1802. avait reçu l'ordre de venir se placer vis-à-vis de nous.

Nous lui demandâmes quels étaient les noirs qui étaient venus nous fusiller quelques heures auparavant. Il nous dit que ce devaient être les troupes du général CHARLES BELAIR, qui était, avec la 7e demi-brigade coloniale insurgée, en observation sur les Matheux.

Le général Boudet ayant long-tems commandé à la Guadeloupe, savait combien est ardente la soif de la vengeance chez les noirs; il proposa à l'officier qui venait de nous rejoindre, et qui se plaignait amèrement de son capitaine, d'aller l'enlever, au milieu de la nuit, avec les hommes les plus sûrs de son détachement. Il accepta et partit à l'instant.

Le lendemain matin, pendant que nous visitions, à cheval, l'approche de nos postes, nous vîmes revenir le détachement des gardes de TOUSSAINT-LOUVERTURE, grossi du capitaine, qui, interdit de nous voir, voulut un instant nous faire croire qu'il désertait.

Les troupes de la grand'garde nous entouraient, écoutant avec curiosité l'interrogatoire que le général Boudet faisait subir au prisonnier.

Quand le général lui demanda combien il

avait tué la veille de blancs à la Petite-Rivière, 1802.
le prisonnier parut anéanti ; aussitôt, avec une souplesse et une vivacité de mouvement prodigieuses, il se précipite à bas de cheval ; le général, qui est le premier à s'en apercevoir, veut le saisir, il est mordu au pouce ; le prisonnier lui échappe, se glisse entre les jambes de nos chevaux, renverse ceux de nos soldats qui veulent l'arrêter, court vers l'Artibonite, s'y précipite et le traverse à la nage, au milieu d'une grêle de coups de fusil. Il parut n'être atteint que sur la rive droite de la rivière, car en sortant de l'eau il courait encore, et ce ne fut qu'après avoir fait quelques pas qu'il tomba comme s'il avait la cuisse cassée.

On ne put traverser l'Artibonite, parce qu'à l'instant même une reconnaissance ennemie, descendue des Matheux par les fonds Batiste, vint échanger quelques coups de fusil. Ce ne fut qu'après l'avoir repoussée qu'on songea et qu'on revint à la poursuite du capitaine noir.

On ne trouva que du sang à la place où il était tombé ; il paraît qu'il fut enlevé par des cultivateurs qui nous épiaient.

Nous employâmes la journée du 19 ventôse (10 mars) à faire reconnaître les débouchés des Matheux, comme si nous avions le projet

1802. d'agir sur cette partie, nous attendions de Saint-Marc les instructions dont nous avions besoin pour passer l'Artibonite. Elles arrivèrent le soir même, et dans la nuit nous en effectuâmes le passage à gué, en face de l'habitation Labadie.

A la tête de notre colonne se trouvait la 13e demi-brigade coloniale. Le général Boudet en avait donné le commandement au chef de brigade *Pétion*, arrivé tout récemment de France.

Dans l'obscurité de la nuit et sans en être aperçu, je l'entendis étouffer des murmures qui partaient de la compagnie des grenadiers noirs du capitaine SÉRAPHIN, le même qui était venu parlementer en avant du fort Bizoton. Ils se plaignaient de ce qu'on les faisait toujours tenir la tête de la colonne pour recevoir le premier feu des embuscades. « Misérables, leur disait à voix basse le chef de brigade *Pétion*, comment n'êtes-vous pas honorés de marcher les premiers; taisez-vous et suivez-moi. »

Un chef qui prêche d'exemple dans le danger est toujours sûr d'être obéi, sur-tout lorsqu'il parle à des noirs, si faciles à respecter l'autorité.

Le passage de l'Artibonite eut lieu sans obstacles; nous suivions des chemins si difficiles, que, pour ne pas ralentir notre marche, nous

dûmes enterrer des pièces de deux qui nous gênaient beaucoup. 1802.

Nous avions pour guides des gérans d'habitation ; il est difficile de se faire une idée exacte de leur intrépidité. Accoutumés à mépriser les noirs et à les dominer, ils étaient toujours disposés à se précipiter dans les endroits d'où partaient leurs coups. A entendre leurs propos, à voir leur assurance, on eût cru que nous n'avions affaire qu'à des ateliers d'esclaves qui devaient encore trembler devant leurs fouets.

Il n'y a pas de crépuscule à Saint-Domingue, tout s'y fait par secousse. La nature y est aussi ardente que les passions ; le jour remplace à l'instant la nuit, comme la nuit remplace à l'instant le jour.

Nous arrivâmes à l'aube, comme nous l'avions désiré, à portée de canon de la Crête-à-Pierrot.

Nous marchions en observant le plus profond silence. Nous surprîmes le camp des noirs; ils dormaient accroupis sur leurs poings ; nous nous précipitâmes sur eux, sans tirer un coup de fusil ; ils couraient à toutes jambes vers le fort, nous courions avec eux ; ils refirent ce qu'ils avaient fait lors de l'attaque du général Debelle. Ce qui ne put entrer dans la Crête-à-

1802. Pierrot, ou ce qu'elle ne put contenir se précipita dans les fossés et les écores de l'Artibonite. Nos soldats les y suivirent; mais dès que nous fûmes démasqués, la redoute vomit tout son feu, et dans l'instant ce qui nous entourait fut renversé; le général Boudet eut le talon traversé d'un coup de mitraille. Je le remplaçai dans le commandement de sa division.

Notre attaque devait être simultanée avec celle de la division Dugua, qui devait déboucher de la Petite-Rivière en même tems que nous. Nous étions déjà abîmés lorsqu'elle se présenta; elle le fut à son tour. Le général Dugua, qui marchait à la tête d'un bataillon de la 19e légère, fut blessé de deux balles. Je restai seul d'officier-général sur le champ de bataille.

Les ennemis, qui fourmillaient dans la redoute, élevaient des planches sur les parapets, en faisaient des ponts mobiles sur les fossés, et nous poursuivaient en battant la charge.

Indignés de leur audace, nous revenions sur eux la baïonnette en avant; ils se précipitaient dans les fossés, et le feu le plus vif nous atteignait encore.

Voyant par ces retours malheureux qu'il était tems de mettre un terme à ces pertes inu-

tiles, je fis ramasser nos blessés, et tournant le 1802.
plateau de la Crête-à-Pierrot, je vins prendre position sur la Petite-Rivière. Je fus rejoint dans mon mouvement par le capitaine-général Leclerc; en me donnant ses ordres, il reçut une contusion dans le bas-ventre, et se retira au bras du chef d'escadron Dalton.

Cette seconde attaque de la Crête-à-Pierrot coûta à la division Boudet quatre cent quatre-vingts hommes, tués ou blessés, et deux à trois cents à la division Dugua.

Nous nous retirâmes au bac du Centre pour nous refaire et pour attendre des nouvelles des divisions Hardy et Rochambeau.

Dans cette courte marche rétrograde, j'eus occasion de reconnaître combien les noirs de Saint-Domingue étaient aguerris.

On voyait, sur les habitations qui bordent la route, les cultivateurs avec leurs familles observer notre mouvement. Ils se fusillaient avec les flanqueurs de la colonne. Ils fuyaient si nous faisions sortir des détachemens d'éclaireurs, ils se remontraient aussitôt que ces détachemens rentraient parmi nous et que nous n'avions plus que des hommes isolés pour nous flanquer.

Il était évident que nous n'inspirions plus de

1802. terreur morale, et c'est le plus grand malheur qui puisse arriver à une armée.

Le général Hardy, qui avait exploré les mornes des Cahos dans leurs versans vers le Nord, rencontra, sur le morne Nolo, DESSALINES, sorti la nuit de la Crête-à-Pierrot; il lui fit perdre cent hommes, le repoussa au-delà des revers de la montagne, et lui coupa toute communication avec le fort. Il fut parfaitement secondé dans ce mouvement par le général Desplanques et les colonels Lalance et Von der Weid.

Le général Salme, qu'il faisait marcher en intermédiaire de la division Rochambeau, s'empara d'un camp ennemi, et passa deux cents noirs au fil de l'épée.

Le général Rochambeau, après des obstacles de tout genre, avait franchi la chaîne entière des Cahos, et était enfin arrivé au Mirebalais. Il y trouva l'ordre de se porter en toute diligence sur la Crête-à-Pierrot, par la rive droite de l'Artibonite.

Le 1er germinal (22 mars) il arriva devant ce fort, et prit position en avant de la Raque-à-Vache, sa gauche appuyée à l'Artibonite, et sa droite à la division Hardy, qui s'établissait elle-même en avant du chemin des Petits-

Cahos ; je consommai l'investissement de la Crête-à-Pierrot, en avant de la Petite-Rivière, avec la division Boudet, dans laquelle s'était fondue la division Dugua. 1802.

Je fus chargé de la plus grande partie de la contrevallation et de la circonvallation, parce que j'avais le plus de troupes.

A la droite de ma ligne de contrevallation gisaient les cadavres de deux cents blancs, égorgés quinze jours auparavant par DESSALINES.

N'ayant pas d'outils en suffisante quantité pour faire creuser des fosses profondes dans le tuf, j'eus l'idée malencontreuse de croire que je pourrais aisément détruire par le feu l'odeur dont nous étions infectés.

Soit que nous n'eussions pas rassemblé une assez grande quantité de bois, soit que les dégoûts de la putréfaction eussent empêché l'entassement rapproché des cadavres, notre opération de brûlement se fit mal. Une odeur plus insupportable que la première imprégna l'atmosphère ; elle était si pénétrante, que je ne pus point parvenir à désinfecter l'habit que j'avais en présidant à cette pénible opération.

Je conçus, par cette épreuve, la tenacité avec laquelle la laine garde les miasmes conta-

1802. gieux dont elle se sature. Tout ce que j'avais entendu dire jusque là d'incroyable sur le transfert de la peste s'expliqua à ma raison.

Dans l'investissement général de la Crête-à-Pierrot, je me liais à gauche avec le général Hardy, et à droite avec le général Rochambeau, par l'intermédiaire du chef d'escadron Bourke, qui occupait sur la rive droite de l'Artibonite le gué par où les ennemis, en se précipitant des écores, s'étaient sauvés dans les attaques précédentes.

Pendant que nous opérions l'investissement du fort, la musique des ennemis faisait entendre les airs patriotiques adaptés à la gloire de la France.

Malgré l'indignation qu'excitaient les atrocités des noirs, ces airs produisaient généralement un sentiment pénible. Les regards de nos soldats interrogeaient les nôtres; ils avaient l'air de nous dire : « Nos barbares ennemis auraient-ils raison? Ne serions-nous plus les soldats de la république? et serions-nous devenus les instrumens serviles de la politique? »

Notre position de blocus était bonne, elle avait été prise sous la direction du chef de brigade Bachelu, commandant le génie de l'armée. Cet officier distingué savait, par la campagne

qu'il venait de faire en Egypte, qu'on doit être prudent dans l'attaque des retranchemens occupés par des barbares. 1802.

Nous agissions régulièrement; nous établissions des batteries devant le front de nos divisions, et grâce à l'adresse du chef de brigade *Pétion*, qui avait fait ses premières armes dans l'artillerie, un mortier placé devant la division que je commandais avait déjà lancé plusieurs bombes au milieu de la Crête-à-Pierrot.

Le général Rochambeau venait d'éteindre avec une batterie de sept pièces le feu d'une redoute nouvelle élevée sur la sommité de la Crête-à-Pierrot. Il fallait continuer à canonner et à effrayer par le feu de notre artillerie l'énergie des noirs. Nous sommes rarement patiens; le général Rochambeau crut pouvoir emporter de vive force la redoute qu'il venait de faire taire. L'ennemi l'avait mise à l'abri d'un coup de main en l'entourant d'un abattis de dix pieds de profondeur sur trois de hauteur. Le général Rochambeau perdit trois cents hommes dans cette entreprise inutile.

Ainsi la Crête-à-Pierrot, dans laquelle il n'existait plus que mille à douze cents hommes, nous en avait déjà coûté plus de quinze cents en pure perte.

Digitized by Google

1802. En guerre comme en agriculture, c'est toujours une folie que de vouloir emporter en bloc un rocher: c'est à force de tems et par parcelles qu'il faut l'extirper.

Nous en revînmes enfin à ce que nous aurions dû faire dès le principe, à un blocus rigoureux et à une canonnade soutenue.

Du 1er au 3 germinal (du 22 au 24 mars) nous bombardâmes et canonnâmes le fort avec une grande activité.

Dans la matinée du 3 germinal (24 mars), en faisant ma ronde d'avant-postes, je trouvai le chef de brigade de service faisant flageller un vieux nègre et une vieille négresse, qu'un officier d'état-major, M. d'Hédouville, disait avoir vu sortir du fort.

Menteur et entêté comme un esclave, le vieux nègre niait l'évidence, et se laissait assommer en poussant, par intervalles, quelques soupirs; ses yeux n'avaient point de prunelle; on n'y voyait que du blanc; il se disait aveugle et obligé de marcher au bras de la vieille négresse qui, faisant la sourde, s'obstinait encore à être plus silencieuse que lui.

Je fus saisi de pitié en voyant leur laine blanchie et leurs membres décharnés par les années fléchir sous le bâton.

J'intervins pour qu'on les traitât moins durement; le chef de brigade, qui avait déjà fait une campagne dans la colonie, me conjurait de ne point écouter mon humanité : son expérience lui disait que c'étaient des espions et des agens de TOUSSAINT-LOUVERTURE; je lui observai qu'ils me paraissaient trop brutes pour ce rôle. J'obtins, non sans peine, qu'après les avoir fouillés on les renverrait au fort, dont, malgré leurs dénégations, on m'assurait toujours qu'ils étaient sortis. 1802.

On les avait tellement battus qu'ils avaient l'air de ne plus pouvoir se soutenir. Ce ne fut qu'en les menaçant de les faire fusiller qu'ils se décidèrent à marcher. On les conduisit en dehors de nos sentinelles volantes; nous observions leurs mouvemens; ils étaient lents et paraissaient pénibles; tout-à-coup nous voyons nos vieux nègres s'élancer à la course, et danser *chica* (la danse favorite des noirs); je fus anéanti : je le fus bien davantage quand nous apprîmes, quelques instans après, que la veille le général Salme les avait vu entrer au fort; nous ne doutâmes plus alors qu'ils n'y eussent apporté les ordres de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Le général en chef eut bientôt des avis se-

1802. crets qui ne nous laissèrent aucun doute sur cette intelligence. Il fut prévenu que TOUSSAINT-LOUVERTURE attaquerait, le soir même, par mes derrières, en même tems que la garnison sortirait pour le rejoindre.

Cet avis fut communiqué à tous les commandans du blocus; nous nous mîmes sur nos gardes.

J'avais fait faire, sur mon front, des abattis; on murmurait autour de moi de ce que je faisais tant d'honneur *à la canaille* que nous avions à combattre.

Les noirs de MAUREPAS, que j'avais sous mes ordres à mon extrême droite, avaient été les plus diligens à faire ces abattis, leur approche était inabordable.

C'est sur ce point qu'à huit heures du soir la garnison, sortie de la Crête-à-Pierrot, se présenta pour percer ma ligne; elle fut accueillie par une fusillade très-vive.

Accouru au bruit de cette fusillade, je fus surpris de ne pas entendre siffler les balles ennemies; croyant un instant que c'était une fausse alerte, j'ordonnai de faire cesser le feu, j'entendis alors au milieu de nos abattis les gémissemens des blessés et une foule de voix confuses crier: *Veni côté ci! Pas possible! pas pos-*

sible? Je fis à l'instant recommencer le feu, qui s'engagea successivement de la droite à la gauche de ma ligne. 1802.

J'avais sous mes ordres des officiers supérieurs de la plus brillante intrépidité.

Quand je dis au chef de brigade BODIN, commandant la 9e demi-brigade coloniale : « Vous entendez le feu s'engager à notre gauche, j'y cours ; je vous laisse, défendez bien votre terrain. *Soyez tranquille, mon général*, me répondit ce noir valeureux, *on ne nous le prendra qu'avec la vie.*

Arrivé auprès du chef de brigade d'Henin, qui commandait ma gauche, j'entendis la fusillade s'engager dans ma ligne de circonvallation ; c'était le point important, j'y volai et priai le chef de brigade d'Henin de faire bonne contenance. *N'ayez point d'inquiétude, général*, me dit-il, *depuis dix ans je fais heureusement la guerre pour la république, pourquoi ne la ferais-je pas un quart d'heure pour l'amitié?*

Les ennemis sortis de la Crête-à-Pierrot, arrêtés par les obstacles qu'ils trouvèrent sur mon front, prirent le parti de rétrograder, et allèrent s'ouvrir un passage sur l'extrême gauche de la division Rochambeau.

Ceux qui attaquaient ma ligne de circonval-

1802. lation n'entendant plus la fusillade de la garnison, se retirèrent après avoir tenté de faibles efforts. Le chef de brigade Lefèvre, de la 19e demi-brigade d'infanterie légère, les poursuivit avec intelligence et précipita leur retraite.

En général, les noirs de Saint-Domingue, comme toutes les troupes barbares, savent mieux se défendre qu'attaquer.

La garnison de la Crête-à-Pierrot fit voir autant de résolution que les ennemis qui venaient en pleine campagne pour la secourir en montrèrent peu.

La retraite qu'osa concevoir et exécuter le commandant de la Crête-à-Pierrot est un fait d'armes remarquable. Nous entourions son poste au nombre de plus de douze mille hommes; il se sauva, ne perdit pas la moitié de sa garnison, et ne nous laissa que ses morts et ses blessés. Cet homme était un quarteron à qui la nature avait donné une ame de la plus forte trempe; c'était le chef de brigade *Lamartinière*, le même qui s'était mis à la tête de la résistance du Port-au-Prince contre la division Boudet, et qui, en plein conseil, avait cassé la tête au commandant de l'artillerie Lacombe.

Nous trouvâmes dans la Crête-à-Pierrot les

bagages de DESSALINES, quelques canonniers blancs, la musique de la garde d'honneur, un magasin à poudre, une assez grande quantité de fusils et quinze pièces de gros calibre. 1802.

Notre perte avait été si considérable qu'elle affligea vivement le capitaine-général Leclerc; il nous engagea, par politique, à la pallier comme il la palliait lui-même dans ses rapports officiels.

Les ennemis qui avaient attaqué ma ligne de circonvallation n'étaient qu'un détachement envoyé par TOUSSAINT-LOUVERTURE; son nom était par-tout; on ne parlait que de lui; il paraissait toujours pour déterminer les rassemblemens; mais de sa personne il ne conduisait aucune attaque, afin de ne pas compromettre son crédit par un revers.

Pendant que nous étions occupés contre la Crête-à-Pierrot, il faisait assaillir à Plaisance la division Desfourneaux; ce général, secondé du général MAUREPAS, tenait ferme et préservait du pillage et de l'incendie la presqu'île du Nord, sur laquelle il s'était adossé.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, repoussé dans ses attaques contre cette division, était venu se poster au Dondon et à la Marmelade, pour couper ainsi les communications entre l'armée active et les troupes du Nord.

1802. Après la prise de la Crête-à-Pierrot, le capitaine-général Leclerc pensa à rétablir ses communications; il ordonna à la division Rochambeau d'aller les ouvrir en se liant, par les Gonaïves, avec le général Desfourneaux. Il dirigea en même tems la division Hardy sur le Cap.

Cette division ne put frayer sa route que les armes à la main; TOUSSAINT-LOUVERTURE, pour augmenter l'acharnement des bandes de CHRISTOPHE, et faire accourir de tous côtés les cultivateurs sous les armes, avait fait répandre le bruit de la défaite totale de notre armée devant la Crête-à-Pierrot. D'après ce bruit, la division Hardy n'était qu'un ramassis de fuyards qui cherchaient à gagner le Cap pour s'y rembarquer.

Sans le courage des troupes, l'énergie et les bonnes mesures des chefs, c'en était fait de cette division, qui perdit quatre à cinq cents hommes dans cette marche pénible.

Pendant que les divisions Rochambeau et Hardy s'écoulaient vers le Nord, et que cette dernière combattait à outrance, je reçus ordre de revenir à Saint-Marc avec la division Boudet, et d'aller avec elle attaquer CHARLES BELAIR, qui jusque là était resté en observation sur les hauteurs des Matheux. Nous y grimpâmes par les sources du Mont-Rouis.

J'avais beaucoup entendu prononcer l'expression de *chemin carabiné*, mais j'étais loin, je l'avoue, de me faire une idée des obstacles que j'eus à vaincre pour m'ouvrir le *chemin carabiné des Matheux*. J'étais cependant expert dans ce genre, ayant dirigé un an auparavant le passage du Splugen. 1802.

Dans la mémorable campagne de l'armée de réserve, j'avais aussi tracé autour du fort de Bard des routes sur des montagnes à pic déclarées impraticables; j'y avait fait passer du canon, exécutant ainsi une entreprise regardée jusque là comme impossible. Ce sentier autour du fort de Bard ouvrit la barrière à la fortune du premier consul: c'est par lui que l'armée de réserve gagna les plaines du Piémont et reconquit l'Italie dans les champs de Marengo.

Les précipices, les accidens de terrain sont partout les mêmes; mais dans les Alpes les buissons sont au moins abordables, les arbres sont d'une hauteur déterminée, tandis qu'en Amériqne les buissons sont des montagnes d'épines, les arbres sont des masses colossales qu'on peut à peine embrasser d'un coup-d'œil, et qu'on ne peut déplacer qu'à force de tems et de bras.

Je doute que j'eusse pu réussir à gagner le

1802. plateau des Matheux, si CHARLES BELAIR eût ajouté les efforts de sa résistance aux obstacles de localité dont il s'était environné.

Après la marche la plus fatigante, j'arrivai enfin aux Matheux. CHARLES BELAIR en était parti la veille pour se réunir à DESSALINES dans les grands Cahos, où était le réduit de l'insurrection.

Je lui écrivis pour lui proposer d'imiter l'exemple des généraux *Clervaux*, PAUL LOUVERTURE et MAUREPAS, en lui annonçant que j'étais autorisé par le capitaine-général à lui garantir, ainsi qu'à ses officiers, leurs grades militaires. Il me répondit « qu'il obéissait aveu-
» glément à l'autorité de TOUSSAINT-LOUVER-
» TURE, reconnu comme gouverneur à vie par
» la constitution de la colonie et par des ser-
» vices sans nombre que la France paraissait
» vouloir méconnaître. »

Le quartier élevé des Matheux nous présenta l'aspect des campagnes de la France; nous y retrouvions son atmosphère; les poumons de nos soldats se dilataient; nous étions lestes; les noirs que nous avions pour auxiliaires avaient au contraire l'air crispé.

Nous délivrâmes dans les différentes gorges des Matheux cinq à six cents personnes réfu-

giées de Saint-Marc, des Arcahayes et des campagnes environnantes. Les divisions Hardy et Rochambeau en avaient délivré un millier dans les Cahos. 1802.

Je fis ramasser dans les Matheux une grande quantité de chevaux, de mulets et de bêtes à cornes que CHARLES BELAIR y avait réunis. Deux jours après je me remis en route pour le Port-au-Prince.

En descendant le morne du Mardi-Gras, la tête de ma colone engagea un vive fusillade. J'y courus et j'eus la douleur de reconnaître qu'il y avait méprise.

Le général Boudet envoyait à ma rencontre un détachement de troupes noires; c'étaient aussi des troupes noires qui tenaient la tête de ma colonne. En se prenant réciproquement pour des ennemis, on s'était fusillé. Cette erreur coûta la vie à cinq noirs, et en fit blesser grièvement une douzaine.

Un des blessés me remit la lettre que m'écrivait le général Boudet. Ce général m'ordonnait de ramener sa division au Port-au-Prince, d'y faire une rentrée solennelle, en faisant paraître les troupes les plus nombreuses possible, afin d'effacer dans l'esprit de la population de couleur de l'Ouest les impressions qu'on lui avait

1802. données sur les pertes que nous venions de faire.

Je mis les troupes sur deux rangs ; nos sections marchaient à grandes distances ; tous nos officiers étaient montés ; on envoya à ma rencontre de l'artillerie attelée : je la distribuai dans la colonne avec des équipages, et notre rentrée au Port-au-Prince eut l'effet moral que nous en attendions.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Dispersion des nouveaux révoltés du Nord. Soumission de CHRISTOPHE et de DESSALINES. Entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec les parlementaires de la division Boudet. Sa lettre au capitaine-général Leclerc. Sa part aux massacres des blancs. Ses propositions de soumission. Réponse et motifs d'acceptation du général Leclerc. Envoi du général Boudet à la Guadeloupe. Mesure impolitique de son remplacement. Arrivée au Port-au-Prince et déportation du général *Rigaud*. Effet pénible de cette déportation sur les hommes de couleur. Observations sur la présence de DESSALINES et de TOUSSAINT-LOUVERTURE au Cap. Demande de secours en munitions de bouche aux gouvernemens étrangers. Difficultés dans l'emploi des troupes coloniales. Lueurs d'espérance. Irruption de la fièvre jaune et du mal de Siam. Correspondance secrète de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Détails sur son arrestation et son renvoi de la colonie. Sa mort. Considérations générales sur sa vie. Dissimulation des noirs. Nécessité de leur désarmement. Difficulté de cette mesure. Temporisation.

LES nouvelles levées des campagnes du Nord avaient harcelé jusqu'aux portes du Cap la division Hardy. 1802.

Cette division, lasse de ses efforts, restait toujours menacée, quoiqu'elle se fût grossie de douze cents matelots et de nombreux détachemens d'artillerie de la marine. L'arrivée des es-

1802. cadres du Havre et de Flessingue la fit changer d'attitude et lui donna les moyens de reprendre l'offensive à l'aide de quatre mille hommes de troupes fraîches qui furent débarqués.

Les noirs du Nord, brisés et labourés dans leurs efforts, se sauvèrent éparpillés. CHRISTOPHE, assailli alors de dangers et de besoins, sentit la nécessité de tenter un rapprochement.

Il fit dire au capitaine-général Leclerc « que pour s'être rendu coupable vis-à-vis de nous de la partie de ses instructions qui lui ordonnaient de brûler le Cap, il n'en avait pas moins le mérite d'avoir affronté vis-à-vis des siens le danger d'une effrayante responsabilité, en s'opposant au massacre des blancs, dont il avait été toujours l'ami, et dont il appréciait plus qu'aucun homme de couleur les qualités sociales et l'instruction;

» Que tous les Européens qui avaient été à Saint-Domingue pouvaient attester ses principes et sa conduite;

» *Que les circonstances impérieuses qui maîtrisent et décident souvent des actions de l'homme public, ne l'avaient pas laissé maître de sa conduite comme il l'aurait voulu;*

» Enfin, qu'il désirait savoir s'il pouvait y avoir pour lui et les siens moyen de traiter, et si l'on tiendrait encore à leur égard les promesses faites dans les proclamations. » 1802.

Le capitaine-général Leclerc lui fit répondre « qu'il était vrai que les renseignemens qu'on avait sur son compte lui étaient personnellement favorables ; qu'il y avait toujours avec le peuple français une porte ouverte au repentir ; que l'habitude constante du premier consul était de peser les actions des hommes, et qu'une seule de mauvaise, quelles que soient les conséquences, n'effaçait jamais en lui le souvenir des services qu'on pouvait avoir rendus. »

Le capitaine-général Leclerc finissait par engager CHRISTOPHE a être confiant, et à se rendre à discrétion, en l'assurant qu'il aurait lieu d'être content.

Cette assurance était trop vague ; CHRISTOPHE hésita. Plusieurs colonnes se mirent à sa poursuite ; quelques légères rencontres eurent encore lieu. On lui récidiva une garantie écrite; CHRISTOPHE répondit aussitôt au capitaine-général Leclerc qu'il n'avait qu'à lui donner ses ordres. Il reçut celui de se rendre au haut du Cap avec ses troupes, et de renvoyer sur leurs habitations les cultivateurs qu'il avait avec lui.

Digitized by Google

1802. Il obéit, et arriva au poste qui lui était assigné avec douze cents hommes environ de troupes de ligne, et suivi de deux mille habitans de toute couleur qui étaient restés sous sa protection, cachés dans des mornes éloignés.

La soumission de CHRISTOPHE entraîna celle de DESSALINES, qui, à son tour, amena celle de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Ce chef, abandonné des siens, et pressé de toutes parts, fit conduire devant lui le chef de brigade Sabès, que nous avions envoyé en parlementaire à notre arrivée dans la rade du Port-au-Prince. Cet officier, le lieutenant de vaisseau et les matelots du canot avaient été traînés de mornes en mornes, et vingt fois sur le point de recevoir la mort.

Dans l'égorgement des blancs fait sous leurs yeux à la Petite-Rivière, ils ne durent leur salut qu'au curé de cette paroisse, qui les couvrit des vases sacrés, contenant ainsi les assassins avec un courage surnaturel, et une éloquence divine. Cependant, malgré les efforts de ce prêtre respectable, nos parlementaires auraient fini par succomber dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres, sans l'énergie intrépide du sergent des gardes-d'honneur commis à leur sûreté. Le détache-

ment à ses ordres fit plusieurs fois usage de 1802.
ses armes pour éloigner des noirs furieux.

TOUSSAINT-LOUVERTURE se plaignit à nos parlementaires de la fâcheuse position où en étaient venues les choses. Le chef de brigade Sabès eut le courage de lui observer que la guerre n'avait éclaté que parce qu'il méconnaissait l'autorité de la métropole. TOUSSAINT-LOUVERTURE lui jeta un regard d'étonnement, dédaigna de lui répondre, et s'adressa à l'officier de marine en ces termes :

« Vous êtes un officier de marine, Monsieur, eh bien ! si vous commandiez un vaisseau de l'Etat, et que, sans vous en donner avis, un autre officier vînt vous remplacer en sautant à l'abordage par le gaillard d'avant, avec un équipage double du vôtre, pourriez-vous être blâmé de chercher à vous défendre sur le gaillard d'arrière ?

» Telle est ma situation vis-à-vis de la France. »

Après ce court entretien, TOUSSAINT-LOUVERTURE renvoya nos parlementaires au capitaine-général Leclerc, avec une lettre dans laquelle il laissait entrevoir que si l'on s'y prenait bien, il était encore possible d'entrer avec lui en pourparler. Il faisait connaître au général Leclerc la douleur qu'il éprouvait de

1802. continuer une guerre sans objet et sans but; il terminait sa lettre en déclarant « *que des circonstances très-malheureuses avaient déjà occasionné bien des maux, mais que, quelles que fussent les ressources de l'armée française, il serait toujours assez fort et assez puissant pour brûler, ravager et vendre chèrement une vie* qui avait aussi été quelquefois utile à la mère-patrie. »

Le nombre des victimes égorgées hors des combats s'élevait déjà à près de trois mille. Si la voix publique s'est complue jusqu'ici à rejeter sur DESSALINES l'odieux de ces assassinats, la vérité historique doit rendre aujourd'hui à TOUSSAINT-LOUVERTURE la part qu'il eut à ces forfaits.

Les honneurs militaires et funèbres prodigués aux restes de l'administrateur-général Vollée, fusillé presque sous ses yeux, la butte à l'instar de celle des Huns élevée sur le lieu de l'exécution et de la sépulture, et une infinité d'autres circonstances prouvent à-la-fois et le féroce ressentiment de TOUSSAINT-LOUVERTURE envers notre couleur et le froid calcul de son impitoyable politique, qui immolait le dernier blanc resté avec lui, pour ensevelir ainsi la connaissance de toutes ses ressources.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, pour n'avoir pas,

comme DESSALINES, présidé aux massacres de 1802.
Saint-Marc, des Verrettes, de la Petite-Rivière, de l'habitation Chirry, et de tant d'autres lieux, n'en est pas moins responsable du sang innocent qu'il a fait verser. Est-il possible de croire que DESSALINES et les autres chefs noirs, à qui la fin de MOYSE devait encore être présente, eussent osé frapper avec tant d'inhumanité, si le système désespéré de TOUSSAINT-LOUVERTURE n'eût poussé leurs bras homicides ?

Quoique les rapports de cette époque et une foule de preuves écrites ne laissassent aucun doute à cet égard, le capitaine-général Leclerc, dont l'armée venait déjà de perdre dans les combats plus de cinq mille hommes, se vit réduit à la pénible nécessité d'user de ménagemens.

Le mal qu'avait fait TOUSSAINT-LOUVERTURE donnait la mesure de celui qu'il pouvait faire encore; son parti, pour être vaincu, n'était point subjugué, et quelque faible qu'il eût pu devenir, il n'eût jamais cessé d'être redoutable, retranché dans le sein de la colonie, au milieu de montagnes inaccessibles d'où il pouvait sortir et porter autour de lui le ravage et la sédition.

Les propositions qu'il fit pour négocier sa

1802. soumission furent donc écoutées; le capitaine-général lui écrivit le 1er mai :

« Au nom du gouvernement français.

» Je vois avec plaisir, citoyen général, le parti que vous prenez de vous soumettre aux armes de la république; ceux qui ont cherché à vous tromper sur les véritables intentions du gouvernement français sont bien coupables. Aujourd'hui, il ne faut plus nous occuper à rechercher les maux passés; je ne dois plus m'occuper que des moyens de rendre, le plus promptement possible, la colonie à son ancienne splendeur. Vous, les généraux et les troupes sous vos ordres, ainsi que les habitans de cette colonie qui sont avec vous, ne craignez point que je recherche personne sur sa conduite passée; je jette le voile de l'oubli sur tout ce qui a eu lieu à Saint-Domingue avant mon arrivée. J'imite en cela l'exemple que le premier consul a donné à la France après le 18 brumaire.

» Tous ceux qui sont ici ont une nouvelle carrière à parcourir, et à l'avenir je ne connaîtrai plus que de bons et de mauvais citoyens. Vos généraux et vos troupes seront employés et traités comme le reste de mon armée. Quant à vous, vous désirez du repos; le repos vous

est dû ; quand on a supporté pendant plusieurs 1802.
années le gouvernement de Saint-Domingue, je conçois qu'on en ait besoin. Je vous laisse le maître de vous retirer sur celle de vos habitations qui vous conviendra le mieux. Je compte assez sur l'attachement que vous portez à la colonie de Saint-Domingue, pour croire que vous emploierez les momens de loisir que vous aurez dans votre retraite, à me communiquer vos vues sur les moyens propres à faire refleurir dans ce pays l'agriculture et le commerce.

» Aussitôt que l'état de situation des troupes aux ordres du général DESSALINES me sera parvenu, je ferai connaître mes intentions sur la position qu'elles doivent occuper.

» Vous trouverez à la suite de cette lettre l'arrêté que j'ai pris pour détruire les dispositions de celui du 28 pluviôse (17 février), qui vous était personnel. »

Signé LECLERC.

Arrêté du 11 *floréal an* 10.

« Le général en chef ordonne :

» Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 28 pluviôse dernier, qui mettent le général TOUSSAINT-LOUVERTURE hors la loi, sont rapportées ; en conséquence, il est ordonné à tous

1802. les citoyens et militaires de regarder comme nul et non avenu cet article. »

Signé LECLERC.

Lorsque le général en chef se décida à accepter la soumission apparente de TOUSSAINT-LOUVERTURE, l'armée avait déjà perdu plus de cinq mille hommes dans les combats; elle en avait dans les hôpitaux un pareil nombre, blessés ou malades; de sorte que de vingt-trois mille hommes arrivés jusqu'à cette époque, il restait à peine douze mille combattans.

Ce nombre était faible si l'on continuait à courir les chances de la guerre; pour peu qu'il eût diminué, il devenait insuffisant pour battre l'estrade dans les campagnes, pour s'y établir avec sûreté, et pour montrer des garnisons européennes sur les points principaux de la colonie : car ce n'est point avec des paroles qu'on maintient une domination conquise par les armes.

Le capitaine-général Leclerc eut raison de laisser à TOUSSAINT-LOUVERTURE un pont d'or pour se retirer. Ce ne fut point une faute de traiter avec lui pour terminer la guerre dans la colonie; mais c'en fut une grande de déplacer

les officiers qui avaient négocié la soumission du Sud et de l'Ouest. 1802.

Le capitaine-général Leclerc, à qui le général Richepanse demandait du secours pour les résistances qu'il trouvait à la Guadeloupe, imagina d'y envoyer le général Boudet, dont l'influence morale pouvait agir sur les noirs de cette colonie, dans laquelle il avait commandé long-tems.

Le général Rochambeau fut nommé pour le remplacer dans l'Ouest; il était difficile de faire un choix plus désagréable aux hommes de couleur, et, sous ce rapport, plus impolitique.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, lorsqu'il faisait la guerre du Sud, avait employé tous les ressorts qui pouvaient désunir les blancs, servir la cause des noirs, et jeter de la défaveur sur celle des hommes de couleur. Dans ce but, il avait fait imprimer et répandre à profusion la lettre suivante, que les journaux de France et d'Amérique avaient dans le tems publiée.

Philadelphie, le 6e jour du 3e mois de l'an 5e de la république française, une et indivisible.

Dtn. Rochambeau, général de division, au conseil exécutif provisoire de la république.

« Je vous envoie, citoyens ministres, un exemplaire d'une lettre qui m'a été adressée

1802. par un des contre-révolutionnaires de Saint-Domingue, réfugié sur le continent. Cet homme a été déporté par le commissaire Sonthonax, pendant mon séjour passager dans cette colonie, pour ses menées aristocratiques, et j'ai approuvé de toutes mes facultés cet acte de sévérité.

» Toutes les grandes villes des Etats-Unis sont peuplées de cette tourbe. A Philadelphie, ils forment la société intime du ministre de la république, et influent particulièrement sur ses déterminations ; la guerre est donc ouverte entre cette clique et moi. Elle prodigue des regrets sincères sur la mort de Roberspierre. Elle déchire les commissaires Polverel et Sonthonax, qui les ont châtiés et punis. Elle jette feu et flamme contre le décret juste et politique qui a été rendu sur l'affranchissement des Africains, et cependant ce sont les Européens et l'espèce noire qui sauveront les colonies.

« *Vous observerez, citoyens, que je compte peu, dans ma manière de voir, sur les hommes de couleur, tandis que j'ajoute un grand degré de confiance dans les noirs ; ces derniers sont moins vicieux, plus braves, plus sobres, et surtout plus reconnaissans du bienfait de la liberté que les premiers.* »

Signé D. ROCHAMBEAU.

Le tems n'avait rien changé aux préventions du général Rochambeau contre les hommes de couleur. 1802.

Ces préventions se fortifiaient chaque jour par les impressions et les plaintes qui l'entouraient. Les colons du Port-au-Prince se rappelaient avec effroi les guerres d'extermination que les hommes de couleur du Sud leur avaient faites lorsque l'Ouest se trouvait placé sous les drapeaux anglais ou sous ceux de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Au milieu des défiances qu'élevaient ces souvenirs passés, le général *Rigaud* arriva de France au Port-au-Prince; les blancs frémirent à sa vue, tandis que la population de couleur le revit avec idolâtrie; sa maison fut assaillie des hommages de cette caste.

Les frégates *l'Indienne* et *la Créole* ayant été chercher, à Sant-Yago de Cuba, quatre cents officiers de couleur qui y végétaient réfugiés depuis la guerre du Sud, ces officiers, en débarquant au Port-au-Prince, portèrent également leurs premiers hommages à leur ancien général.

Cet empressement, qui blessait les créoles, choqua le général Rochambeau; il représenta au capitaine-général Leclerc le danger de l'in-

1802. fluence du général *Rigaud;* en même tems TOUSSAINT-LOUVERTURE se plaignit amèrement de l'arrivée et de la présence, dans la colonie, d'un homme qu'il accusait d'avoir été injustement son antagoniste. Circonvenu de tous côtés, le général Leclerc prit un arrêté pour ordonner le rembarquement du général *Rigaud.*

Dès-lors la caste de couleur conçut pour nous de la défiance. Elle s'effraya sur l'avenir et sur les réticences qui pouvaient attaquer la liberté générale comme elles attaquaient en particulier celle de leur chef.

J'eus occasion d'observer l'effet pénible que la déportation du général *Rigaud* faisait sur les hommes de couleur.

Au moment où j'en eus l'avis, j'avais chez moi en visite de corps les officiers de la 13e demi-brigade coloniale, commandée par le chef de brigade *Pétion.* Ces officiers étaient presque tous des hommes de couleur du Sud. Je leur fis part de la nouvelle que je recevais, et à l'instant un voile sérieux éteignit sur leur physionomie l'air de confiance qui l'animait. Leurs yeux devinrent mornes, leurs bouches silencieuses. Ils prirent tous l'attitude froide du respect.

Quand ils se retirèrent, j'observai avec curio-

sité leurs mouvemens à travers les jalousies qui 1802.
servent de fermeture aux fenêtres des colonies. Le chef de brigade *Pétion* s'arrêta pour lire l'arrêté du général en chef qu'on venait d'afficher sur ma porte. Il était en face de moi, entouré de ses officiers. Les gestes et les soupirs de quelques jeunes subalternes décélaient leur sombre douleur. Le chef de brigade *Pétion* lut l'arrêté sans que ses traits perdissent rien de leur impassibilité ; je l'entendis murmurer avec mépris : « Il valait bien la peine de le faire venir » pour lui donner, ainsi qu'à nous, ce déboire. »

Je reçus à cette époque l'ordre de me rendre au Cap, pour aller commander dans le département du Cibao ; mon départ fut également impolitique ; les troupes coloniales de l'Ouest ne voyaient plus les généraux avec lesquels elles venaient de faire campagne. Aucun lien n'arrêtait désormais leur défiance naturelle. La population de couleur craignait de voir oublier toutes les circonstances de sa soumission, en voyant s'éloigner les officiers qui l'avaient provoquée : sous ce rapport, notre déplacement eut des conséquences funestes.

En arrivant au Cap, j'eus occasion de faire de bien sérieuses réflexions. Je vis passer plusieurs de nos officiers-généraux en grand uni-

1802. forme ; les habitans du Cap, n'importe leur couleur, ne leur témoignaient aucun signe extérieur de déférence. Tout-à-coup j'aperçois de la rumeur.... C'était le général DESSALINES. Il venait pour la première fois saluer le capitaine-général Leclerc. La population de tout sexe et de toute couleur se précipitait sur ses pas. Elle se prosternait à son approche. J'en fus plus attristé qu'indigné. Des idées sombres et pénibles me suivirent chez le général en chef ; je trouvai dans son antichambre le général DESSALINES ; l'horreur qu'il m'inspirait me tenait loin de lui ; il demanda qui j'étais, vint à moi, et, sans me regarder, me dit d'une voix rauque : « Je suis le général DESSALINES ; dans » des tems malheureux, général, j'ai beaucoup » entendu parler de vous. » Son maintien et ses manières étaient sauvages ; je fus surpris de ses paroles, qui annonçaient plus d'assurance que de remords. Il fallait que ce barbare se sentît fort pour oser avoir cette attitude.

J'eus de la peine à être poli, parce que le tableau des massacres des Verrettes et de la Petite-Rivière se représentaient à mon imagination en voyant celui qui avait ordonné ces scènes de carnage.

TOUSSAINT-LOUVERTURE était aussi venu

quelques jours auparavant saluer le capitaine-général Leclerc. Sa présence avait mis tout en mouvement au Cap. Les habitans de cette ville comme ceux du pays qu'il venait de parcourir lui avaient prodigué les démonstrations extérieures du plus profond respect. Il était arrivé, suivi de trois à quatre cents guides à cheval, qui pendant son entrevue avec le général Leclerc étaient constamment restés en bataille, le sabre nu, sur la place ou dans la cour du gouvernement. 1802.

Le capitaine-général Leclerc, après avoir reçu le serment de fidélité de ces deux chefs, les avait autorisés à se retirer sur leurs propriétés. TOUSSAINT-LOUVERTURE avait demandé à se fixer sur son habitation Sancey, près des Gonaïves, et DESSALINES s'était retiré sur une de ses habitations près de Saint-Marc.

La soumission de TOUSSAINT-LOUVERTURE acheva de mettre le capitaine-général Leclerc en possession de la colonie et de l'armée coloniale.

Quoique l'armée européenne fût considérablement réduite, le nombre des soldats de couleur qu'il fallait alimenter des magasins de l'Etat, pour leur prouver notre sincérité par l'égalité des traitemens, fit éprouver la pénurie

1802. des subsistances dans un pays que le fer et la flamme venaient de saccager. On demanda des secours aux gouverneurs étrangers des possessions voisines.

Les Espagnols nous en fournirent avec une générosité chevaleresque.

Les Anglais, qui n'avaient pas compté sur nos succès, et qui les voyaient déjà avec inquiétude, se refusèrent une fois pour toutes à nous secourir.

Le contre-amiral de l'escadre rouge, sir John Thomas Duckworth, commandant en chef la station de la Jamaïque, à qui l'amiral Villaret-Joyeuse s'était particulièrement adressé, donna la réponse catégorique : *que non-seulement il était dans l'impuissance de fournir pour le moment des secours en vivres, mais qu'il était aussi dans l'impossibilité de présenter pour l'avenir aucun espoir d'assistance.*

La conduite des agens anglais et américains décelait les regrets que leurs gouvernemens éprouvaient de ne plus trouver à Saint-Domingue, sous notre domination, les avantages commerciaux dont ils jouissaient sous le régime de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Les réticences politiques de ces gouvernemens auraient dû, de suite, nous rendre atten-

tifs; mais nous sommes si confians qu'on y 1802.
prit à peine garde.

Nous nous confondions en politesses pour accueillir avec distinction les frégates et les bâtimens étrangers qui venaient de tems à autre reconnaître l'état des choses dans les différens ports de la colonie. On n'attribuait pas à notre prévenance habituelle les démonstrations affectueuses dont nous avons été toujours si prodigues; on les rapportait à des motifs de position, à des ménagemens pour l'avenir ; et à Saint-Domingue, comme partout ailleurs, plus nous étions polis, plus on nous croyait faibles.

Cette opinion de la politique étrangère passait dans l'ame des noirs. Il s'ensuivait que l'esprit de l'armée coloniale devenait chaque jour d'un maniement plus difficile.

Toussaint-Louverture, en soumettant à chacun de ses généraux l'obéissance passive d'une demi-brigade, avait conservé sur toutes le crédit de son pouvoir.

Le capitaine-général Leclerc n'avait pas tardé à reconnaître le mal qui pouvait résulter d'une influence si grande ; sentant, de bonne heure, la nécessité d'apporter des changemens à la constitution des troupes coloniales, il en avait ordonné l'incorporation dans les corps venus de France ; mais cet amalgame

1802. ne s'était point effectué, et malgré les avantages qu'il présentait aux soldats noirs, aucun d'eux n'en avait paru séduit.

J'ignore les causes qui empêchèrent l'exécution de cet amalgame. On répugnait sans doute à introduire dans nos corps des officiers de couleur qui, par les maladies dont on était menacé, auraient eu bientôt des prétentions à des commandemens qu'on n'aurait pu leur refuser sans irriter leur amour-propre.

S'il était dangereux de laisser exister ensemble des corps entiers de noirs, il l'eût été peut-être davantage de les dissoudre tous à-la-fois. Le général Leclerc espéra tout du tems, et ne songea qu'à maîtriser en divisant : ainsi dans l'emploi qu'il faisait journellement des troupes coloniales, son premier soin était toujours de ne les employer que par détachemens, et il voyait avec plaisir la désertion qui commençait à les affaiblir.

Son discernement éclairé lui fit aussi sentir de bonne heure la nécessité de se servir des chefs noirs pour ramener, sans secousse, les ateliers sur les habitations ; dans ce but, la plupart des chefs de canton, dont TOUSSAINT-LOUVERTURE avait fait des inspecteurs de culture, furent maintenus en activité.

Les ateliers, par ces intermédiaires, qui ne

leur étaient pas suspects, reprirent leurs habitudes domestiques, et les travaux agricoles succédèrent aux fatigues de la guerre. 1802.

Les bâtimens qui arrivaient en foule d'Europe échangeaient leurs cargaisons avec avantage ; les droits de douane se percevaient facilement ; le Sud était florissant, et généralement la nouvelle situation de Saint-Domingue, loin d'annoncer rien de sinistre, ne présentait au contraire que des lueurs d'espérance et de prospérité.

Tout permettait de se confier dans l'avenir, quand les symptômes de ces affreuses maladies connues sous le nom de *fièvre jaune* et de *mal de Siam* éclatèrent en même tems au Port-au-Prince et au Cap. Ces maladies prirent tout-à-coup un caractère si effrayant, que pour ne pas afficher leurs ravages il fallut renoncer à rendre les derniers honneurs aux morts. Des tombereaux faisaient à minuit leurs rondes lugubres. Ils ramassaient, dans chaque rue, les morts qu'on mettait aux portes des maisons.

Cette affreuse nécessité de se séparer sur-le-champ de ceux qu'on a connus, pour éviter la contagion de leurs restes inanimés, offre dans les colonies un tableau rapproché de la vie et de la mort. Les hommes y passent et y disparaissent comme des ombres; on y devient

1802. d'une indifférence stoïque ; on s'y sépare de ceux avec qui l'on vivait avec moins de regret qu'on en éprouve en Europe en apprenant l'indisposition légère d'un ami.

Plus la maladie faisait de ravages, moins les agens intéressés de la politique étrangère gardaient de ménagemens ; ils affectaient de nous compter pour faire ressortir notre faiblesse.

En même tems TOUSSAINT-LOUVERTURE, l'homme du monde le plus impénétrable, quoique relégué et inactif sur son habitation Sancey, était décelé chaque jour par les propos indiscrets de quelques subalternes, et plus encore par l'esprit manifeste des cultivateurs, dont la soumission, disaient-ils eux-mêmes, n'était *qu'une suspension d'armes jusqu'au mois d'août*, époque pronostiquée depuis nombre d'années comme devant être celle de l'anéantissement de toute armée européenne envoyée à Saint-Domingue.

Ce qui devait encore fixer la juste défiance du général Leclerc, c'est que les dix-huit cents noirs d'élite qui composaient autrefois la garde d'honneur, n'étaient plus dans les rangs : feignant de rentrer à la culture, ils s'étaient retirés ou se tenaient cachés dans le canton d'Ennery, sur le territoire duquel se trouve l'habi-

tation Sancey, où résidait TOUSSAINT-LOUVERTURE. 1802.

Une circonstance particulière vint éclairer pleinement les soupçons. La police du capitaine-général Leclerc fut assez active pour saisir la trame des projets ultérieurs de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Elle intercepta deux lettres qu'il adressait à son aide-de-camp FONTAINE, resté au Cap son agent secret.

Dans la première de ces lettres, TOUSSAINT-LOUVERTURE, après s'être emporté en invectives contre les généraux CHRISTOPHE et DESSALINES, et contre tous ceux qui l'avaient abandonné, exprimait le plaisir qu'il éprouvait d'apprendre *que la Providence venait enfin à son secours* (la Providence est le nom d'un des principaux hôpitaux du Cap.) Il demandait *combien on faisait par nuit de voyages à la Fossette* (lieu où l'on porte les morts pour les brûler dans la chaux vive). Il recommandait de le prévenir aussitôt que le général Leclerc tomberait malade ; enfin cette première lettre, avide de renseignemens désastreux, ne laissait aucun doute sur les projets criminels de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

La seconde lettre prouvait que ces projets avaient des ramifications au-dehors; en voici le texte littéral :

1802.

Au quartier Louverture, le 7 prairial an 10.

Le général TOUSSAINT-LOUVERTURE *au citoyen* FONTAINE.

« Vous ne me donnez pas de nouvelles, citoyen; tâchez de rester au Cap le plus longtems que vous pourrez.

» On dit la santé du général Leclerc mauvaise à la Tortue, dont il faut avoir grand soin de m'instruire.

» Il faudrait voir : : pour des a.... de la Nouvelle, quant à la farine, dont il nous en faudrait comme de cette dernière, on ne l'enverrait pas sans avoir passé à la Saona, pour connaître le point où l'on pourrait en sûreté les mettre.

» Si vous voyez le général en chef, dites bien que les cultivateurs ne veulent plus m'obéir. On voudrait faire travailler à Héricourt, dont le gérant ne doit pas le faire.

» Je vous demande si on peut gagner quelqu'un près du général en chef, afin de rendre D... libre : il me serait bien utile, par son crédit, à la Nouvelle et ailleurs.

» Faites dire à Gengembre qu'il ne doit bas

quitter le Borgne, où il ne faut pas que les cultivateurs travaillent. 1802.

» Ecrivez-voi à l'habitation Najac. »

Signé TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Avant de connaître ces deux lettres, les généraux *Clervaux*, CHRISTOPHE et MAUREPAS, effrayés de l'idée que TOUSSAINT-LOUVERTURE pourrait peut-être bientôt, en raison de nos pertes, les faire repentir d'avoir traité sans ses ordres, étaient venus solliciter du capitaine-général Leclerc la déportation d'un chef qui, du fond de sa retraite, les faisait encore trembler. Ils avaient réclamé son renvoi de la colonie comme une mesure de sûreté pour tous et comme une grâce pour eux.

Le général DESSALINES était même venu exprès au Cap pour joindre ses instances aux leurs.

La démarche des généraux de couleur, les lettres adressées à l'aide-de-camp FONTAINE, enfin les avis secrets reçus de tous côtés, firent sentir au capitaine-général Leclerc la nécessité d'éloigner au plus vîte de la colonie un homme dont l'influence sur la masse entière des noirs pouvait à chaque instant rallumer et éterniser la guerre.

1802. La méfiance de TOUSSAINT-LOUVERTURE rendait son arrestation difficile. Elle fut méditée et exécutée avec succès.

On surchargea de troupes européennes le canton d'Ennery. Les habitans s'en plaignirent. TOUSSAINT-LOUVERTURE se fit l'écho de leurs plaintes ; c'était justement ce qu'on voulait.

Le général Brunet, à qui il s'adressa, s'empressa de lui répondre qu'il était enchanté de trouver l'occasion de lui être agréable en soulageant le canton d'Ennery ; mais qu'étant arrivé récemment de France, il n'avait pas une connaissance assez précise des localités pour pouvoir répartir dans des quartiers bons et salubres l'excédant des troupes, et que, dans un moment où les maladies commençaient à éclater, il aurait besoin des lumières de l'ancien gouverneur de Saint-Domingue pour déterminer l'assiette des nouveaux cantonnemens qu'il convenait d'assigner aux troupes, pour ménager leur santé.

L'amour-propre de TOUSSAINT-LOUVERTURE, flatté de cette marque apparente de déférence dont il était sevré depuis sa reddition, le fit donner tête baissée dans le piége. Il s'écria, en recevant la lettre du général Brunet :

« Voyez ces blancs, ils ne doutent de rien, ils savent tout, et pourtant ils sont obligés de venir consulter le vieux TOUSSAINT. » 1802.

Il prévint le général Brunet qu'il se rendrait, avec vingt hommes, à moitié chemin des Gonaïves. Le général Brunet se rendit au lieu de la conférence avec un pareil nombre d'hommes de choix.

Après les premiers complimens, les généraux s'enferment sous prétexte de travailler; les soldats se mêlent.

Tout-à-coup, à un signal convenu, on saute sur les noirs, on les désarme. En même tems le chef d'escadron Ferrari, aide-de-camp du capitaine-général Leclerc, paraît devant TOUSSAINT-LOUVERTURE, et lui dit : « Général, le capitaine-général m'a donné l'ordre de vous arrêter ; vos gardes sont enchaînés, nos troupes sont partout ; vous êtes mort si vous faites résistance ; vous n'êtes plus rien à Saint-Domingue ; donnez-moi votre épée. » TOUSSAINT-LOUVERTURE la remit sans se plaindre ; il parut plus confus qu'irrité. On le conduisit aux Gonaïves ; il fut mis à bord du *Héros:* c'est là qu'il adressa au chef de division Savari, commandant de ce vaisseau, ces paroles mémorables : « *En me renversant, on n'a abattu à*

1802. *Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberte des noirs; il repoussera par les racines, parce qu'elles sont profondes et nombreuses.* »

Le capitaine-général Leclerc ayant accordé au prisonnier la faveur d'être réuni à sa famille, donna l'ordre au *Héros* de faire directement voile pour la France aussitôt après qu'il l'aurait reçue à son bord.

Crispé par le froid, rongé par ses regrets, TOUSSAINT-LOUVERTURE est mort au fort de Joux, après dix mois de captivité.

C'est ainsi qu'a fini le premier des noirs.

Jugé par l'intérêt du moment, à travers le prisme des passions, TOUSSAINT-LOUVERTURE a tour-à-tour été représenté comme une brute féroce, où comme le plus surprenant et le meilleur des hommes, souvent encore comme un monstre exécrable ou comme un saint martyr: il ne fut rien de tout cela.

Doué de hautes qualités, il dut son élévation à une foule de circonstances accidentelles. Les calculs intéressés de la politique contribuèrent plus à le faire chef de caste que les méditations continues de son ambition taciturne. L'avidité étrangère et celle des intérêts propriétaires lui ouvrirent la barrière ; il s'y élança en homme supérieur, et s'il eût aussi bien entendu

la guerre qu'il avait su profiter de sa fortune, 1802.
l'enthousiasme des siens l'aurait maintenu par la force des armes au poste brillant qu'il avait atteint ; mais le voile de dissimulation dont il s'était couvert en marchant au pouvoir suprême devint, lorsqu'il fut attaqué, l'entrave de ses résolutions guerrières et la cause de sa défaite.

La flatterie dont le vulgaire enivre ceux qui se placent au premier rang avait tellement enveloppé son amour-propre, qu'à force de l'entendre répéter, TOUSSAINT-LOUVERTURE était resté persuadé que c'était lui dont l'abbé Raynal avait annoncé l'élévation, comme destiné à venger un jour les outrages faits à la race noire.

Dans la catastrophe du premier des noirs comme dans celle des hommes puissans qui sont tombés après lui, on reconnaît le doigt de la Providence, qui se plaît souvent à humilier les rêves de l'orgueil humain.

Un mouvement de vanité le faisant sortir un moment de son caractère, a suffi pour faire perdre à TOUSSAINT-LOUVERTURE la position élevée où l'avait placé son génie. Si ce génie n'était point vaste en connaissances acquises, il était immense en méditations et en inspirations surnaturelles.

1802. TOUSSAINT-LOUVERTURE, réfléchi comme un homme de son rang et de son âge, parlait peu, mais disait beaucoup. Il se complaisait à créer des sentences et à faire des images et des apologues. Souvent embarrassé pour rendre ses idées, il avait alors recours au langage créole, parce qu'il parlait mal le français. Cependant un instinct divin l'éclairait sur la valeur des mots. Réduit à employer le style d'autrui, ses lettres étaient plus ou moins correctement écrites, mais le fond des pensées étaient entièrement à lui. Pour rien au monde il n'eût signé la lettre dont il n'aurait point conçu ou pesé la mesure de chaque mot ; si l'on en employait qu'il ne connaissait pas, il faisait refaire plusieurs fois, par différens secrétaires, cette lettre, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé le tour de phrase qui convenait à l'expression de sa pensée.

L'idée d'atteindre au pouvoir suprême ne l'avait gagné qu'à la longue et par imitation ; il s'était montré inébranlablement attaché aux principes de la France lorsque l'Angleterre avait voulu le faire roi ; mais lorsque TOUSSAINT-LOUVERTURE avait vu passer des salons du premier consul dans les fonctions de l'Etat les hommes dont les anciens erremens mena-

çaient les institutions nouvelles, il s'était volontiers laissé égarer par des suggestions étrangères. Il avait craint que de blâme en blâme on ne finît par appeler rétablissement de l'ordre colonial la révocation des concessions politiques faites à la liberté des noirs. S'il faut en croire ses assertions confidentielles, c'était uniquement pour conserver les moyens d'en maintenir les droits par la force de l'autorité qu'il s'était fait gouverneur à vie. 1802.

« *J'ai repris*, disait-il, *le calendrier de la république, pour montrer que je ne vise point à l'indépendance, mais au moyen de garantir à ma caste menacée les droits qui lui ont été concédés.* »

Afin d'atteindre ce but, il poussa les siens à des excès cruels que déplorent l'humanité et plus particulièrement la France.

Le capitaine-général Leclerc, en se rendant à Saint-Domingue, était chargé d'offrir la mitre d'évêque au premier des confesseurs de TOUSSAINT-LOUVERTURE qui parviendrait à obtenir sa soumission volontaire. Les pères Antheaume, Molière et Corneille ne s'abusèrent point devant cette offre séduisante ; ils déclarèrent, sans hésiter, qu'on était bien dans l'erreur de croire qu'il y eût quelqu'un qui pût

1802. avoir la moindre influence sur les résolutions de leur PRÉTENDU PÉNITENT. Ils ajoutèrent que la dévotion n'était pour lui qu'un masque politique, et que ses soi-disant confesseurs savaient mieux que personne ce qui en était de ses PRÉTENDUES CONFESSIONS.

Les secrétaires intimes de TOUSSAINT-LOUVERTURE confirmèrent ce rapport au général Leclerc, en l'assurant qu'ils ne connaissaient personne au monde qui eût la moindre action sur le caractère de fer de cet être extraordinaire.

Le premier consul connaissait si peu TOUSSAINT-LOUVERTURE, qu'à son arrivée en France il envoya plusieurs fois le général Caffarelli près de lui, pour acquérir des notions sur la valeur des trésors cachés à Saint-Domingue. « *J'ai bien perdu autre chose que des trésors,* » furent toujours les seules paroles qu'on put lui arracher.

L'enlèvement de TOUSSAINT-LOUVERTURE ne produisit pas, dans la colonie, la secousse à laquelle on avait lieu de s'attendre. L'aide-de-camp chef de brigade FONTAINE fut passé par les armes. Les noirs du Cap ne se montrèrent pas sensibles à son infortune.

Un instant avant sa mort cet officier fit, par

écrit ses adieux à sa famille dans les termes 1802.
les plus touchans. Cet écrit était un chef-d'œuvre d'éloquence et de résignation.

Les noirs parurent peu regretter l'idole de leur culte; leur indifférence fut trop grande pour être naturelle : elle n'était que la conséquence de la dissimulation résignée qui forme le trait le plus caractéristique des hommes nés ou élevés dans l'esclavage. Un seul d'entre eux, nommé SYLLA, ne sut pas maîtriser ses sentimens, et tenta d'ébranler les cultivateurs d'Ennery; il n'y réussit qu'imparfaitement: sa révolte, sans ensemble et sans élan, fut étouffée à sa naissance.

Au milieu d'un calme apparent, le capitaine-général Leclerc éprouvait chaque jour davantage les oscillations sourdes du volcan sur lequel il était placé. Accablé par de justes défiances, il craignait également de laisser des armes entre les mains des noirs, et de les en retirer; il n'ignorait pas ce que Sonthonax leur avait dit : *Voulez-vous conserver la liberté; servez-vous de vos* armes *le jour où des chefs blancs vous les demanderont, parce qu'une pareille demande sera le signe précurseur et infaillible du retour à l'esclavage.*

Il n'ignorait pas non plus que TOUSSAINT-

1802. LOUVERTURE s'était souvent saisi d'un fusil dans ses revues, et l'avait brandi en s'écriant : *Voilà notre liberté.*

Ces considérations faisant ressortir le danger de brusquer un désarmement, il n'osait prendre sur lui de le tenter dans un moment où les maladies rendaient mortels les mouvemens des troupes ; il espérait trouver dans une adroite temporisation les moyens d'en venir à une opération si délicate. L'organisation de la garde nationale fut à dessein négligée pour ne pas choquer et effaroucher ceux qu'on voulait éloigner de ce service.

S'adonnant sans relâche à l'établissement du nouveau mode d'administration et à l'organisation du nouvel ordre judiciaire, le capitaine-général Leclerc crut trouver dans un grand nombre d'agens une digue pour contenir la masse entière des noirs ; mais ces agens, moissonnés par le climat, ou inactifs par son influence, laissaient tomber en désuétude l'action de leur autorité, et chaque jour voyait naître des arrêtés dont l'inexécution n'était pas assez remarquée par nous ; c'est ainsi que se fermèrent presque aussitôt qu'elles s'ouvrirent les séances du conseil colonial. Ce conseil, formé de députés des départemens, pris parmi

les plus riches propriétaires de toute couleur, 1802.
devait présenter les plans d'amélioration reconnus utiles au système d'exploitation et de fermage précédemment adopté par TOUSSAINT-LOUVERTURE; la mort du conseiller-d'état Bénézech, président du conseil, et la maladie de la plupart de ceux qui le composaient ne permirent pas de tirer parti des lumières de l'expérience.

CHAPITRE XVIII.

Nécessité du désarmement. Symptômes d'une nouvelle insurrection. Désarmement du Sud. Abus des exécutions dans l'Ouest. Défection de CHARLES BELAIR. Son arrestation par DESSALINES. Sa fin. Nouveaux insurgens dans le Nord. Perte de vingt-cinq milliers de poudre. Progrès effrayans de l'insurrection et des maladies. Opinion du général CHRISTOPHE sur les causes de la nouvelle révolte et sur SANS-SOUCI. Inquiétude générale des noirs et des hommes de couleur. Propos véhément du général *Clervaux*. Sa désertion. Attaque du Cap par *Clervaux* et *Pétion*. Noyades. Désertion de CHRISTOPHE, de DESSALINES et de la majeure partie des noirs. Détails sur l'évacuation du fort Dauphin. Avis infidèle de la marche de *Clervaux* dans le Cibao. Tentative du passage du Sanhon par TOUSSAINT BRAVE. Nouvelle attaque du Cap par *Clervaux* et CHRISTOPHE. Etablissement des révoltés sous le canon de cette ville. Mort du capitaine-général Leclerc.

1802. L'ANÉANTISSEMENT total dont semblait nous menacer l'épidémie précipita le capitaine-général Leclerc dans l'opération délicate du désarmement, opération qu'il n'avait pas jugé lui-même assez mûrie; mais telle était l'alternative cruelle où l'on était réduit, qu'il fallait tenter cette mesure ou s'exposer à tout perdre

par une plus longue temporisation ; d'ailleurs, 1802.
il importait de se hâter pour tirer parti du bon esprit dans lequel paraissait être encore la masse des chefs de couleur.

Pour s'affectionner leurs troupes, le général en chef décida qu'elles entreraient pour un tiers dans la composition d'un corps de gendarmerie, dont les hommes recevraient, par jour, une demi-piastre de haute-paie. On n'eut jamais les moyens d'alimenter en Européens le cadre de cette gendarmerie ; un soldat admis la veille dans ce corps était porté le lendemain au cimetière.

Quel calcul humain n'aurait pas été mis en défaut par une mortalité semblable !

L'opération du désarmement devint longue et imparfaite par l'impossibilité d'embrasser à-la-fois, avec un petit nombre de troupes, tout le terrain de la colonie : il fallut opérer successivement et par parcelles ; il n'en résulta pas moins une rentrée de plus de trente mille fusils, dont plus de vingt mille furent reconnus n'être point sortis de nos arsenaux, et avoir été achetés par TOUSSAINT-LOUVERTURE aux Anglais, aux Danois et aux Américains.

A la première annonce du désarmement, des symptômes d'insurrection éclatèrent sur

1802. plusieurs points; des chefs qui sous tous les régimes avaient été des brigands, en donnèrent le signal.

Lamour de Rance et Lafortune, dont j'avais reçu au Port-au-Prince la soumission, vinrent infester avec leurs bandes les environs de Léogane et du Petit-Goave. Il est pénible de penser que les tentatives insurrectionnelles qui rallumaient la guerre à mort de Saint-Domingue furent attisées par l'instigation d'une politique étrangère occupée alors de renouveler les dissentions en Europe.

D'autant plus féroces qu'elles étaient plus sauvages, les nouvelles bandes outragèrent l'humanité en prodiguant à leurs victimes les tourmens que la barbarie des premiers insurgés de Saint-Domingue avait imaginés. On ne peut le dire sans frémir, ces nouveaux agens de nos ennemis recommencèrent à arracher avec des tire-balles les yeux de leurs prisonniers, à les brûler à petit feu, à les scier entre deux planches.....

Les positions des nouveaux insurgens étaient trop militaires pour ne pas confirmer les rapports nombreux qui annonçaient qu'ils agissaient par l'impulsion d'autrui.

Une frégate anglaise avait plusieurs fois rangé de près la côte du Sud, et l'on apprit qu'elle

avait communiqué avec la bande de LAFORTUNE peu de jours avant sa levée de bouclier. 1802.

Cependant les déprédations et les cruautés de ces deux bandes n'empêchèrent point l'opération du désarmement dans le Sud.

Dans l'Ouest, il n'y eut que quelques quartiers et les villes qui remirent leurs armes. La population de couleur, défiante et inquiète depuis le renvoi du général *Rigaud*, se jeta dans les mornes. Aussitôt on multiplia dans ce département les exécutions de la manière la plus imprudente : on y fit exécuter non-seulement ceux qui se laissèrent prendre les armes à la main, mais encore les hommes de couleur sur lesquels s'arrêtaient les soupçons. Les échafauds furent chargés de victimes de tout âge et de tout sexe.

Si les supplices portent le dernier coup aux insurrections et en extirpent les dernières racines lorsqu'elles sont dissipées, ils en deviennent aussi la semence lorsqu'on les prodigue trop tôt sans mesure.

La disparition du chef de brigade *Lamartinière*, ancien commandant de la Crête-à-Pierrot, tué (prétendit-on) dans un guet-apens, et l'exécution publique des femmes de plusieurs officiers de la 7e demi-brigade coloniale, ser-

1802. virent de motif à la désertion du général CHARLES BELAIR, qui en était le général propriétaire.

Ce corps, placé sur les rives de l'Artibonite, où la population a toujours été inquiète, n'eut pas de peine à faire partager son indignation et sa haine. Un gros d'habitans de couleur gagna avec lui les mornes du Cahos.

A peine le général DESSALINES, nommé récemment par le général Rochambeau commandant à Saint-Marc, eut-il appris cette défection, qu'il partit pour combattre ces nouveaux insurgens, et, suivant d'autres, pour les rejoindre, s'il trouvait leurs ressources suffisantes.

CHARLES BELAIR, depuis la mort de MOYSE, avait reçu de TOUSSAINT-LOUVERTURE, dont il était aussi le neveu, plusieurs marques signalées d'affection. C'était à lui, disait-on, que le gouverneur noir devait léguer sa puissance après sa mort, comme il s'en était réservé la faculté par la constitution donnée à la colonie.

En voyant le général de la 7e demi-brigade coloniale prendre la direction des lieux où l'on supposait cachés des munitions, des trésors et des armes, on a pu croire avec raison qu'il voulait reprendre les projets de TOUSSAINT-LOUVERTURE, à la fortune duquel il s'était mon-

tré seul, parmi les généraux noirs, invariablement attaché. 1802.

Charles Belair était d'une société assez douce, comparativement aux autres chefs noirs; il était extérieurement fat, aimait la parure, et passait, parmi les siens, pour téméraire. Enthousiaste de la gloire militaire quand on lui parlait des conquêtes de la France, ses yeux exprimaient le plaisir ; fidèle, sans cruauté, à la cause de Toussaint - Louverture, il n'avait point personnellement pris de part aux carnages dont s'étaient repus les noirs lors de notre débarquement dans la colonie. Dans cette crise difficile, il avait sauvé une foule d'habitans du Port-au-Prince et plusieurs officiers distingués qui habitent encore aujourd'hui Paris.

Après quelques communications entretenues par des officiers, il se rendit sans méfiance à une entrevue où l'appelait le général Dessalines ; là, soit que son amour-propre s'opposât à reconnaître pour chef cet homme cruel et perfide, soit que sa défiance ne lui permît pas les aveux qui auraient pu entraîner la désertion générale de tous les noirs, le général Dessalines, depuis long-tems jaloux de lui, le fit arrêter avec sa femme et les envoya au Cap liés et garottés.

Charles Belair, traduit devant une com-

1802. mission militaire présidée par le général *Clervaux*, et toute composée d'officiers noirs ou de couleur, fut condamné à l'unanimité, ainsi que sa femme, à être fusillé. Le jugement fut mis à exécution par des troupes coloniales qui semblaient remplir avec joie une si pénible corvée.

Sans l'esprit de dissimulation qui caractérise l'esclave émancipé, et sans l'exaltation farouche qui, dans les climats ardens, égare souvent l'homme chez lequel les habitudes de la civilisation n'ont pas mis de frein aux passions, il serait difficile d'expliquer la rigueur des chefs noirs envers les nouveaux insurgens.

Le général DESSALINES, après l'arrestation de CHARLES BELAIR, fit égorger, par la 4e demi-brigade coloniale, trois cents noirs ou hommes de couleur de l'Artibonite, pour venger la mort de quelques soldats européens massacrés dans l'enclave de son commandement.

Lorsque l'Ouest était ainsi déchiré, des événemens non moins désastreux se passaient dans le département du Nord, où les noirs, insurgés dès le principe de la révolution, ont beaucoup plus le goût des camps et l'habitude des combats.

Aussitôt l'opération du désarmement ordonnée, SANS-SOUCI, commandant de l'arrondissement de la Grande-Rivière, avait levé

le masque et arboré l'étendard de la révolte; 1802.
avec un premier détachement de déserteurs, il avait attaqué et replié les postes du Dondon et de Plaisance.

SYLLA, dont on avait étouffé la révolte après l'embarquement de TOUSSAINT-LOUVERTURE, reparut alors.

Des mouvemens violens se prononcèrent aussi du côté du Port-de-Paix, sous la direction d'un second MACAYA et d'un nommé CAPOIX, officier renvoyé de la 9e demi-brigade coloniale.

Les ateliers de la Tortue s'étaient également insurgés, mais les noirs de cette terre isolée avaient été facilement réduits, et n'avaient pas eu le tems de faire beaucoup de mal.

Il n'en était pas de même sur les autres points; les insurgens, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, avaient vu croître avec leur résistance le nombre de leurs partisans.

SANS-SOUCI, jusqu'alors peu connu, montra dans son insurrection une tenue de conduite et une activité raisonnée dont on ne soupçonnerait pas capables des hommes aussi obscurs. Il se présentait partout pour harceler nos postes et les tenait dans une inquiétude tellement fatigante qu'elle ne contribua pas peu à augmenter le ravage des maladies.

1802. SANS-SOUCI prétextait ne s'être insurgé que pour obtenir l'expulsion de la colonie du général CHRISTOPHE, son ennemi personnel, offrant à cette condition de mettre bas les armes; on feignit d'écouter ses propositions, et dans le tems qu'il avait un député auprès du général en chef, on crut pouvoir le surprendre.

Deux attaques furent dirigées contre lui; la première fut conduite par le chef de brigade Abbé, commandant la garde du capitaine-général; la seconde, par le chef d'escadron Dalton, également attaché au général Leclerc en qualité d'aide-de-camp. Ces deux officiers se portèrent avec vigueur sur les points qu'ils devaient forcer. Ils le firent avec effort, perdirent beaucoup de monde, et d'assaillans qu'ils étaient ne tardèrent pas à se voir assaillis.

Si le général Boudet, de retour de la Guadeloupe, n'eût fait porter à leur secours un corps de quatre cents hommes, ces officiers se seraient trouvés dans une position très-difficile; celle du chef d'escadron Dalton eût même été désespérée.

Cette expédition n'ayant pas eu le succès qu'on en attendait, on crut pouvoir se servir avec avantage de l'inimitié personnelle du gé-

néral CHRISTOPHE. On le mit en opposition directe avec SANS-SOUCI, qui n'en fut que plus irrité. 1802.

Le général CHRISTOPHE, de la haine duquel on avait droit d'attendre des résultats avantageux, ne déploya pas, à beaucoup près, la résolution et l'activité de son antagoniste.

Cependant l'insurrection, qui ne s'était montrée que partielle, se généralisait et devenait pour la colonie d'un danger d'autant plus réel qu'il n'était plus possible de conserver l'offensive.

Le général Brunet n'avait pu faire extirper par le général *Clervaux* les germes de rébellion qui avaient éclaté dans le promontoire du Môle Saint-Nicolas.

Les cultivateurs du Moustique résistaient aux généraux Boyer et MAUREPAS; et tandis que ces officiers-généraux étaient occupés à les combattre, les cultivateurs des mornes qui avoisinent le Port-de-Paix, forçaient la garnison de cette ville, massacraient les blancs qu'ils pouvaient atteindre, mettaient de nouveau le feu aux maisons rebâties, et s'emparaient par surprise et de vive force du grand fort, dans lequel se trouvaient vingt-cinq milliers de poudre.

Le général en chef, instruit de ce malheureux événement, fit partir du Cap, en toute

1802. diligence, le général Dugua avec un corps de huit cents hommes.

Le général MAUREPAS, de son côté, n'avait pas perdu un moment pour marcher sur le Port-de-Paix; il était tombé à l'improviste au milieu des révoltés avec un faible détachement de vingt blancs, aux ordres du chef d'escadron Picquet, et une seule compagnie de grenadiers noirs de la 9e demi-brigade coloniale; il avait tué tout ce qu'il avait atteint, et, la hache à la main, s'était ouvert le chemin du grand fort; mais, malgré la promptitude de son retour et la vivacité de son attaque, les poudres étaient enlevées; les insurgens, avec une activité incroyable, avaient employé à leur soustraction tout ce qui était en état d'en effectuer l'enlèvement. Noirs, négresses, négrillons, tout avait gagné les mornes avec une charge plus ou moins forte.

La précipitation mise dans l'enlèvement de ces poudres dut être une donnée effrayante pour le capitaine-général Leclerc.

Dès que cet enlèvement fut connu, les montagnes cultivées qui couvrent la majeure partie du département du Nord tombèrent ou cédèrent avec plaisir au pouvoir des insurgens.

La masse des ateliers des plaines courut se

ranger sous les ordres des nouveaux chefs d'insurrection, et le département du Nord, à l'exception des villes, fut bientôt entièrement gangrené. 1802.

On recourut alors aux expédiens de la faiblesse ; on adopta le faux système des supplices pratiqués dans l'Ouest. Les exécutions se renouvelant chaque jour, chaque jour éclaira de nouvelles désertions. La preuve qu'on abusait des exécutions, c'est que plus elles se multipliaient, moins on imposait aux révoltés. Les noirs montraient à la potence le courage avec lequel affrontent la mort les martyrs d'une secte ou d'une opinion qu'on opprime.

Au milieu des exécutions, le général DESSALINES vint au Cap renouveler au capitaine-général Leclerc ses protestations de fidélité et de dévouement. Cet homme, aussi faux que cruel, ne cessa, durant son séjour, de parler avec horreur des révoltés, et d'annoncer *qu'il avait soif de leur sang*.

Dans un moment d'essor de toute son indignation, où l'agitation de ses membres peignait encore plus de rage que ses paroles, le général en chef lui dit avec transport : « que les troupes qu'il attendait de France allaient

1802. le mettre à même de porter un coup terrible. — *Il faut*, s'écria DESSALINES en fureur, *que ce soit un tremblement de terre général.* »

Cette exclamation échappée au délire d'un barbare, les plaintes journalières de SANS-SOUCI contre le général CHRISTOPHE, l'unanimité avec laquelle les généraux noirs avaient provoqué la fin de CHARLES BELAIR, la rigueur dont ils usaient avec les nouveaux insurgens, contribuèrent à nourrir l'espoir que le général en chef hasardait encore dans les bonnes intentions des chefs réguliers des troupes coloniales.

Les nouveaux insurgens, dans l'explosion de leurs fureurs, outrageaient les lois de la nature, et la nature semblait elle-même seconder leur férocité. Les maladies augmentaient chaque jour d'intensité. La partie espagnole seule restait étrangère à leurs ravages.

Je signalais au capitaine-général Leclerc, pour acclimater les troupes, le séjour des belles vallées de l'Yague et de l'Yune, qui sont sans cesse balayées et rafraîchies par la brise de l'est; mais tel était l'entraînement cruel des circonstances, que, pour ne pas perdre pied dans la domination, il fallait précipiter dans le gouffre les renforts à fur et mesure de leur arrivée. Ils

étaient dévorés quelques jours après leur débarquement, sans avoir eu le tems d'entrer en ligne et de faire aucun service. 1802.

L'histoire qui relatera ces ravages semblera toujours exagérée.

Vingt de nos généraux n'étaient plus ; nos bataillons comptaient à peine quelques files ; plusieurs n'avaient laissé de leur existence aucune trace vivante ; il ne restait que le souvenir de six mille hommes de renfort, arrivés depuis deux mois.

Effrayé sur l'avenir, on s'abandonnait à des propos indiscrets et à des regrets inutiles. On osait dire que le capitaine-général avait eu tort de ne pas se débarrasser avec TOUSSAINT-LOUVERTURE de tous les chefs noirs et de couleur. Personne n'observait que dans la nouvelle insurrection de Saint-Domingue, comme dans toutes les insurrections qui attaquent un pouvoir régulier, ce n'étaient pas des chefs avoués qui donnaient le signal de la révolte, mais bien des êtres obscurs, pour la plupart ennemis personnels des anciens généraux de couleur.

Pendant qu'on se livrait à toutes les agitations de l'inquiétude, j'eus l'ordre de quitter la

1802. partie espagnole, et de venir commander au Fort-Dauphin.

Rendu à ma nouvelle destination, je fus appelé au haut du Cap par le général Boudet : le général en chef l'envoyait en France présenter au gouvernement le véritable état des choses.

Je trouvai chez le général Boudet les généraux *Clervaux* et CHRISTOPHE ; je leur demandai la cause des progrès de l'insurrection. Voici ce que me dit le général CHRISTOPHE, à qui je m'étais particulièrement adressé. « Vous êtes jeune et Européen, général, vous avez toujours fait la guerre dans les armées de la métropole, vous ne pouvez conséquemment point avoir de préjugés sur l'esclavage, je vais donc vous parler avec franchise.

» La révolte augmente parce que la défiance est à son comble. Si vous aviez notre épiderme, vous ne seriez peut-être pas si confiant que moi, qui remets mon fils unique FERDINAND au général Boudet, pour le faire élever en France (1). Je compte pour rien les brigands qui ont donné le signal de l'insurrection. Ce n'est pas là où est le danger, c'est dans l'opinion générale des noirs ; ceux de Saint-Domingue s'effraient, parce qu'ils connaissent le décret du 30 floréal

(1) Où il est mort.

qui maintient l'esclavage et la traite dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens. 1802.

» Ils s'effraient de voir le premier consul rétablir l'ancien régime de ces colonies.

» Ils craignent que les propos indiscrets qu'on entend ici de tous côtés ne parviennent en France, et ne suggèrent l'idée au gouvernement d'ôter aussi la liberté aux noirs de Saint-Domingue. »

Ayant cherché à le rassurer, il me répondit que s'il ne croyait pas à la sincérité des sentimens du général Leclerc et de nous tous, il ne serait pas parmi nous.

Pour piquer son amour-propre, je lui demandai comment il se faisait que lui, qui avait tant de crédit sur les noirs du Nord, n'en eût pas encore trouvé d'assez dévoués pour lui livrer Sans-Souci. Sa réponse me frappa trop pour ne pas m'être restée présente : « Si Sans-Souci, me dit-il, était un soldat, je pourrais me flatter de l'atteindre, mais c'est un brigand lâche et cruel, qui ne se fait pas conscience de tuer ceux qu'il soupçonne ; il sait fuir à propos, et couvrir sa fuite des déserts qu'il laisse derrière lui. Il s'y prend mieux

1802. que nous ne le fîmes à l'époque de votre débarquement; si alors, au lieu de combattre, notre système de résistance eût consisté à fuir et à bien effrayer les noirs, vous n'auriez jamais pu nous atteindre. Le vieux TOUSSAINT ne cessait de le dire; personne ne voulut le croire. Nous avions des armes; l'orgueil d'en faire usage nous perdit. Les nouveaux insurgés paraissent vouloir suivre le système de TOUSSAINT; s'ils y persistent, nous aurons de la peine à les réduire. »

Le général CHRISTOPHE m'engagea beaucoup à ne pas retourner le soir même au Fort-Dauphin; il me dit que les révoltés ayant attaqué ses postes dans la plaine, il était à craindre qu'ils n'eussent été informés de mon passage, et que, dans l'attente de mon retour, ils ne m'eussent tendu une embuscade dans la raque Maurepas.

Le général *Clervaux* joignit ses instances aux siennes; je les remerciais l'un et l'autre de leurs avis, et, en leur observant que le danger serait plus grand le lendemain, je leur dis que j'allais retourner aussitôt après que j'aurais vu le général en chef. Le quartier-général du général CHRISTOPHE étant sur mon chemin, il

me pria d'y venir prendre des renseignemens 1802.
sur la sûreté de la route.

Le général Leclerc me fit part de sa triste situation, s'applaudit de ne compter que des bandits parmi les nouveaux chefs de l'insurrection, et ajouta que dans l'état de faiblesse où se trouvaient les forces de la métropole, il était heureux de voir les généraux de couleur encore fidèles à la France.

A mon passage à Saint-Michel, je m'arrêtai chez le général CHRISTOPHE, qui, entendant la fusillade rouler dans les montagnes, me réitéra ses instances pour ne pas pousser le soir même jusqu'au Fort-Dauphin. Je m'obstinai à vouloir partir ; il ordonna alors à six de ses guides de m'accompagner. « Vous entendez bien, leur dit-il à plusieurs fois, songez que vous escortez un général que j'estime et que j'aime. » J'étais si confiant, que cette exhortation me parut affectée.

Arrivé près la raque Maurepas, les guides du général CHRISTOPHE, qui éclairaient ma marche, s'arrêtèrent tout-à-coup devant un détachement d'une trentaine de noirs couchés dans le fossé qui borde la route ; de part et d'autre on se mit à crier : *halte! arrête! halte! arrête.* Je recus aussitôt à brûle pourpoint le

1802. feu de ce détachement, et fus assez heureux pour ne pas en être atteint, parce qu'on me visa à la tête. Le chef d'escadron espagnol don Diégo Polanco, que j'avais avec moi, voulut mettre pied à terre et fondre sur l'ennemi le sabre à la main; je lui prescrivis de remonter à cheval; je dus l'attendre, ce qui laissa à l'officier commandant le détachement ennemi le tems de reconnaître don Diégo Polanco, chez lequel il avait logé à Sant-Yago; c'était un ancien officier de la 6e demi-brigade coloniale, qui avait été employé près du général *Clervaux;* nous ne fîmes pas attention à cette circonstance, ce n'est qu'après la défection générale qu'elle nous revint dans la pensée.

Si les généraux de couleur et les chefs des troupes coloniales n'étaient point encore d'intelligence avec les insurgés, il m'est démontré qu'ils avaient déjà avec eux des communications faciles, puisque le général CHRISTOPHE fit sortir des côtes du quartier Morin des embarcations pour porter en mer au général Boudet des fruits et des provisions de toute espèce, ainsi que des bestiaux qui ne pouvaient plus venir que de l'intérieur, occupé par les révoltés, les environs du Cap étant depuis long-tems pour ainsi dire affamés.

On parlait trop souvent des renforts attendus de France pour que les noirs ne s'aperçussent pas du besoin qu'on en avait. 1802.

La nouvelle des événemens qui s'étaient passés à la Guadeloupe, le maintien de l'esclavage à la Martinique, des propos indiscrets et des insinuations étrangères fomentaient déjà chez les principaux chefs noirs la défiance qui leur est si naturelle.

On répétait dans la colonie les paroles que le premier consul avait adressées à l'abbé Grégoire dans une présentation officielle de l'Institut.

« *D'après ce qui se passe à Saint-Domingue* (lui avait-il dit), *je voudrais que les amis des noirs eussent, dans toute l'Europe, la tête voilée d'un crêpe funèbre.* » Cette apostrophe frappait les imaginations. Celle des noirs ou des hommes de couleur était au comble de l'inquiétude, lorsque la frégate *la Cocarde* entra dans la rade du Cap, ayant à bord des noirs déportés de la Guadeloupe; plusieurs d'entre eux s'étant jetés de nuit à la nage gagnèrent le rivage, et achevèrent par leur rapport d'alarmer la défiance.

Dans le même tems des hommes de couleur, également de la Guadeloupe, furent apportés à

1802. Santo-Domingo, où l'on trafiqua de leur liberté. La nouvelle vraie ou fausse en fut accréditée comme un présage certain du rétablissement de l'esclavage à Saint-Domingue. La fidélité des chefs des troupes coloniales fut dès-lors irrévocablement ébranlée.

Le général *Clervaux*, qui venait récemment de juger *Charles Belair* à mort, leva le premier le masque, en désertant du haut du Cap avec la 10e, la 13e et partie de la 6e demi-brigade coloniale.

La veille, étant chez madame Leclerc, il s'était écrié, dans un accès d'emportement : « J'étais libre autrefois, je ne dois aux circonstances nouvelles que d'avoir relevé ma couleur avilie ; mais si je croyais qu'il fût jamais ici question d'esclavage, à l'instant même je me ferais brigand. »

Qu'on juge de la position du capitaine-général Leclerc ; il connaissait le danger, il ne pouvait le prévenir.

La rade n'avait plus assez d'équipages pour faire le service des vaisseaux ; la garnison du Cap ne comptait pas deux cents Européens ; elle était forte de plus de quinze cents hommes de troupes coloniales.

Malgré la véhémence du propos du général

Clervaux, il paraît avéré qu'il hésitait, et que sa désertion ne fut entraînée que par les menées du chef de brigade *Pétion*. 1802.

Ce chef, froidement audacieux, ordonna, dans la nuit du 26 au 27 fructidor (13 au 14 septembre), aux troupes coloniales, de chavirer et d'enclouer l'artillerie des redoutes du haut du Cap; de désarmer et de renvoyer en ville les canonniers européens.

Après avoir tout mis en marche, il se rendit auprès du général *Clervaux*, et lui annonça que les troupes coloniales étaient en défection, qu'on en avait l'avis au Cap, et que pour ne pas s'exposer à payer de leur tête cette défection il ne leur restait rien de mieux à faire que de la partager.

Le général *Clervaux*, qui n'était pas préparé à cette alternative, transporté de colère, s'élança demi-nu sur son cheval, et se sauva en abandonnant ses équipages, dont la valeur montait à plusieurs milliers de louis.

Il est constant que si cette défection eût été préméditée, c'en était fait du général en chef et de tous les blancs qui étaient en ville.

Clervaux n'avait qu'à se rendre directement en plein jour au Cap avec les troupes noires qui en couvraient les approches. Ces troupes

1802. et celles qui formaient la garnison du Cap s'élevaient à plus de trois mille hommes de couleur. Le capitaine-général Leclerc pouvait à peine leur opposer trois cents hommes de troupes européennes. La surprise et l'enlèvement du général Leclerc aurait donc été d'autant plus facile, qu'indépendamment de ce qu'on voyait journellement *Clervaux* faire opérer lui-même des mouvemens, les troupes qu'il commandait étaient au-dessus de tout soupçon, s'étant soumises sans coup férir au moment de notre débarquement dans la colonie.

Cette défection spontanée affecta d'autant plus le général Leclerc qu'il apprit qu'elle était l'œuvre de *Pétion*; il le connaissait homme à ne pas s'être jeté dans le parti des insurgens en étourdi ou en désespéré.

Ayant eu long-tems *Pétion* sous mes ordres, je le lui avais signalé comme l'officier de couleur qui devait le plus fixer son attention, parce qu'il avait autant de moyens que de courage, et qu'il avait sur-tout la réserve étudiée des grands ambitieux.

Après la défection de *Clervaux*, le général Christophe, qui était cantonné à Saint-Michel avec une partie des 1re, 2e et 5e demi-brigades coloniales, fit dire au général en chef

1802.

qu'il allait se mettre en mesure de ne point obéir aux mulâtres qui paraissaient vouloir profiter des troubles de la colonie pour en usurper le gouvernement. Il ajouta qu'il allait aussi prendre les moyens de se défaire de SANS-SOUCI et de MACAYA, dont les bandes resserraient le Cap. Cette conduite aurait pu donner quelque espérance, si CHRISTOPHE n'eût dit quelques heures après qu'il avait aussi les moyens de rabaisser la fierté du général Leclerc, et qu'en attendant l'issue des premiers événemens il allait en rester *spectateur bénévole*.

Le général Leclerc, préjugeant une attaque, fit ses dispositions pour résister. Le danger était trop imminent pour que le courage des habitans du Cap ne s'exaltât pas. L'organisation de la garde nationale fut refaite à l'instant même suivant la nouvelle formation qui venait d'être arrêtée ; on n'y admit plus que les riches propriétaires de couleur.

Le 30 fructidor (16 septembre), à une heure du matin, les rebelles sous les ordres de *Clervaux* et de *Pétion*, réunis aux cultivateurs des environs du Cap, commencèrent leur attaque avec impétuosité. Les troupes qui gardaient le haut du Cap furent repliées; le fortin Pierre-Michel tomba au pouvoir des ennemis.

1802. Heureusement les révoltés usèrent leur acharnement dans l'attaque du fort Jeantot; ils lui donnèrent plusieurs assauts qui furent chaque fois vigoureusement repoussés par les débris de la 7e demi-brigade aux ordres du chef de brigade Anhouil. Ce brave officier avait été calomnié dans l'esprit du général en chef par les notes de ces officieux qui, étrangers à la gloire des armées, se sont établis successivement auprès de tous les gouvernemens de France les arbitres et les juges des actions, des sentimens et du mérite des hommes qu'ils ne connaissent pas.

Le calme et l'intrépidité du chef de brigade Anhouil sauvèrent les débris de l'armée et de la ville du Cap.

Le capitaine-général Leclerc courut se précipiter dans ses bras. « Colonel, lui dit-il, j'avais été trompé à Paris sur votre compte, vous triomphez bien noblement des fausses impressions que j'avais reçues; c'est à vous seul, c'est à l'emploi raisonné de vos faibles moyens que nous sommes tous redevables en ce jour de notre glorieuse résistance. »

Il paraît que les ennemis étaient loin de s'attendre à celle qu'ils éprouvèrent. Sachant qu'ils n'avaient à combattre que deux à trois cents hommes de nos troupes et la garde nationale

du Cap, dont ils croyaient avoir bon marché, 1802.
ils furent étonnés d'être repoussés dans leurs attaques. Ils crurent qu'ils avaient en tête des renforts nouvellement arrivés de France, et par crainte ou par lassitude ils se déterminèrent à la retraite, après avoir laissé sur le terrain un assez grand nombre de morts.

La garde nationale du Cap, forte de mille hommes de pied et de deux cents chevaux, montra dans cette action une contenance digne d'éloges : sa cavalerie, lancée par le général d'Henin, qui eut un cheval tué sous lui, fit une charge heureuse ; ces braves gens justifièrent par leur conduite la bonne opinion qu'ils avaient donnée la veille au général Leclerc par l'expression de leur dévouement.

Dans un écart produit par le sentiment de la faiblesse, la terreur de succomber sous le poids du nombre fit recourir à bord des bâtimens à une mesure atroce dont le général Leclerc avait repoussé l'idée avec horreur en apprenant l'exécution qu'on s'en était déjà permise dans l'Ouest.

Au moment de l'attaque du Cap par *Clervaux*, le général Leclerc avait fait conduire à bord des bâtimens de la rade les détachemens des demi-brigades coloniales qui étaient

1802. restés au Cap, et qui, six fois plus nombreux que les troupes européennes, s'étaient pourtant laissé désarmer par elles.

Les maladies avaient fait de tels ravages que plusieurs navires mouillés dans le port étaient abandonnés. Les équipages étaient tellement affaiblis ou encombrés de malades, que la vue de ces détachemens noirs, bien plus nombreux qu'eux, les fit frémir. Ce ne fut qu'un cri de terreur au moment où les insurgés replièrent nos troupes du haut du Cap; on crut à bord tout perdu.

Dans un premier mouvement de terreur, le sentiment de la conservation fit retentir la rade de ce cri du désespoir : *Tuons ce qui peut nous tuer.* Les droits de l'humanité furent impitoyablement outragés. Dans la cruelle alternative d'être dévorés par des tigres, les matelots le devinrent eux-mêmes. Les flots engloutirent en un instant mille à douze cents malheureux qu'un sort particulièrement contraire avait isolés des leurs.

La guerre des couleurs fut dès-lors et pour long-tems réinaugurée à Saint-Domingue. Elle y avait toujours été une guerre à mort, les noirs n'ayant pas pour habitude de faire quartier à leurs prisonniers.

CHRISTOPHE, qui était resté neutre pendant tout le combat, partit la nuit de Saint-Michel pour aller joindre *Clervaux*, qui s'était retiré en prenant la direction de la Grande-Rivière. 1802.

Chacun sentit que la désertion de CHRISTOPHE était le signal de la défection générale de la population de couleur. En effet, elle fut suivie peu de jours après de celle de DESSALINES et de celle de toutes les troupes noires à ses ordres.

Pour bien juger l'horreur des circonstances dans lesquelles s'est trouvé le général Leclerc, il faudrait à chaque instant faire connaître la situation déclinante de son armée.

A cette époque, il était successivement arrivé trente-quatre mille hommes portant fusil. Vingt-quatre mille étaient morts, sept mille gémissaient dans les hôpitaux ou traînaient, après en être sortis, une existence valétudinaire. Sur la surface immense de Saint-Domingue il ne restait que deux mille et quelques cents hommes de troupes européennes, et les maladies avaient encore leur désastreuse activité.

La garde nationale, qui a rendu tant de services, n'était plus composée que de propriétaires; elle n'était pas assez nombreuse pour couvrir les campagnes.

Digitized by Google

1802. De tous côtés notre domination s'éclipsait. Le général en chef sentit que la colonie allait incessamment lui échapper, s'il tardait plus longtems à resserrer sa défense. Il ordonna la concentration de ses faibles moyens sur quelques points; il plaça la défense du Sud devant les bandes de LAMOUR DE RANCE et de LAFORTUNE; il détermina celle de l'Ouest dans les villes de Saint-Marc et du Port-au-Prince; enfin il appela à la défense du Môle et du Cap tous les élémens de résistance qui existaient dans le Nord.

Dans ces circonstances désespérées j'eus la tâche pénible d'évacuer le Fort-Dauphin; ma brigade tenait alors le pays compris entre Caracol et Laxavon.

La plupart de mes postes étaient bloqués; depuis huit jours j'avais en vain tenté de communiquer avec le fort Delpuech, situé près de Vallières, où j'avais quatre-vingts hommes de la 77e demi-brigade.

Le général en chef m'annonçait que toutes les troupes coloniales l'avaient abandonné; il m'engageait à être sur mes gardes, et m'ordonnait de le rejoindre le plus tôt possible.

J'avais six cents hommes de troupes noires dans le Fort-Dauphin, et à peine cent cinquante hommes disponibles de troupes euro-

péennes; je ne pouvais me résoudre à abandonner celles qui étaient bloquées au-dehors, à huit lieues de moi; ma position était critique; elle le fût devenue peut-être davantage si j'eusse connu les noyades du Cap et du Port-au-Prince, car alors je n'aurais pas osé tenter un moyen qui me réussit. 1802.

J'ignorais heureusement ce qui se passait dans le reste de la colonie. Plus heureusement encore j'étais parvenu à gagner la confiance du chef de brigade TOUSSAINT BRAVE, commandant de la 1re demi-brigade coloniale, en flattant son amour-propre.

Je lui proposai de le faire nommer chef de légion de gendarmerie, s'il allait recueillir la garnison du fort Delpuech. Je mis à sa disposition tout ce que j'avais de troupes au Fort-Dauphin, et j'y restai seul pour ne pas effrayer les habitans par ma sortie. Le chef de brigade TOUSSAINT BRAVE, ainsi nommé parce qu'il passait pour un des noirs les plus intrépides, satisfit pleinement l'espérance que j'avais placée en lui; après une marche de douze heures, pendant laquelle il ne cessa de tirailler pour culbuter embuscades sur embuscades, et dans laquelle il eut une centaine d'hommes tués ou blessés, je le vis rentrer au Fort-Dau-

1802. phin avec la garnison de Delpuech et tous mes postes extérieurs.

Dans le tumulte d'agitations que me fit éprouver son retour, mon ame fut tourmentée de mille sentimens divers.

Lorsque mes troupes furent réunies, je n'avais guère plus de deux cents Européens sous les armes, et je comptais plus de huit cents noirs des 1re, 5e, 6e et 7e demi-brigades coloniales.

Toussaint Brave, en arrivant au Fort-Dauphin, apprit sans doute ce qui s'était passé au Cap. Mon frère, que j'avais pour aide-de-camp, vint me dire qu'il pérorait ses officiers. Je les fis appeler sur-le-champ chez moi; ils s'y rendirent, sans hésiter, au nombre de plus de soixante : je leur signifiai l'ordre que j'avais de les amener; ils me répondirent que partout ailleurs que sur mer ils me suivraient volontiers. Je me roidis contre leur désobéissance, qui, en me jetant dans des circonstances difficiles dont j'ignorais l'issue, m'ôtait cependant un grand embarras, car je n'avais pas à beaucoup près les bâtimens nécessaires au transport des malheureux habitans qui allaient me suivre.

Après avoir reçu de Toussaint Brave et

de ses officiers l'aveu formel de leur désobéissance, je leur signifiai qu'il fallait nous séparer ; je leur dis que, quoique je les crusse incapables de trahison, j'avais pris mes mesures pour les faire repentir de leur témérité, s'ils osaient tourner leurs épées contre leur ancien général. 1802.

J'ordonnai, en leur présence, au commandant de la garde nationale à cheval, de courir aux armes, et leur montrai de mes croisées mon détachement européen, appuyé de six pièces de canon. Je signifiai à TOUSSAINT BRAVE qu'il eût à l'instant à sortir de la ville avec toutes les troupes de couleur.

On dit que les noirs ne pâlissent pas ; c'est inexact : leurs traits comme les nôtres s'altèrent par la crainte ; j'en acquis ici l'expérience. La fermeté de mes paroles et de mes regards jeta une teinte livide sur le visage de tous ces officiers de couleur ; ils se retirèrent troublés et confus, joignant les mains, baissant la tête, et frémirent en passant devant ma garde, qui tenait la baïonnette croisée.

Dès qu'ils ne furent plus sous notre feu, ils s'élancèrent vers les casernes de leur troupe en criant *aux armes :* la générale battit aussitôt de tous côtés.

1802. Dans leur première terreur, les troupes noires allèrent s'emparer de la redoute fermée qui couvre la porte de Laxavon.

J'appelai dans le fort Dampierre, qui peut être considéré comme le plus régulier de la colonie, toute la population blanche et de sang-mêlé, laissant à la population noire la faculté de rejoindre TOUSSAINT BRAVE.

Ce triage singulier se fit de la manière la plus heureuse. J'étais, à la tête de mes détachemens européens, sur la place d'armes; les noirs, qui devaient la traverser pour se rallier aux leurs, me saluaient respectueusement, et nous disaient adieu en levant sur nous des yeux baignés de larmes. J'avais ordonné aux troupes une contenance fière, silencieuse et attentive; je fus obéi. Nous restâmes une heure sur la place d'armes pour recueillir tout ce qui voulut se joindre à nous.

Rien ne ressemble en Europe à ces sortes d'évacuations. Toutes les passions sont ardentes à Saint-Domingue, la douleur seule y est taciturne. Les malheureux habitans, accoutumés pour ainsi dire à abandonner leurs toits et leurs propriétés, s'en séparent sans être accablés par les regrets. La crainte ne précipite point leur marche; elle est lente; leurs

membres semblent engourdis; leurs yeux se portent alternativement vers le ciel et sur l'asile qu'ils abandonnent; si les regards de ces infortunés se rencontrent, des larmes seulement alors inondent leurs visages; mais, résignés et silencieux, ils regardent bientôt la terre et continuent lentement à s'acheminer vers le lieu qui doit recevoir leur infortune. 1802.

Je me vis abandonné, dans l'évacuation du Fort-Dauphin, par plusieurs hommes de couleur sur lesquels je croyais pouvoir compter; la majeure partie de la garde nationale, qui n'était plus composée que de propriétaires; la gendarmerie, qui était très-bien payée; mes guides, que je venais de faire équiper à neuf (chaque général commandant en avait douze), se réunirent à TOUSSAINT BRAVE.

Un seul de ces derniers, en me prévenant de la désertion de ses camarades, me conjura de lui permettre de ne jamais me quitter...

Le misérable ne restait avec moi que pour me ménager un jour des regrets!

Après m'être retiré dans le fort Dampierre, et y avoir pris toutes mes mesures de sûreté et de défense, le hasard m'avait ramené sur la tombe du général Dampierre. Emu par les regrets que me laissait la mémoire de cet ami,

1802. avec lequel je venais de faire les deux campagnes d'Italie, je me livrais aux plus tristes réflexions, lorsque l'avant-poste que j'avais laissé à la tête de la langue de terre qui lie le fort à la ville fut attaqué par une vive fusillade. J'y courus, le feu cessa presque aussitôt; un parlementaire se présenta : c'était un capitaine noir de la 1re demi-brigade coloniale, nommé GERMAIN, et qui la veille était de garde à mon quartier-général. Il était à cheval, le pistolet au poing. J'allai à lui : « Misérable, lui dis-je, vous n'avez pas honte de vous présenter ainsi devant celui que vous gardiez hier. » Je n'avais pas fini ces paroles qu'il avait jeté son pistolet dans la mer : « Pardon, mille fois pardon, mon général, me dit-il; je viens vous faire des excuses de la part du chef de brigade TOUSSAINT BRAVE; c'est contre ses ordres que des noirs de la plaine ont commencé l'attaque qu'il vient de faire cesser; si vous le voulez, nous allons faire fusiller ceux qui l'ont conduite. Demandez tout ce dont vous pourrez avoir besoin dans la ville, tant que vous serez devant nous, vos ordres sur terre seront exécutés; il n'y a que sur mer que nous ne voulons pas vous suivre. »

Je lui fis observer qu'il n'avait tenu qu'à moi de

faire répandre leur sang et de brûler la ville que je leur laissais. Je les engageai à imiter mon exemple, à rester tranquille et à se retirer. Il s'éloigna en portant la main sur son front. 1802.

Il y avait dans le fort Dampierre quatre-vingts milliers de poudre, d'immenses provisions d'eau-de-vie, de viande et de biscuit; c'était le dépôt général des approvisionnemens de l'armée: il y en avait pour la valeur de deux millions. Je séjournai le tems nécessaire pour avarier et détruire ce que je ne pus emporter, et pour faire embarquer les malades, que j'avais eu l'attention d'y faire placer en arrivant au Fort-Dauphin.

Il ne faut que quelques heures pour se rendre par mer de cette ville au Cap; nous fûmes surpris par des calmes et nous restâmes trois jours en route. Pendant cette traversée, nous eûmes, sur deux cent cinquante malades, soixante-six morts, que nous jetâmes à la mer.

Dans le tems qu'un taureau qu'on avait voulu assommer se débattait furieux sur le pont de la corvette que je montais, le feu prit à bord; malgré le tumulte et l'encombrement, nous fûmes assez heureux pour parvenir à l'éteindre.

Une des corvettes qu'on m'avait envoyées pour

1802. aider les transports de mon évacuation était celle qui venait d'amener de France le général Watrin. Des acons avaient été en mer recevoir les troupes hors des passes du Cap, et l'on me l'avait sur-le-champ envoyée. Sans l'arrivée de cette corvette, la rade du Cap n'était pas alors en état de fournir un bâtiment, tant la maladie avait détruit les équipages.

Les premières paroles que me dit le général Leclerc en m'accueillant firent saigner mon cœur : « Général, qu'avez-vous fait? me dit-il; vous arrivez avec une population de couleur quatre fois plus nombreuse que les détachemens européens que vous me ramenez; vous ne savez donc pas que ce sont des tigres, des serpens que vous apportez dans notre sein ? »

Le général Leclerc venait de recevoir l'avis infidèle que *Clervaux* s'était mis en marche pour Sant-Yago. Il me fit aussitôt repartir avec cent hommes de la 77e demi-brigade, deux mille fusils et quatre cents sabres, pour aller faire lever en masse la population du Cibao, dont il savait que j'avais l'affection.

Je m'embarquai sur-le-champ, et j'arrivai à Montechrist. Ma présence et celle du faible détachement à mes ordres exalta les Espagnols. On sut bientôt dans tout le Cibao que j'arrivais

avec des troupes, des officiers expérimentés et 1802.
des munitions de guerre et de bouche. On s'électrisa ; j'eus plus d'hommes que je n'en voulais, et dans quatre jours j'organisai un corps actif de dix-huit cents hommes de pied et de trois cents chevaux.

Je trouvai dans ces milices espagnoles une confiance et une obéissance qui surpassaient mon attente.

A peine avais-je mis la main à leur première formation et à l'établissement de mes avant-postes, qu'ils furent assaillis par TOUSSAINT BRAVE.

S'étant présenté pour forcer le passage du Sanhon, il fut vivement repoussé par la garde nationale de Montechrist et par une partie du détachement de la 77e demi-brigade qu'il avait délivrée à Delpuech quelques jours auparavant.

Dans la concentration de l'armée ordonnée par le capitaine-général Leclerc, le général Brunet fut chargé de l'évacuation de tout ce qu'il y avait de troupes à l'est du Cap : c'était ce qui composait sa division. Comme elle tenait un pays immense, qu'elle s'étendait dans l'Ouest, et que la plupart de ses postes étaient enveloppés, il lui fallut beaucoup de tems pour en opérer la réunion.

Sur ces entrefaites, le général Leclerc tomba

1802. malade, sa maladie vint de langueur, et non d'effervescence ; elle ne s'annonça pas d'abord sous des symptômes alarmans.

Dès que les révoltés en furent instruits, ils s'approchèrent en grand nombre du Cap.

Le général Clauzel, qui avait remplacé le général Boudet, avait craint de livrer à lui-même le fort Jeantot et les autres avant-postes ; il les avait repliés sur le haut du Cap ; il y fut attaqué le 6 brumaire au matin (28 octobre), avec beaucoup d'impétuosité, par les troupes réunies de *Clervaux* et de CHRISTOPHE ; il ne tarda pas à être obligé de céder le terrain à leurs efforts. Malgré le feu soutenu de notre artillerie, les révoltés s'établirent et se maintinrent en position.

Les dragons de la garde nationale, glorieux de la journée du 16, voulurent tenter une charge qui ne leur réussit point. Le général d'Henin fut blessé à leur tête, et l'on fut réduit à une défensive resserrée qui n'embrassait entièrement que l'enceinte de la ville.

Durant cette seconde attaque, le général Leclerc, quoique affaibli par la maladie, montra beaucoup de calme ; il affecta jusqu'à son dernier moment la plus grande assurance ; mais les peines morales qu'il était contraint de dévorer, l'inquiétude secrète que lui donnait l'é-

tablissement des révoltés au haut du Cap, l'impatience de ne pouvoir plus rien voir par lui-même, et le retard mis dans l'arrivée de la division Brunet, contribuèrent à hâter son dernier moment. Peu avant sa mort, il exprima des regrets sur les faux erremens qui avaient dirigé les conseils du gouvernement dans le but de son expédition. Il gémit d'une entreprise faite sur des hommes et par des hommes dignes d'un meilleur sort, à raison des services qu'ils avaient déjà rendus et qu'ils auraient pu rendre encore à la France. Ces regrets furent touchans. 1802.

Les dernières paroles de ce général, qu'on a tant calomnié, furent des vœux pour la colonie, pour l'armée et pour la France. Dans la nuit du 10 au 11 brumaire (1er au 2 novembre), il expira entre les bras du chef de brigade Bachelu et du docteur Peyre, médecin en chef de l'armée et inspecteur-général du service de santé dans la colonie.

On rendit les honneurs funèbres à ses dépouilles mortelles en les transportant sur le vaisseau *le Swiftshure*, qui, peu de jours après, mit à la voile pour la France, ayant reçu à son bord madame Leclerc et la famille militaire de son mari.

CHAPITRE XIX.

Situation de Saint-Domingue après notre évacuation. DESSALINES au pouvoir. Son couronnement comme empereur. Sa fin. Constitution de la république. Nomination de CHRISTOPHE à la présidence. Modification à la constitution. Désunion. Rivalité. Guerre entre CHRISTOPHE et *Pétion*. Concordat. Organisation du gouvernement actuel d'Haïti. Détails sur CHRISTOPHE, *Pétion* et *Boyer*. Situation comparée de leurs gouvernemens. Notions générales sur la population. Sa division en trois classes. Etat comparatif des finances. Leurs produits sous l'ancien régime, sous TOUSSAINT-LOUVERTURE et sous les gouvernemens actuels. Etat raisonné des armées d'Haïti. Organisations territoriales. Politique. Religion. Mœurs. Police. Aspect des deux Etats.

LES événemens affreux qui ont suivi la mort du capitaine-général Leclerc sont trop près de nous pour pouvoir être livrés en détail au domaine de l'histoire; le tems n'a pas encore suffisamment tari les pleurs et cicatrisé les blessures; la vérité frapperait sur des plaies vives et réveillerait la douleur des deux hémisphères. Ici une trop grande connaissance du passé, au lieu de servir à l'avenir, empêcherait peut-être les rapprochemens du moment.

Cette considération doit être d'un grand

poids et faire jeter un voile funèbre sur cette dernière période historique ; il suffit de connaître l'ensemble des événemens qui lient le passé au présent, et il faut tâcher d'oublier les détails de ces chaînons horribles qui font la honte de l'humanité et de la politique. Dans ce but, je vais ajouter aux événemens que j'ai décrits une esquisse rapide des circonstances qui ont donné naissance aux gouvernemens actuels d'Haïti, dont je vais aussi présenter la situation comparée.

NOTICES HISTORIQUES.

A la mort du général Leclerc, les débris de son autorité et de son armée passèrent au général Rochambeau. Vingt mille hommes de renfort lui furent envoyés par la patrie ; ils trouvèrent presque tous la mort pour terme de leurs pénibles efforts.

Après treize mois d'une domination incertaine dont la contestation emportait chaque jour à Saint-Domingue une partie des hommes et du patrimoine de la France, la réunion des Anglais aux noirs révoltés détermina l'évacuation successive de la partie française de la colonie. La partie espagnole seule, où les Anglais n'avaient point encore d'alliés, resta sous la garde d'un faible détachement

français, qui la défendit avec énergie pendant près de six ans, c'est-à-dire jusqu'à la mi-juillet 1809, tems où l'alliance des Anglais avec les Espagnols de la Péninsule produisit son contre-coup à Saint-Domingue.

L'évacuation du Cap, dernier réduit de la défense de la partie française, eut lieu le 8 frimaire an 12 (28 novembre 1803.)

Dessalines, dont l'ancienneté et le rang parmi les siens étaient sans concurrence, s'empara à cette époque des droits du gouvernement. Tous les chefs de couleur, réunis aux Gonaïves pour abjurer la France, les lui confirmèrent avec la faculté d'élire son successeur par une déclaration du 1er janvier 1804, qu'ils datèrent du premier jour de l'indépendance d'Haïti, et dans laquelle ils jurèrent, d'un commun accord, une obéissance aveugle aux lois émanées de l'autorité de leur nouveau gouverneur-général.

En raison de tant de latitude, ce titre ne tarda pas à être changé. La politique de nos ennemis se complut à parodier ce qui venait de se passer en France.

Un missionnaire du Nord, le capucin Brelle, après s'être attribué lui-même les fonctions pontificales, versa les huiles saintes sur le front

de DESSALINES, le sacra et couronna empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques Ier. Cette cérémonie eut lieu le 8 octobre 1804.

Les hommes nouveaux de Saint-Domingue, qui combinaient leurs idées, voulurent tempérer un pouvoir qu'ils voyaient avec inquiétude placé entre les mains d'un homme violent; ils soumirent en conséquence à son acceptation, le 20 mai 1805, un plan de constitution qui devait régler la marche de l'empire noir; mais un furieux ne connaît point d'entraves.

Quelques mois après l'évacuation du Cap par notre armée, DESSALINES, dont les proclamations fallacieuses avaient engagé les blancs à rester sous sa protection, s'occupa d'exalter tous les ressentimens, et voulut cimenter par du sang humain le grand acte d'affranchissement d'Haïti.

Ses ordres secrets du 28 février 1805 prescrivirent des arrestations et des massacres partiels; enfin, le 28 avril suivant, une proclamation publique ordonna le massacre des blancs, à l'exception des prêtres, des officiers de santé, et de quelques ouvriers d'art. Cet ordre de la plus affreuse prévoyance fut exécuté avec empressement: c'était à qui frapperait le premier, des noirs ou des hommes de couleur; mais, gé-

néralement, ces derniers se montrèrent plus unanimes et plus impitoyables, parce qu'ils avaient à éloigner les soupçons jaloux des noirs, qui exigeaient de leur part la garantie sanglante d'un intérêt personnel dans la défense des droits de tous, si ces droits devaient un jour être menacés.

Sous le regard scrutateur de DESSALINES, les chefs haïtiens se montrèrent unanimement inhumains ; et si, dans les hécatomphonies de cette farouche politique, quelques malheureux blancs furent sauvés du désastre, ils ne le durent qu'à des subalternes dont les ames généreuses et terrifiées n'osent pas même aujourd'hui avouer la protection tutélaire qu'ils accordèrent alors dans l'ombre.

On retrouve encore la trace de cette disposition fâcheuse : l'*Almanach républicain* de 1818 renferme les proclamations sanguinaires qui préparèrent le massacre général des blancs. On voit, dans une des premières charges de la république, un chef qui se résigna, dans cette déplorable conjoncture, à faire preuve qu'il était de couleur en poignardant, d'une main assurée, plusieurs blancs qu'on lui présenta ; il frappa de sang-froid et fut proclamé Haïtien. Il avait mis l'épée à la

main, dans l'ancien régime, avec un homme qui lui reprochait d'avoir dans ses veines du sang-mêlé. Ce fut le souvenir de ce duel qui lui attira cette horrible épreuve : il doit en gémir à présent, car il est instruit, et il n'y a guère que le barbare qui soit sans remords. Par un conflit remarquable des préjugés du tems, la partie de son être qui constituait autrefois son orgueil est devenue l'objet de ses haines et de ses mépris, et celle par laquelle il s'affiliait à des esclaves constitue aujourd'hui sa vanité et sa puissance.

Le sang attire le sang. Les paroles menaçantes de DESSALINES faisant redouter chaque jour davantage l'arbitraire de son administration, les soldats de *Pétion* lui tendirent une embuscade au *Pont-Rouge*, près du Port-au-Prince. Il y périt le 17 octobre 1806, après deux ans et neuf jours de règne.

Le 21 du même mois une adresse engagea le général en chef CHRISTOPHE de venir *se mettre, après la chute de la tyrannie, à la tête du gouvernement, et à introduire une constitution qui garantît la sûreté des personnes et des propriétés.* Il parut en même tems une proclamation où les crimes de DESSALINES étaient peints avec les plus vives couleurs : « Il

fut, y était-il dit, une sangsue qui fit massacrer le paisible marchand anglais Thuat, et tous les gens riches qui pouvaient lui causer la moindre inquiétude. Le trésor public devait fournir annuellement vingt mille piastres pour chacune de ses maîtresses, et il n'en eut pas moins de vingt. La constitution établie par ce tigre était uniquement le fruit de son avarice et de sa férocité. Soldats, vous serez habillés maintenant et payés; colons, vous serez protégés. Le peuple et l'armée proclament provisoirement, jusqu'à l'introduction de la nouvelle constitution, le général CHRISTOPHE, comme chef intermédiaire de Haïti.

» Au quartier-général du Port-au-Prince, le 21 octobre 1806. *Signés* GERIN, ministre de la guerre et de la marine; *Pétion*, général, commandant la 2e division de l'Ouest; *Sayon*, et *Vaval*, généraux de brigade; *Brunet*, intendant-général et chef d'état-major. »

CHRISTOPHE n'osa point immédiatement se rendre à l'appel qui lui était fait; il ne se mit en route qu'à la tête d'une nombreuse escorte, en déplorant le destin de DESSALINES, tombé sous les coups des hommes de couleur, sans réclamation ni rumeur préalable de leur part. Ces plaintes furent si bien saisies par les troupes

à ses ordres, que *Pétion*, en se présentant à elles à la Croix-des-Bouquets, fut accueilli à coups de fusil, et ne dut son salut qu'à la Providence, qui lui permit de se dérober à ses ennemis et de regagner le Port-au-Prince.

A peine y fut-il rentré qu'il communiqua ses ressentimens à ses partisans ; ils étaient nombreux ; on s'arma à la hâte ; les anciennes rivalités locales se réveillèrent aussi vives que jamais, et les deux chefs ne songèrent plus qu'à appuyer leurs dissentions par le choc des armes.

Au milieu des préparatifs de guerre les hommes de l'Ouest et du Sud nommèrent une assemblée constituante, à laquelle un comité présidé par *Pétion* fut chargé de soumettre le plan d'une constitution nouvelle. Le rapport de ce comité fut fait le 27 décembre 1806, et le même jour *Pétion* fut proclamé président de la république d'Haïti. CHRISTOPHE ne reconnut point cette modification constitutionnelle, et, de son côté, conserva le titre de président de l'état d'Haïti.

La guerre s'aviva alors d'une nouvelle activité. Le succès flotta long-tems entre les deux partis, et cette incertitude ajoutant aux résistances, augmenta les fléaux de la nouvelle guerre civile. Les populations prirent parti pour l'un ou l'autre président, en raison des

sentimens particuliers de leur commandant militaire.

Le crédit de *Pétion* avait trouvé des défenseurs jusqu'au fond de la presqu'île du Môle-Saint-Nicolas. CHRISTOPHE, à l'aide de deux officiers anglais passés à son service, le capitaine Goadall et M. John M'Cullogh, enleva de vive force Jean-Rabel.

Après une foule d'actions partielles, le parti de *Pétion* fut refoulé dans l'Ouest. CHRISTOPHE vint mettre le siége devant le Port-au-Prince.

Les hommes de couleur, qui primaient dans cette ville, sentirent avec raison qu'une défaite ne serait pas pour eux un simple changement de système. La crainte de l'entière extermination de leur caste enflamma leur énergie; ils opposèrent la plus vive résistance aux attaques décousues des assiégeans.

Après deux mois d'efforts inutiles, CHRISTOPHE ayant épuisé ses ressources et n'ayant pas encore une administration intérieure assez forte pour être approvisionné par elle, prit le parti de lever le siége et de se retirer vers le Nord. Il fut suivi avec vigueur par un corps de troupes aux ordres du général *Boyer*, qui pénétra par les versans de la Grande-Rivière

jusque dans la plaine du Nord. Quelques efforts de plus, et les hommes de l'Ouest triomphaient. Le caractère réservé de *Pétion* s'opposa à la chance d'une affaire décisive, et bientôt les mêmes causes qui avaient éloigné CHRISTOPHE du Port-au-Prince, éloignèrent *Boyer* des environs du Cap ; il se retira dans l'Ouest et fut poursuivi à son tour jusque sur la rive gauche de l'Artibonite.

Un instinct commun de conservation porta enfin les deux gouvernemens de Saint-Domingue à ne plus s'épuiser en efforts inutiles, et à tourner leur attention vers leur organisation intérieure.

CHRISTOPHE, ramenant ses partisans au système monarchique, fit revivre, avec des modifications, la constitution impériale du 20 mai 1805. Par ces modifications, la couronne impériale élective fut changée en couronne royale héréditaire ; CHRISTOPHE, plaçant cette couronne sur sa tête, se déclara HENRI Ier, roi d'Haïti, et se fit sacrer et couronner au Cap le 2 juin 1811.

Son couronnement donna à la haine de rivalité une nouvelle direction ; cependant l'instinct des soi-disant royalistes et des soi-disant républicains noirs fut plus fort que leurs passions. Ils virent bien qu'ils se haïssaient trop pour

pouvoir désormais s'entendre ; mais ils virent aussi qu'en s'épuisant ils affaiblissaient leur existence commune, et les deux chefs se montrèrent habiles en sacrifiant à ce sentiment, sinon leur aversion, du moins l'amour-propre d'une vengeance farouche. Une trève militaire eut lieu. Ils convinrent de ne plus faire entre eux usage de leurs armes, de les réunir même en cas d'attaque étrangère, et jusque là de ne point franchir à main armée une ligne inhabitée de dix lieues de profondeur, qui servirait de frontières aux deux Etats. Les riches plaines du Boucassin et les mornes par où elle passe sont aujourd'hui des forêts épaisses que la force d'une végétation prodigieuse rend chaque jour plus impénétrables.

NOTIONS SUR LES DEUX GOUVERNEMENS.

Les deux chefs qui ont donné naissance aux gouvernemens actuels d'Haïti étaient faits l'un et l'autre pour être remarqués. *Pétion* était supérieur à CHRISTOPHE en éducation, mais CHRISTOPHE n'en a pas moins des qualités transcendantes. Voici ce que j'en disais à mon retour de Saint-Domingue, dans des notes à l'appui d'un mémoire que je remis au premier consul le 15 brumaire an 12 (7 novembre 1803) : « CHRISTOPHE, général de brigade, noir, jouit à Saint-Domingue d'une grande réputation. Il a beau-

coup de fierté dans le caractère. Cette fierté lui a valu des ennemis, mais a conquis le respect de la majeure partie des siens.

» Le système de fermage l'avait rendu très-riche. C'était un des généraux de TOUSSAINT-LOUVERTURE dont la maison était la mieux montée.

» CHRISTOPHE, né dans l'île dont il porte le nom, est sans éducation classique; mais quoique habitué à parler long-tems anglais, il s'énonce facilement dans notre langue, et a des manières distinguées. Rien de plus sensé que ses propos, de plus régulier que sa tenue.

» C'est un homme de quarante ans, dont les mœurs sont pures. Son physique est beau, son abord est froid, et sa conversation est polie.

» Il a paru dévoué jusqu'au moment de sa défection. Peu de jours avant qu'elle eût lieu, il avait remis son fils au général Boudet pour le faire élever en France; ce qui prouverait que la résolution qui l'a séparé de nos drapeaux a été spontanée. »

Tel était mon jugement sur CHRISTOPHE, il y a seize ans. Quant à *Pétion*, il avait été trop long-tems sous mes ordres pour que je ne le connusse pas à fond; je prédis alors ses destinées; il les a remplies.

Il paraît, au reste, qu'il est mort à tems pour

ne pas décliner. Dégoûté des choses de ce monde, il était tombé dans une apathie absolue, et n'avait plus cette activité d'ame si nécessaire au créateur et au directeur d'un système politique. Voyant qu'il ne pouvait pas avancer le sien au gré de ses désirs philantropiques; ennuyé d'être fixé sur une terre où la masse de ce qui l'entourait était barbare et ne pouvait le comprendre, il s'est jeté dans le monde imaginaire de Platon, et, dans l'aberration de ses facultés, a pourtant conservé assez de volonté pour se laisser mourir de faim.

Sa mort a consolidé la république ; son successeur, le général *Boyer*, annonce une ame de la plus forte trempe. Quoique naturellement doux, il a beaucoup d'énergie guerrière. Il était au Cap lorsque je quittai, il y a seize ans, la colonie. Voici le jugement que j'en portais dans les notes que je remis au premier consul le 15 brumaire an 12 (7 novembre 1803).

« *Boyer*, officier de couleur de la bande du Sud, attaché à la cause de *Rigaud*, qu'il a servi avec énergie, paraît entièrement dévoué à la France, et ennemi prononcé du régime de TOUSSAINT-LOUVERTURE. Il a su profiter de son séjour en France, à Bordeaux et à Paris, pour se cultiver. Revenu à Saint-Domingue avec

son ancien général, il a été employé à l'état-major du général Boudet, et c'est là que j'ai eu occasion de l'apprécier. Il me paraît bon Français, et pourrait servir d'intermédiaire dans les ouvertures qu'on aurait à faire aux révoltés du Sud. »

Le général *Boyer* est aujourd'hui à la force de l'âge. On l'aime et on l'estime, parce qu'il commande avec modération et énergie.

Les hommes de la république représentent actuellement CHRISTOPHE comme un *Phalaris*, c'est la dénomination habituelle que lui prodiguent leurs gazettes et leurs écrits. J'ignore jusqu'à quel point sont exactes leurs imputations ; je les soupçonne envenimées par l'esprit de parti, et peut-être aussi d'être l'œuvre de cette diplomatie étrangère dont les intérêts sont de tout brouiller et de tout dénaturer, pour fourvoyer les autres, et rester seule maîtresse de la politique.

J'avoue cependant que, malgré l'activité de mes recherches, je n'oserai point affirmer aujourd'hui ce qu'est CHRISTOPHE ; il m'en coûte de le croire un DESSALINES.

J'ai vu des personnes, venant du Port-au-Prince, qui m'en ont dit des horreurs : j'en ai vu venant du Cap, qui me l'on représenté tel que je me le figurais. Des hommes respectables

auxquels j'accorde toute mon estime ne cessent de me répéter qu'ils l'ont connu pendant plusieurs années, dans son intérieur, bon père, bon époux, et d'une aménité d'habitudes qui ne peut jamais concorder avec ce qu'on débite de ses cruautés.

CHRISTOPHE s'est fait proclamer souverain absolu en plaçant sur sa tête la couronne d'Haïti. *Pétion*, au contraire, en acceptant la présidence de la république, s'étudia à ménager dans l'avenir les moyens de tempérer son pouvoir, en laissant une porte ouverte aux révisions constitutionnelles.

A travers les haines qui les divisent, les deux gouvernemens d'Haïti n'ont conservé de commun que la date de leur ère politique; ils se sont, dès le principe, élancés dans la civilisation par des chemins différens, et depuis lors leur système s'est consolidé en suivant dans son action une marche souvent contraire. Par exemple, presque tout est monopole dans le royaume, tandis que, dans la république, une espèce de loi agraire détermine le partage des biens. Chaque grade, chaque fonction, chaque autorité a le droit de demander au gouvernement, en toute propriété, la cession d'un certain nombre de carreaux de terre, tandis que dans le royaume le roi, par le seul caractère de

sa puissance absolue, s'est trouvé naturellement maître de toutes les propriétés vacantes, de sorte que pour l'exploitation générale des terres il a établi un système féodal qui n'en accorde la concession qu'à bail ou vente emphythéotique.

Sous ce rapport, le gouvernement de CHRISTOPHE est d'autant plus puissant, que sa couleur n'ayant pas rendu son autorité suspecte, il a adopté, dès le principe de son administration envers les cultivateurs, les moyens coërcitifs dont avait fait emploi TOUSSAINT-LOUVERTURE. Fixés sur les ateliers, les cultivateurs du royaume restent entièrement soumis à un régime nègre. Il y a une distance immense entre eux et les nouveaux propriétaires; la richesse et l'éclat du pouvoir marquent cette distance.

On est tout riche ou tout pauvre, maître exigeant ou serviteur docile; mais, au milieu de tous, la puissance du roi s'élève en colosse; elle procure aux Anglais qu'elle protège des avantages immenses, par les faveurs qu'elle accorde à leur commerce au moyen du monopole dont elle s'est rendu maîtresse.

C'est par une liberté entière et des principes diamétralement opposés au prestige qui faisait autrefois régner quarante mille blancs sur cinq cent mille esclaves, que le président *Pé-*

tion, avec douze mille ames de couleur, dans le début de son administration, a su dominer une population de deux cent cinquante mille noirs, en insinuant individuellement ses sentimens républicains dans l'ame des chefs, des officiers et de la population entière.

Tous ceux des noirs qui, lors de notre expédition, avaient déjà acquis quelque instruction, sont passés au service de la république.

Naguère encore le lieutenant-général MAGNI (ancien commandant de la garde d'honneur de TOUSSAINT-LOUVERTURE) a déserté les bannières de CHRISTOPHE, emmenant avec lui un corps de trois mille hommes, avec lequel il couvrait les frontières du royaume.

Le gouvernement de la république, imaginé par *Pétion*, est moralement mieux établi, parce que la propriété a été plus divisée, et qu'il y a plus de points de contact entre l'autorité et l'obéissance, conséquemment un plus grand nombre d'intéressés au maintien du régime actuel et d'opposés à la domination absolue.

Mais ce qui est aujourd'hui mathématiquement démontré par l'aspect de la France constitutionnelle pourrait bien ne pas être exactement vrai pour la république d'Haïti. La culture, dans les colonies, nécessite une roideur

d'action qu'il doit être difficile aux chefs de couleur de prendre sur les noirs. Ces chefs paraissent bien le sentir, car, dans le but de populariser l'emploi de leur autorité, ils ont réuni leurs intérêts dans des associations, afin de rendre plus solidaire l'obéissance dans l'exploitation des sucreries, dont les produits sont incontinent partagés.

Dans le royaume de CHRISTOPHE, au contraire, les agens de son fisc, les grands seigneurs et les premiers chefs militaires ont à eux seuls les plus belles sucreries; ils y commandent en maîtres créoles, et l'exécution servile de leurs ordres montre sur quelques points la culture sous l'aspect brillant de l'ancien Saint-Domingue.

L'épiderme de CHRISTOPHE lui a laissé la faculté d'étendre son sceptre en souverain, tandis que *Pétion* n'étant arrivé au timon des affaires que par son génie, a été parfois obligé de faire des concessions aux habitudes locales, diamétralement contraires à l'essence et au maintien des sociétés. Les liens du mariage existent peu dans la république; on y vit en concubinage, et l'on y compte beaucoup d'unions irrégulières. Dès-lors les familles n'ont plus ces souches dont les ramifications s'enracinant avec le sol font le nœud inextricable de la

société. Un engagement verbal rapproche les deux sexes : en cas de séparation, ce qui est fort rare, les enfans mâles appartiennent aux pères, et les filles aux mères.

Dans le royaume, le contrat civil resserre le lien du mariage, que corrobore le sacrement religieux ; dès-lors les familles se constituent, et par conséquent l'assemblage social devient plus fort. Malheur à celui dont l'union ne serait pas régulière, la colère du roi l'atteindrait sur l'heure !

Pour tout le reste, les deux Etats d'Haïti ressemblant à des camps de légions romaines, sont purement sous l'action militaire, et marchent dans les détails d'administration comme au tems de TOUSSAINT-LOUVERTURE.

La république (à quelques modifications près) a conservé le régime administratif et judiciaire de la révolution.

Il y a par arrondissement un administrateur, qui a près de chaque commune un préposé d'administration. Un trésorier et un directeur de douanes sont aussi placés dans chaque arrondissement et ont sur plusieurs points des employés.

Un tribunal de cassation siége au Port-au-Prince. Cinq tribunaux de première instance, établis au Port-au-Prince, aux Cayes, à Jacmel,

à Jérémie et à l'Anse-à-Veau, ressortent à deux tribunaux d'appel, dits de l'Ouest et du Sud, et distribuent avec vingt tribunaux de paix la justice dans la république.

La juridiction par sénéchaussée a été rétablie dans la monarchie. Il y a, dans chaque siége de sénéchaussée, une cour d'amirauté composée d'un conseiller-sénéchal-juge, d'un lieutenant de juge, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et de deux huissiers.

Pour remplir les fonctions de juge de paix et tenir les registres de l'état civil, il a été établi dans chaque paroisse un lieutenant de juge, un substitut et un greffier, qui jugent sans appel jusqu'à la concurrence de vingt-cinq gourdes, et jusqu'à cent gourdes à charge d'appel.

NOTIONS SUR LA POPULATION.

Les individus qui composent aujourd'hui l'ensemble de la population des deux gouvernemens d'Haïti peuvent se diviser en trois classes.

La première embrasse d'abord tout ce qui a des titres militaires. A cette classe, qui possède une grande partie des propriétés, se rattachent les fonctionnaires civils, les anciens libres et les nouveaux possessionnés par la munificence des deux gouvernemens.

La deuxième classe se compose des ouvriers des arts mécaniques, des soldats et de tout ce qui tient à la domesticité.

La troisième n'embrasse que les cultivateurs proprement dits. Ces cultivateurs ne ressemblent en rien aux hommes des deux premières classes; tenus constamment ployés sous un régime sévère, ils ont conservé une grande abnégation d'eux-mêmes. Les autorités civiles et militaires des deux gouvernemens les emploient au gré de leur caprice, et donnent à leur servilité la direction qui plaît aux intérêts des premiers chefs.

La population blanche s'élevait avant la révolution à.	40,000 ames.
Celle des hommes de couleur n'a jamais été bien exactement supputée; on la disait au-dessous de celle des blancs; mais il est notoire, et l'on peut s'en assurer par le rapport des colons instruits, qu'elle était au moins égale (si ce n'est plus forte) à celle des blancs, ci	40,000
Quoique M. de Barbé-Marbois n'ait porté le nombre des esclaves, en 1789, qu'à	434,429
tout le monde sait que ce savant administrateur n'avait	

fourni que le relevé des déclarations que les habitans dressaient pour ainsi dire à volonté, et que ces habitans, pour éviter des droits de capitation, faisaient tous des déclarations au-dessous de l'effectif. C'était un abus toléré par l'usage. Il est prouvé aujourd'hui que le nombre des esclaves soustraits à la capitation s'élevait à un grand cinquième au-dessus de ceux déclarés, ci. . . . . 100,000.

Total général de la population de Saint-Domingue en 1789. . 614,429 ames.

Le rapport des noirs était à celui des négresses comme trois est à deux.

Des deux premières populations, qui auraient dû, pour leur sûreté, confondre leurs intérêts, il existe à peine maintenant, malgré la progression des années, vingt-cinq mille individus.

Les blancs ont été engloutis ou éclipsés par des désastres de toute espèce; et de cette population, jadis si fière et maintenant si malheureuse, on compte à peine aujourd'hui six mille individus, qui végètent sans asile, disper-

sés dans l'univers. Il y a bien dans ce moment à Saint-Domingue un millier de blancs admis à jouir des droits politiques haïtiens, mais ce sont de jeunes Allemands du quartier de Bombarde, échappés au massacre général des blancs, ou des prêtres avides, ou des aventuriers qui n'appartinrent jamais à l'ancienne population, et qui se sont dégradés en passant au service des ennemis de leur couleur.

La population de couleur a également été dévorée par des événemens de guerre ou par les assassinats juridiques des différentes opinions. Si les débris de cette population se montent encore à vingt mille individus, c'est par la progression du tems, qui les a doublés depuis quinze ans; si ces individus habitent la terre qui les vit naître, et s'ils ont échappé au fer homicide des noirs, ils le doivent au coup qui frappa DESSALINES, et au hasard qui leur donna pour chef le président *Pétion*. Cet homme extraordinaire a eu non-seulement le mérite de sauver les débris de sa couleur, mais il a même eu le talent d'en établir la suprématie dans son gouvernement, sinon par le droit, du moins par le fait.

La population noire, qui a usurpé par la victoire la suprématie à Saint-Domingue, a eu sans doute beaucoup à souffrir des événemens

qu'elle a fini par maîtriser; mais on est dans l'erreur lorsqu'on dit cette population diminuée d'un tiers.

En France, les premiers momens de la révolution ont donné un accroissement sensible à la population. Il en a été de même à Saint-Domingue, du moment où les ateliers ont eu plus de communication entre eux par les circonstances qui les ont fait se mêler et voyager.

Malgré la perte des noirs dans les troubles de la colonie, le nombre des naissances, surtout depuis l'introduction de la vaccine, a dû compenser le nombre des morts violentes. J'admets, néanmoins, qu'il y ait eu un déficit de plus de cinquante mille mâles; il doit encore exister aujourd'hui à Saint-Domingue quatre cent quatre-vingt mille noirs.

La population actuelle des gouvernemens d'Haïti se compose approximativement de

Noirs	480,000
Hommes de couleur.	20,000
Blancs.	1,000
Total.	501,000

Répartis, savoir:

Dans la république de *Pétion*. . . .	261,000
Dans le royaume de CHRISTOPHE.	240,000

La république d'Haïti compte cent vingt mille ames des deux premières classes, tandis que le royaume de CHRISTOPHE n'en a guère au-delà de cinquante mille.

On aurait une fausse idée des deux gouvernemens d'Haïti, si l'on jugeait de leur force d'après la faiblesse de leur population. Leur puissance a des facultés relatives supérieures à celles de plusieurs Etats du troisième et même du second ordre en Europe. Ces facultés relatives consistent essentiellement 1° dans l'union des intérêts moraux qui inspirent une résignation aveugle aux ordres de ceux qui commandent, et 2° dans les ressources que la richesse des productions territoriales accorde à leur administration.

NOTIONS SUR LES FINANCES.

Voici l'état comparatif des produits et revenus de Saint-Domingue, à trois époques bien différentes :

1° sous l'ancien régime ;
2° sous TOUSSAINT-LOUVERTURE ;
3° sous les gouvernemens actuels d'Haïti.

La France employait autrefois au commerce de Saint-Domingue sept cent cinquante gros bâtimens, montés par quatre-vingt mille matelots.

Cette colonie reçut en 1789, dernière époque de sa prospérité :

Bâtimens français,	515,	jaugeant.	158,289 tonneaux.
——— étrangers,	1063,	jaugeant.	60,052
Total.	1578,	jaugeant.	218,341 tonneaux.

L'importation nationale fut de.	220,783,684 liv. tourn.
——— étrangère	34,588,600
Total de l'importation.	255,372,284 liv. tourn.

L'exportation nationale s'éleva à. . . .	399,627,078 liv. tourn.
——— étrangère	45,716,600
——— des denrées non déclarées	16,000,000
Total de l'exportation.	461,343,678 liv. tourn.

Ainsi le commerce d'importation et d'exportation monta, en 1789, à la somme de 716 millions 715,962 liv. tournois, somme exorbitante quand on calcule que l'importation et l'exportation générale du royaume de la même année ne s'élevèrent qu'à 1,097,762,000 liv. La colonie de Saint-Domingue, le grand marché du Nouveau-Monde, embrassait donc à elle seule, en 1789, près des deux tiers des intérêts commerciaux de la France.

L'ancienne administration ne savait atteindre les transactions de la colonie que d'un impôt de trois pour cent.

Cet impôt produisit en 1789, savoir :

En contributions directes sur les produits de la culture,

	liv. tournois.
Pour le sucre blanc	2,528,197
—— le sucre brut.	1,677,195
—— le café	1,226,720
—— l'indigo.	465,008
—— le coton	785,766
—— le sirop.	221,275
—— le tafia	1,821
—— les cuirs	18,184
—— le gaïac et l'acajou.	»
Total.	6,924,166

En contributions indirectes formant la recette générale :

Pour la caisse de la marine. . .	10,838,348
—— la caisse générale.	1,171,290
—— celle des libertés.	654,906
—— celle des droits domaniaux.	780,300
—— celle des consignations . .	184,500
—— celle de l'entrepôt.	459,078
—— celle des invalides et fonds d'armement	584,592
Total.	14,673,014

Produit général de l'impôt en 1789 :

	liv. tournois.
——— direct	6,924,166
——— indirect	14,673,014
Total.	21,597,180

La colonie absorba dans cette même année, en appointemens de son état militaire, civil et judiciaire . . . . . 3,347,550 liv.

En remboursement des dettes actives et passives. 4,500,000

Le reste de ses revenus fut employé en dépenses locales, et, après l'apurement des comptes des différentes administrations, il resta encore une somme de 1,614,886 livres en fonds non consommés, c'est-à-dire dont aucun budget n'avait pu saisir l'emploi.

On a vu dans le XIIe chapitre, pages 35 et suivantes, quels étaient en l'an 9, sous le régime de TOUSSAINT-LOUVERTURE, les produits avoués et les dépenses fictives de la colonie; mais d'après les déclarations de M. Idlinger, directeur-général des domaines et des douanes, ces produits, quoiqu'en ait dit l'administrateur-général Vollée, s'élevèrent aux deux tiers de leurs valeurs de 1789, et se portèrent en 1800,

époque la plus brillante du gouvernement de TOUSSAINT-LOUVERTURE, à plus de quatre cents millions de francs, pour les produits du sol et pour le commerce d'importation et d'exportation.

L'administration du premier des noirs, plus forte et moins paternelle que celle de l'ancien régime, sut atteindre ces produits d'un impôt de dix pour cent. On peut par-là se faire une idée de ce que serait devenue la prospérité de Saint-Domingue sous la puissante administration de TOUSSAINT-LOUVERTURE, si la France eût eu la politique de la laisser se développer et d'y identifier ses droits au lieu de les revendiquer.

M. Le Borgne de Boigne, dans son nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, en supputte les produits actuels à cent millions de francs.

D'après cette supputation, qui est bien loin d'être exagérée, il établit les revenus publics des deux gouvernemens d'Haïti ainsi qu'il suit :

	francs.
Quart des revenus ruraux pour affermages ou concessions. . . .	25,000,000
Droit d'exportation sur la valeur des produits à cinq pour cent . . .	5,000,000

	francs.
Droit d'importation balancé avec l'exportation	5,000,000
Droit du loyer des maisons des absens, des usines, dans les villes et communes	10,000,000
Droit sur le tafia, le tabac et autres impôts indirects.	3,000,000
Revenus des deux gouvernemens d'Haïti	48,000,000

M. Le Borgne de Boigne ne relève point la progression ascendante des deux gouvernemens. Il les grève trop, en portant leurs dépenses à la somme de trente millions de francs.

D'après le rapport d'anciens employés dans l'administration de la colonie, nouvellement arrivés du Port-au-Prince, la recette des douanes de la république est montée, dans le premier semestre 1818, à neuf cent cinquante mille gourdes; ce qui donne à peu près, pour la république seule, le produit des droits d'importation et d'exportation supputés pour les deux gouvernemens.

D'après le rapport de ces mêmes employés, la dépense des deux gouvernemens d'Haïti, en 1817, se serait à peine élevée à dix-huit millions de francs.

Dans cette supputation, qui paraît fondée, il reste au roi et au président d'Haïti trente millions, qui, partagés entre les deux gouvernemens, laissent à chacun quinze millions de disponibles pour leur entretien particulier ou l'amélioration de leur système économique. Quel est l'Etat du second rang en Europe dont l'administration compte des ressources aussi puissantes ?

L'exiguité des dépenses s'explique, et voici comment :

Aucune réunion sociale, en se constituant en gouvernement, n'a eu les ressources premières d'Haïti ; tout existait, il n'y avait rien à créer, il ne s'agissait que de prendre. Chacun s'est contenté d'autant plus aisément de son lot que le commandement et la servilité dérivant des habitudes de l'autorité militaire, le crédit de cette autorité avait acquis une prodigieuse activité en passant dans les mains des chefs noirs.

Ces chefs, par la mort civile ou réelle des anciens habitans, restaient maîtres souverains de la propriété entière de la colonie. Devenus dispensateurs de toutes les fortunes, ils ont trouvé dans un système de concessions et de fermage des élémens de puissance supérieurs à l'action ordinaire des gouvernemens.

Le salaire des principaux employés, payé en capital, n'a plus été et n'est pas encore une charge pour le trésor d'Haïti. Les hautes fonctions se trouvent acquittées en concessions territoriales ou en immeubles. Il n'y a, quant à présent, de dépenses positives à la charge du trésor que l'entretien des bâtimens publics et la solde des derniers subalternes.

Les deux gouvernemens, qui diffèrent un peu en population, sont à peu près égaux en richesses de produit; les relations commerciales offrant plus de sûreté et de développement dans l'Ouest, le commerce y est plus actif, les échanges plus fréquens que dans le Nord; de sorte que les douanes y établissent la compensation de la balance financière que les produits territoriaux feraient pencher pour CHRISTOPHE, dans la domination duquel il se trouve plus de sucreries en activité.

NOTIONS SUR LES ARMÉES D'HAÏTI.

Les armées des deux chefs de Saint-Domingue comptent chacune vingt-quatre mille hommes de troupes régulières; mais sur ce nombre il n'y a guère dans chaque armée, en sus de la garde, que cinq à six mille hommes en activité de service, qui sont relevés alternativement par trimestre. Ces hommes reçoivent seule-

ment alors l'escalin alloué originairement par TOUSSAINT-LOUVERTURE à ses soldats pour pourvoir à leur nourriture et à leur entretien.

Pendant neuf mois de l'année les noirs enrégimentés sont répartis sur les grandes places à vivres des deux gouvernemens d'Haïti (1), ou sur celles des différentes habitations, pour y être nourris des productions végétales qu'elles fournissent. Ces soldats noirs, mal payés, encore plus mal équipés, n'en sont pas moins dévoués, parce que les cultivateurs leur sont soumis, qu'ils s'impatronisent dans leur intérieur, et que les officiers qui les commandent sont gagnés par des concessions ou séduits par des espérances.

L'armée du roi d'Haïti est plus brillante que celle de la république ; elle est composée ainsi qu'il suit :

Garde royale.

	hommes.
Royale artillerie à cheval.	200
Gardes-du-corps du roi.	200
Chevau-légers du roi.	200
Chevau-légers de la reine.	200

(1) Lieux où l'on cultive les végétaux connus sous la dénomination générale de vivres.

	hommes.
Chevau-légers du prince royal. . .	200
(Le roi prend le titre de capitaine de ces corps.)	
Gardes haïtiennes, divisées en cinq brigades de six cents hommes chacune.	3,000
Chasseurs de la garde en trois compagnies.	450
Royals-Bonbons, composés de jeunes Dahomets	150
Total de la garde.	4,600

Troupes de ligne.

Premier régiment d'artillerie. . . .	400
Deuxième *id.*	800
Troisième *id.* (n'est pas formé).	

L'infanterie se compose de trente-deux régimens, sur lesquels il n'en existe réellement que dix-neuf; les numéros 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23 et 24 ne sont pas formés et portent tous des noms des villes de l'Ouest et du Sud, pour montrer aux républicains leurs places dans le cadre de l'armée en cas de rapprochement. Les dix-neuf régimens existant

	hommes.
sont composés de trois bataillons, et les bataillons de trois, quatre et cinq compagnies; leur force balancée peut monter à 700 hommes par régiment, ci.	13,100
La cavalerie doit être composée de trois régimens de trois escadrons; il n'existe que deux régimens de formés, dont la force peut monter à.	1,000
Corps de gendarmerie ou de Royals-Dahomets, formés en treize sections et divisés dans les arrondissemens en cinquante-six compagnies de soixante-dix hommes l'une dans l'autre, ci. . .	3,920
Total général de l'armée royale. .	23,820

Toussaint-Louverture, du faîte de sa puissance, avait quelquefois jeté des regards inquiets sur les hommes du milieu desquels il s'était élevé; craignant d'y trouver un jour des rivaux, il avait aperçu des entraves lointaines dans le développement même du système auquel il devait sa liberté et sa grandeur. Pour fortifier l'assiette de sa puissance, il avait eu l'idée d'une milice étrangère, et s'était déjà occupé de négocier avec les Anglais et les Américains la traite

de vingt mille noirs des côtes d'Afrique, lorsque l'armée aux ordres du général Leclerc vint arrêter l'exécution de ce projet gigantesque. CHRISTOPHE, reprenant l'idée de TOUSSAINT-LOUVERTURE, a obtenu du commerce, par des primes considérables, quatre mille jeunes noirs de la côte, dont il a fait des compagnies spéciales sous la dénomination de Royals-Dahomets (1).

Les Royals-Dahomets, confiés à des officiers d'un dévouement à toute épreuve, remplacent la gendarmerie et sont chargés de la police. Ils sont devenus partout le plus ferme appui du gouvernement.

Les plus jeunes de ces Africains ont été placés à SANS-SOUCI dans le cadre d'une compagnie dite d'élite de Royals-Bonbons, dont le roi se charge de doter et de marier tous les individus.

Les deux gouvernemens d'Haïti ont senti avec raison que l'éclat des armes était la véritable égide de leur existence, et malgré la di-

(1) Dahomet est le nom d'un des plus grands royaumes de l'Afrique. CHRISTOPHE a substitué le mot de *Dahomets* à celui de *Congos*, pour désigner collectivement les noirs qui viennent de l'Afrique. Par cette dénomination, il a voulu faire oublier celle des *Congos*, qui furent long-tems, sous SYLLA, ses ennemis, et qui excitaient autrefois le mépris des noirs créoles.

vergence de leurs opinions, le président de la république s'est entouré, comme le roi d'Haïti, d'une maison militaire nombreuse, et s'est placé à la tête d'une armée égale à celle de la monarchie.

Situation de l'armée régulière de la république.

Garde du président.

	hommes.
Un régiment de grenadiers à cheval.	300
——— de chasseurs à cheval. .	300
——— de grenadiers à pied. .	1,500
——— de chasseurs à pied . .	1,500
Total de la garde.	3,600

Troupes de ligne.

Deux régimens d'artillerie.	2,000
Vingt-quatre régimens d'infanterie de 800 hommes.	19,200
Deux régimens de dragons.	600
Corps de gendarmerie.	400
Total.	25,800

La garde, l'artillerie, la cavalerie et la gendarmerie sont les seules troupes qui soient bien entretenues ; les autres ne sont que régulièrement armées. Divisés dans les quartiers et sur

les habitations pour y être nourries pendant neuf mois de l'année, elles y sont dans l'attitude de soldats cantonnés, spécialement chargées de la surveillance des cultivateurs et des fonctions de la douane.

Les officiers qui dirigent cette double surveillance ont particulièrement pour instruction de veiller à la conservation et à l'entretien des armes.

Indépendamment de ces soldats par quartier, une partie des ouvriers d'arts mécaniques, tous les domestiques et un certain nombre de noirs, sur chaque habitation, sont désignés et exercés au maniement des armes, pour fournir en détail aux remplacemens et être appelés en masse à doubler l'armée régulière, s'il en était besoin. Ces soldats supplémentaires sont non-seulement affectés aux régimens, mais même aux bataillons, et sont inscrits pour mémoire dans les contrôles des compagnies.

Les régimens d'Haïti n'ont pas l'aspect imposant que les minutieux détails de tenue et de discipline donnent aux troupes d'Europe; ils n'en ont pas moins une organisation intérieure très-forte, car chaque noir enrégimenté n'a d'autre existence civile que ses drapeaux, et il y est fixé comme le cultivateur l'est à la glèbe.

Toute la population prend les armes en cas d'attaque ; l'armée de chaque gouvernement se trouve alors portée à près de cent mille hommes.

ORGANISATION TERRITORIALE.

La frontière des deux Etats part du Boucassin et vient joindre les anciennes frontières espagnoles à Lascaobas, en suivant les eaux de la Tombe jusqu'à leur versement dans l'Artibonite.

Le royaume d'Haïti comprend ce qui est à l'est et au nord, c'est-à-dire l'ancien département du Nord et la moitié du département de l'Ouest.

La république possède le reste de ce département et la totalité de celui du Sud. L'étendue territoriale est à peu près la même ; le système des deux gouvernemens étant essentiellement militaire, la distribution des commandemens a fait la base des divisions territoriales.

Division territoriale du royaume.

Le département du Nord, qui a repris le nom de province, a trois gouvernemens intérieurs indépendans des divisions territoriales,

SAVOIR :

Le soi-disant gouvernement royal de Sans-Souci.

Le gouvernement de la capitale et banlieue.

Le gouvernement de la citadelle Henry.

Le royaume d'Haïti a trois grandes divisions territoriales.

La première de ces divisions a pour siége Sans-Souci ; ses arrondissemens sont composés :

Le premier,	*Le second*,
des paroisses de	
La Grande-Rivière (chef-lieu), Sans-Souci, quartier Morin, Limonade, Sainte-Susanne, Dondon, la Marmelade, Saint-Michel et Saint-Raphaël.	Fort-Royal (ci-devant Fort-Dauphin), chef-lieu ; Ouanaminte, Vallière, Terrier-Rouge et Trou.

La deuxième division a pour siége Plaisance ; ses arrondissemens sont composés :

Le premier,	*Le second*,
des paroisses de	
Limbé (chef-lieu), la Plaine du Nord, l'Acul, Plaisance, Port-Margot, Borgne et Gros-Morne.	Jean-Rabel (chef-lieu) ; Saint-Louis, la Tortue, Port-de-Paix, Môle-Saint-Nicolas et Bombarde.

La portion de la province de l'Ouest qui appartient au royaume a dans les mornes du Cahos un gouvernement intérieur, nommé gouvernement de DESSALINES, dont la juridiction est indépendante de toute division territoriale.

La troisième division territoriale, dite aussi de l'Ouest, a pour siége Saint-Marc ; ses arrondissemens sont composés :

Le premier,	*Le second,*
des paroisses de	
La Petite-Rivière (chef-lieu), Saint-Marc, Verrettes, et l'Arcahaye.	Gonaïves (chef-lieu), Enneri et Terre-Neuve.

Division territoriale de la république.

La république est partagée en huit arrondissemens territoriaux, à la tête de chacun desquels se trouve placé un officier-général, chargé de la haute surveillance de toutes les fonctions civiles et militaires.

Les huit arrondissemens prennent le nom de leur siége,

SAVOIR :

d'arrondissement du Port-au-Prince.
——————— de Léogane.
——————— de Nippes.
——————— d'Acquin.
——————— des Cayes.
——————— de Jacmel.
——————— du Mirebalais.
——————— de la Grande-Anse et de Tiburon.

POLITIQUE D'HAÏTI.

Les horreurs du gouvernement de DESSALINES placèrent les noirs d'Haïti dans une espèce d'interdiction politique. Les gouvernemens américains et européens n'osèrent plus continuer les relations qu'ils avaient ouvertes avec eux.

L'éclat de la France impériale et la vue de son pavillon dans les mers des Antilles entretinrent pendant long-tems, parmi les noirs, la crainte du châtiment qu'ils redoutaient pour le massacre général des blancs. Ce sentiment d'un danger commun rallia toutes les opinions, et servit encore merveilleusement aux chefs d'Haïti pour se former une raison d'état et pour soumettre par la nécessité les prétentions au joug militaire et aux sacrifices en tout genre qui peuvent en dériver.

Le système d'une défense désespérée s'était popularisé par l'expérience qui venait d'être faite sur la valeureuse armée expéditionnaire de Saint-Domingue.

Le cinquième article de la constitution du 20 mai 1805 portait littéralement: *Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaîtront et la nation se lèvera.*

Les changemens de gouvernement à Haïti

n'ont apporté aucune modification à ce principe de défense. Il est tellement identifié qu'on trouve dans les maisons bâties sur la côte les torches et les matières combustibles nécessaires à les incendier à l'approche de l'ennemi.

D'après ces dispositions, les deux gouvernemens actuels négligent l'entretien des fortifications et des villes riveraines; c'est sur les mornes et dans les défilés de l'intérieur qu'ils ont transporté leur grand système de défense. Les chefs y ont fait faire des ouvrages, des places d'armes et des dépôts de munitions, et y font entretenir des plantations de vivres pour fournir les moyens de subsister aux troupes cantonnées et à la population, qui s'y retirerait dans le cas d'une attaque générale.

Le roi d'Haïti a particulièrement apporté le faste d'un grand pouvoir dans la confection de ses travaux de fortifications. On assure que la citadelle Henry (fort Ferrier), qu'il a fait élever dans les gorges de la Grande-Rivière, ne le cède en rien aux meilleures places de l'Europe. Trois à quatre cents pièces de canon de bronze y sont en batterie. Les officiers européens qui ont dirigé ces travaux sont consignés dans l'enceinte des ouvrages, ayant à profusion, pour indemnité de la perte de leur

liberté, toutes les aisances de la vie et toutes les prévenances d'un luxe attentif.

Au lieu d'éloigner la pensée d'une attaque, les deux gouvernemens d'Haïti semblent à l'envi se complaire à en présenter la possibilité à l'imagination facile de leurs peuples, afin de maintenir en activité les ressorts de l'enthousiasme militaire.

Dans la république, des abstractions d'une didactique très-élevée sont présentées à l'imagination des noirs. La séduction des mots les attache chaque jour davantage à un gouvernement qu'ils conçoivent d'autant plus volontiers qu'on y emploie souvent le mot de liberté. La haute administration de l'Etat comporte peu de dépenses et marche sous la direction d'un président, de trois secrétaires d'état, de trente représentans des communes et de vingt-quatre sénateurs, riches par des concessions, et non par leurs traitemens; au 1er janvier 1818, il n'existait que quatorze sénateurs.

Les publicistes de la république (dont un, entre autres, M. DARFOUR, est Africain) ridiculisent dans leurs écrits les actes de CHRISTOPHE, et, en contradiction avec eux-mêmes, publient *que ses mains, soi-disant royales, manient moins bien le sceptre que la queue des casseroles de l'hôtellerie du Cap, dont il était autre-*

fois domestique. Ils insultent à son autorité sans profit pour leur propre cause.

Christophe a plus de tenue ; il ne se plaint qu'avec modération des chefs de la république, et pour faire triompher son système, il montre des points de mire aux ambitions individuelles ; il présente, dans son *Almanach royal,* l'organisation entière de la république. Toutes les places civiles et militaires y sont portées sans désignation d'employés, et il maintient en outre des vacances dans toutes les fonctions civiles et militaires de son royaume, pour donner des tentations aux espérances. Il met une réserve extrême dans la distribution des faveurs dont il veut étayer son pouvoir. Pour marcher dans ces principes, il a créé des distinctions de noblesse.

Deux princes hors du sang royal, huit ducs, (dont trois à brevet), dix-huit comtes, trente-deux barons et huit chevaliers remplissent les hautes fonctions du royaume et composent sa noblesse permanente.

Au 1er janvier 1818, les soixante-huit nobles héréditaires cumulaient déjà plus de deux cents places.

Six grands-maréchaux d'Haïti, huit lieutenans-généraux, quinze maréchaux-de-camp, six majors-généraux des armées, et une centaine d'officiers supérieurs, lieutenans de roi ou com-

mandans d'arrondissemens, forment l'état-major-général de l'armée royale. Celui de la république est moins nombreux, et ne compte que six généraux de division et neuf généraux de brigade.

La maison particulière du roi, celle de la reine et des princes de sa famille, renferment une foule de charges qui appartiennent encore exclusivement à la noblesse héréditaire; mais dans toutes ces fonctions il y a toujours des vacances pour satisfaire les ambitions républicaines en cas d'un rapprochement.

Un ordre royal et militaire, dit de Saint-Henry, créé le 20 avril 1811, donne la noblesse personnelle à ceux qui en sont décorés. Il n'y avait de nommés dans cet ordre, au 1er janvier 1818, que six grands'croix, seize commandeurs et cent soixante-cinq chevaliers.

Le roi thésaurise une grande partie des revenus de l'ordre, qui jouit depuis huit ans d'une dotation de trois cent mille francs de rente, dont, d'après les instituts, la répartition annuelle devait avoir lieu ainsi qu'il suit, savoir :

livres.		livres.
56,000	Aux seize grands'croix, à raison, chaque, de	3,500
80,000	A trente-deux commandeurs	2,500
150,000	A deux cent cinquante chevaliers	600
6,000	Aux trésorier, greffier et huissier de l'ordre pour tous appointemens et frais de comptes.	

livres.	
8,000	Pour la fabrication des croix et autres dépenses qui ne peuvent être faites que par ordre du roi.
300,000	

Les vacances, dans l'ordre de Saint-Henry, ont le même objet que toutes celles que présente l'organisation générale du royaume : c'est le patrimoine désert de la république.

La haine qui divise les royalistes et les républicains noirs n'a pas été assez aveugle ni assez sauvage pour leur faire repousser toute idée de rapprochement dans la défense de leurs droits communs, si ces droits devaient un jour être menacés. Ces hommes, malgré la divergence de leurs opinions, sont convenus d'unir leurs efforts en cas d'attaque de leur territoire par des troupes étrangères ; ils se montrent en cela plus sages que leurs aînés dans la civilisation ; ils sentent aussi mieux qu'eux la nécessité de maintenir l'exaltation militaire et de lui laisser cette suprématie d'amour-propre qui fait la force et la sûreté des nations.

Pour ne plus être traités de barbares et se montrer dignes de l'existence politique, les gouvernemens d'Haïti ont également senti la nécessité d'introduire parmi eux les élémens d'instruction qui consolident les corps sociaux ; dans ce but, ils se sont empressés de faire ou-

vrir une foule d'écoles primaires à la Lancaster.

Ces premiers élémens ont acquis de la force en se perpétuant. Tous les enfans des fonctionnaires savent aujourd'hui lire et écrire couramment.

Il y a maintenant dans le royaume une chambre royale d'instruction publique, spécialement chargée du choix des règles, livres et méthodes relatifs à l'enseignement. Elle vient de faire faire tout récemment, à Paris, des achats considérables dans notre librairie.

Indépendamment des écoles particulières dans les paroisses, il y a au Cap un collége royal où l'on enseigne, par la méthode lancastérienne, la langue anglaise et les premiers élémens des sciences.

Cinq Anglais dirigent avec succès les écoles primaires des principales villes du royaume, savoir :

MM^rs	T. B. Gulliver. .	celle du Cap.
	J. Daniel. . . .	celle de Sans-Souci.
	P. Sanders . . .	celle du Port-de-Paix.
	G. Sweet. . . .	celle des Gonaïves.
	Oxley.	celle de Saint-Marc.

Dans la république, l'instruction primaire n'est pas puisée à une source si contraire à nos intérêts nationaux. Les noms des professeurs

qui dirigent les écoles sont au moins d'origine française. On trouve à la tête du lycée haïtien établi au Port-au-Prince :

MM^rs D. Laprée, proviseur et professeur de mathématiques.

F. Desmoulin, professeur de langue latine et de grammaire française.

F. Laprée, professeur de mathématiques élémentaires et de grammaire française.

C. P. Lapole et Lingendre, maîtres d'études, faisant les classes primaires.

Malgré l'éloignement d'admettre des Français au nombre des instituteurs d'Haïti, on voit pourtant encore, à la tête de l'école de Miragoane, un de nos plus anciens fonctionnaires. Cet infortuné, chassé d'une sous-préfecture qu'il administrait depuis quinze ans par l'ouragan impétueux qui a passé sur la France en 1815, allait chercher un asile aux Etats-Unis, lorsqu'une autre tempête, venant de la nature, l'a jeté nu et sans ressources sur les terres d'Haïti ; elles ont été pour lui hospitalières, et il y a trouvé quelques consolations contre ses infortunes.

Le docteur Montègre, qui avait été reconnaître au Port-au-Prince les caractères de la fièvre jaune, et qui a été emporté par elle, était au moment d'obtenir du président d'Haïti l'ouverture d'un collége de médecine. Ce sont

des médecins et des chirurgiens français qui sont à la tête du service de santé de la république.

La politique des deux gouvernemens est de rendre leur administration régulière et brillante. On a tant avancé que les noirs n'étaient capables de rien par eux-mêmes, qu'ils éprouvent par amour-propre le besoin de la prospérité. Les chefs, familiarisés avec le luxe, contractent aussi chaque jour des besoins qui les portent à remettre en activité toutes les valeurs de la colonie. Cette tâche est facile pour eux avec les moyens moraux et positifs qu'ils tirent de leur autorité. Si la guerre ne vient pas troubler leurs agrégations sociales, et s'ils parviennent à en obtenir la reconnaissance légale, dès-lors, comme il y a complication d'intérêt et d'amour-propre dans l'exploitation des ressources, les valeurs territoriales d'Haïti ne peuvent que prospérer, et un phénomène de plus nous attend dans un prochain avenir, celui de voir des noirs, naguère barbares, jouir presque absolument par eux-mêmes de tous les bienfaits de la civilisation.

Si l'instinct de conservation qui leur a donné l'existence éclaire les deux gouvernemens d'Haïti, ils feront tous les sacrifices de ressentiment qu'exige leur position précaire. Ils essaieront d'abord d'assoupir entre eux la

rivalité de leur haine, et chercheront ensuite à se rapprocher de la France, qui, par le droit et la raison, reste arbitre de leur destinée auprès des cabinets européens.

RELIGION, MŒURS, POLICE ET ASPECT DES DEUX ÉTATS.

La religion catholique est reconnue dominante dans les deux gouvernemens; mais ses ministres ne sont plus, comme dans l'ancien tems, tout-puissans sur l'esprit des noirs. Ils ont considérablement perdu de leur crédit depuis que les chefs des gouvernemens qui se sont succédé à Saint-Domingue s'en sont alternativement servis sans éprouver de leur part aucune résistance; on a apprécié à sa juste valeur la cause de tant d'indulgence.

DESSALINES, en se faisant oindre empereur, eut l'idée d'envoyer des noirs auprès de la propagande du monde chrétien. La France les aperçut, s'opposa à leur ordination, et les fit renvoyer de Rome. Les noirs d'Haïti furent alors obligés de recourir à des démarches particulières auprès des anciennes missions apostoliques. Ils en obtinrent ce qu'ils voulurent, et les prêtres de l'Ouest comme ceux du Nord affermirent par leur adhésion les nouveaux systèmes d'Haïti.

L'église de la république, confiée comme autrefois à un préfet apostolique, est plus ortho-

doxe que celle du royaume, parce qu'elle se contente de ce qu'elle a et ne demande rien ; celle du royaume, ayant en perspective de hautes dignités, embarrasse déjà par ses prétentions ambitieuses. CHRISTOPHE a nommé à l'archevêché d'Haïti un prêtre espagnol. La cour de Rome lui refuse l'institution canonique, et déjà des intrigues de la plus haute politique préparent les noirs du royaume au méthodisme. Ce schisme, que fomente et que désire la politique étrangère, peut, d'un instant à l'autre, s'opérer, si le caractère conciliant du pape ne parvient pas à le prévenir.

Les noirs des deux Etats ont assez conservé leurs manières de vivre et leurs anciennes habitudes. Il n'y a d'entièrement disparu que ce qui touche au préjugé du noir au blanc. L'usage de manier des armes a donné aux Haïtiens une suffisance qui forme aujourd'hui un trait saillant de leur physionomie. Les noirs et les hommes de couleur avaient autrefois de la défiance en eux-mêmes, et beaucoup de résignation vis-à-vis d'autrui. Il n'en a plus été de même du moment où ils ont eu de l'autorité ; leur vanité est devenue excessive ; cela ne tient même pas aux dernières circonstances ; on peut en juger par le trait suivant. La dénomination de *nègre* ou *de mulâtre* a de tout tems été choquante

sactions commerciales ; elles le font avec intelligence et probité, et l'on en voit déjà de très-riches.

La police intérieure des deux Etats noirs est assez régulièrement faite. Les blancs voyagent avec sûreté dans l'intérieur de la république ; les cultivateurs leur témoignent des égards extérieurs que la soldatesque seule se permet parfois de leur refuser.

Les Français ne sont point admis dans le royaume ; mais j'ai parlé à des Anglais, qui m'ont dit avoir été par terre du Fort-Dauphin au Cap, et du Cap aux Gonaïves. Il n'y a que les gouvernemens intérieurs où il ne soit pas permis aux Européens de pénétrer ; ces gouvernemens étant considérés comme des places d'armes.

La police, chez CHRISTOPHE, est faite avec une telle sévérité que les cultivateurs ne peuvent pas quitter leurs habitations sans une permission écrite de l'officier des Dahomets de leur quartier. Ils sont obligés d'être bien vêtus lorsqu'ils viennent à Sans-Souci ou dans les marchés des villes.

Plusieurs fois, de l'or, des montres et des bijoux ont été à dessein jetés sur leur passage. Des Dahomets, cachés en observation, étaient chargés de surveiller ceux qui les ramasseraient.

Plusieurs de ces malheureux cultivateurs, n'ayant pas été sur l'heure faire la déclaration des objets qu'ils avaient trouvés, ont été prevôtalement fusillés. Cette excessive sévérité, dont la publicité a été répandue avec adresse, a produit un effet salutaire. L'œil des Dahomets est censé partout : aussi n'y a-t-il pas de voleurs dans le royaume; on peut y dormir les portes ouvertes, et laisser même tomber sa bourse sans craindre, pour ainsi dire, de la perdre.

Les cultivateurs, dans l'originalité de leur terreur, sautent souvent de côté en voyant devant eux les objets perdus; ils n'osent les ramasser dans la crainte de ne pas être assez diligens à aller en faire la remise, et, lorsqu'ils les ramassent, ils les portent en courant à l'autorité du lieu.

La mise des noirs d'Haïti, dans son ensemble, offre à l'œil plus de prospérité qu'autrefois. On y voit moins de nudité; les cultivateurs et les soldats ne peuvent plus se présenter dans les villes sans être régulièrement habillés.

Dans le royaume, les hommes de la cour, tous les fonctionnaires, comme tous les militaires, sont obligés à une tenue sévère, dont la moindre négligence attirerait sur eux de vives réprimandes.

Dans la république, il y a plus de relâchement dans l'habillement des dernières classes et dans l'uniformité des costumes civils et militaires; mais, cependant, en raison de la vanité si naturelle aux noirs, l'ensemble de la mise a un aspect d'aisance qu'on ne voyait point autrefois. Les premiers chefs ont même souvent un extérieur brillant.

Par une destinée singulière, les habits de velours magnifiquement brodés qui paraient naguère les sénateurs du plus puissant empire du monde sont passés par le commerce à Haïti, et habillent aujourd'hui les sénateurs de cette petite république. Cette circonstance, insignifiante en elle-même, est un nouvel exemple du néant et de la décadence des grandeurs humaines dans le siècle de bascule où nous vivons.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

Observations générales sur le changement de caractère des noirs de Saint-Domingue. Cause raisonnée du dévouement des subalternes. Dignité des chefs dans l'exercice du pouvoir. Désastres comparés de Saint-Domingue et de la Russie. Suites mortelles de l'inconstance du climat des Antilles. Confiance des noirs. Réflexions du soi-disant baron de *Vastey*. Attitude des gouvernemens d'Haïti. Droit des gens dans les aliénations. Offre d'abandon de nos anciens droits, moyennant indemnité. Communauté des intérêts dans cette transaction. Privations dans la guerre des colonies. Etat général des forces de terre et de mer de l'armée expéditionnaire. Pertes en hommes dans l'espace de neuf mois. Destin des officiers-généraux des deux armées de la France à Saint-Domingue.

En traçant un récit historique des révolutions de Saint-Domingue et en y ajoutant des renseignemens généraux sur l'organisation actuelle d'Haïti, j'ai laissé parler les faits pour que le gouvernement soit à même d'asseoir son opinion sur les hommes et les choses dont mes récits ont eu pour objet de présenter l'esquisse rapide sous un jour véritable.

Je suis entré dans quelques détails, pour bien faire comprendre, par l'enchaînement des

circonstances historiques, que les noirs d'Haïti ne sont plus ce qu'ils étaient avant la révolution.

Alors ils ne formaient qu'un nombreux troupeau d'esclaves, divisé sur un territoire étendu, n'ayant aucune connaissance de leur force, nulle idée d'un intérêt commun, peu portés à l'audace par le désir de la liberté, remplis de préjugés sur leur nature et sur leur état, et souples et tremblans à la vue d'un blanc.

Aujourd'hui, ce sont des hommes à qui toutes les opinions ont mis les armes à la main, et dont toutes les nations se sont assez et trop servies pour ne pas détruire chez eux tout le prestige de la supériorité de notre espèce.

Dès l'instant qu'on a cherché à les instruire, que les suggestions étrangères et les principes de la France nouvelle les ont fait entrer dans le domaine de la civilisation; dès qu'ils ont joui de la liberté, et que la colonie s'est relevée sous le gouvernement d'un homme de leur couleur, dès que des armées formidables n'ont pu les réduire, et que, minées par l'intempérie du climat, elles ont dû finir par vider le terrain, dès que des intérêts de gouvernemens et de commerce ont facilité leurs nouvelles agrégations politiques, et que ces agrégations se sont

consolidées par le tems et sous l'administration d'agens absolument noirs ou de couleur, la population actuelle d'Haïti a dû nécessairement changer de caractère et prendre d'elle-même une toute autre opinion.

Les guerres que cette population a soutenues et les transactions qui en ont été la suite ont donné aux individus le sentiment de la confiance ; les marches que ces individus ont faites à travers la colonie les ont à-la-fois pénétrés des ressources de leur sol et du sentiment de leur nombre ; enfin les cajoleries dont ils ont été tour-à-tour enveloppés par les intérêts particuliers ou par les intérêts diplomatiques ont achevé d'enflammer chez eux l'esprit de l'indépendance.

Imbus de cet esprit, les chefs et les subalternes, qui sentent le besoin de l'ordre et de la soumission pour cimenter par l'union la force de leur pacte politique, ont un instinct commun qui les fait commander avec fermeté ou obéir avec résignation.

Les événemens ayant mis tous les biens de Saint-Domingue à la disposition des autorités d'Haïti, tous ceux parmi les noirs qui ont eu les premières idées d'ordre et les premiers désirs de propriété, sont venus se grouper au-

tour de ces autorités, afin d'en obtenir des concessions.

Les nouveaux propriétaires, ardens comme des hommes neufs, ont aussitôt ajouté la force de leurs intérêts à la puissance des chefs; et ces chefs, adulés par la reconnaissance dans toutes leurs actions, ont appris de suite à se servir des avantages que donne partout le pouvoir; ils le maintiennent avec une dignité dont on ne les aurait jamais crus capables en les considérant dans cet état d'abrutissement compagnon inséparable et nécessaire de l'esclavage.

Sous le rapport de la fermeté et de la dignité dans l'emploi du commandement, les chefs de couleur se montrent en général comme les hommes de l'Orient, supérieurs au commun des hommes de l'Europe. Aucun de nos artisans ou de nos laboureurs, passant subitement de sa condition à un rang élevé, ne saurait atteindre aussi vîte et aussi bien que les hommes d'Haïti aux habitudes extérieures de l'exercice du pouvoir.

Les richesses, qui s'acquièrent si facilement par la domination absolue, et qui par leur possession illimitée sembleraient devoir assouvir et calmer les passions, n'ont servi qu'à enflammer toutes les leurs, et à leur donner un plus

grand amour pour l'autorité dont ils ont goûté les enivrantes douceurs; accoutumés maintenant à cette manière d'être, ils ne la résigneraient qu'avec la vie.

Les noirs subalternes servent avec dévouement, parce que le mot de liberté vient de tems en tems frapper leurs oreilles, et parce que les chefs, ayant l'art de leur en parler avec une apparence d'enthousiasme, se disent simplement au-dessus d'eux pour diriger leurs forces, et sauver à leur couleur le joug des bêtes de somme. C'est ce lévier puissant qui fait et fera toujours la force principale de ceux qui commandent à Haïti.

La population, couverte de ses armes et remplie des souvenirs dont on a la constante attention de nourrir sa vanité, se croit invincible sous la protection de son climat; et elle a (il faut l'avouer) de grands motifs de confiance, en se rappelant les ravages exercés par les maladies ou par les suites du système infernal dont elle a fait l'application à sa défense, dix ans avant l'incendie de Moskou.

Les désastres de la Russie, moins meurtriers dans leurs résultats comparés que ceux de Saint-Domingue, ont fait plus d'impression, parce qu'ils ont frappé de plus grands intérêts; mais

l'historien impartial prenant l'initiative, rapportera avec plus de raison au système général de guerre adopté par les noirs dans les campagnes de Saint-Domingue ; l'observation qui est ressortie d'une défense désespérée pour l'instruction des nations et la garantie de leur existence sociale. Les torches de Saint-Domingue et de la Russie ont éclairé en traits de feu la démonstration de cette grande vérité : *Que les armées régulières, quelque bonnes et nombreuses qu'elles puissent être, ne pourront plus désormais dompter l'unité d'action qui voudra leur résister, et qui saura faire à l'indépendance commune le sacrifice de quelques intérêts particuliers.*

Sous ce rapport consolant, les campagnes meurtrières de Saint-Domingue et de la Russie, et les défenses populaires de l'Espagne et du Portugal, sont des avis du destin, dont les peuples et les rois doivent garder la mémoire.

La nature, qui a marqué les climats par des productions différentes, et qui a étendu les variétés de ses productions jusqu'à l'espèce humaine, semble avoir tout fait à Saint-Domingue pour les noirs, et plus particulièrement pour les hommes de couleur, dont la teinte se rapproche davantage des anciens indigènes. Leur

sang brûlant, leur épiderme basanée et toutes les parties de leur constitution physique étant plus analogues au climat, en supportent sans danger les variations, et ne s'enflamment pas sous l'action d'un soleil qui darde ses rayons d'aplomb.

Pour diverger cette action, la nature prévoyante a accordé aux Antilles des nuits d'une fraîcheur telle, qu'un double manteau devant le plus grand feu de bivouac n'empêche pas qu'on ne soit pénétré jusqu'à la moëlle des os d'une humidité glaciale. Cette transition alternative et journalière d'une chaleur extrême à un froid humide, porte le désordre dans l'économie animale et finit par devenir d'une influence mortelle sur le sang européen. Ce sang, trop froid pour ces latitudes ardentes, s'allume ou se décompose; de là naît le mal de Siam, ou la fièvre jaune.

L'énergie de nos soldats, qui enfanta ailleurs tant de prodiges, ne put impunément braver ces variations d'atmosphère.

J'ai observé que les militaires de toutes les couleurs tombaient également malades à la suite de bivouacs prolongés ou à l'époque de la canicule, qui est aussi la saison des pluies; mais les noirs guérissaient, et nos soldats mou-

raient ; les hommes de couleur seuls n'étaient atteints que d'indispositions légères qui n'avaient point le caractère effrayant de nos maladies ; c'était une fièvre ordinaire qui semblait produite par un excès de fatigue.

L'expérience réitérée acquise individuellement par les Haïtiens de l'influence meurtrière de leur climat sur l'Européen, constitue aujourd'hui l'assurance et fait l'orgueil de leurs gouvernemens.

Cette conviction est le changement le plus saillant qui se soit opéré dans le caractère des noirs de Saint-Domingue ; il a nationalisé leur confiance.

Autrefois ils nous supposaient des facultés surnaturelles ; aujourd'hui il leur en coûte de nous en accorder d'égales aux leurs.

Les orages ont beau bouleverser et confondre la nature, leurs traces ne sont jamais aussi difficiles à effacer que les ressentimens produits par les orages politiques. Ces ressentimens laissent des impressions si fortes qu'elles égarent la raison et repoussent les modifications du tems.

C'est ce qui fait que la présomption des intérêts, d'accord avec les préjugés, représente encore à présent les hommes d'Haïti comme

des brigands isolés et sans plan auxquels la domination n'est échue que par circonstance ; cela n'était pas même exactement vrai pour tous les chefs noirs ou de couleur qui figurèrent, il y a vingt ans, dans les premiers troubles de Saint-Domingue. Ceux qui sont au timon des affaires aujourd'hui, en suivant des systèmes de gouvernement différent, prouvent par cela seul qu'ils ne sont plus des esclaves furieux, mais bien des hommes qui ont un esprit public, et qui conçoivent un intérêt commun. Si leur civilisation n'est pas plus avancée, c'est qu'ils sont encore trop proches des souvenirs qui leur mirent les armes à la main.

Pour mieux juger des changemens survenus à Haïti, laissons parler un Haïtien lui-même. Voici comment s'explique le soi-disant baron de *Vastey*, secrétaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Henry, précepteur de son altesse royale monseigneur le prince-royal d'Haïti, dans un ouvrage sorti, en 1817, de l'imprimerie royale de Sans-Souci, ayant pour titre : *Réflexions politiques sur quelques Ouvrages et Journaux français concernant Haïti.*

« Si l'on veut considérer un instant l'état d'abrutissement où nous étions plongés il y a

vingt-cinq ans avec notre état de civilisation actuelle, on pourra juger des efforts que nous avons dû faire pour avoir pu, sans secours étrangers, abandonnés à nous-mêmes, livrés à nos propres ressources, nous retirer de l'état d'ignorance et de barbarie où l'esclavage nous avait tenus.

» Il y a vingt-cinq ans que nous étions plongés dans la plus complète ignorance ; nous n'avions aucune notion sur les sociétés humaines, aucune idée du bonheur, aucune sensation forte ; nos facultés physiques et morales étaient tellement abruties sous le poids de l'esclavage, que moi-même, qui écris ceci, je croyais que le monde finissait là où ma vue pouvait s'étendre ; mes idées étaient tellement bornées que les choses les plus simples m'étaient inconcevables, et tous mes compatriotes étaient aussi ignorans et même plus que je l'étais, s'il était possible de l'être davantage.

» Aujourd'hui, les places civiles, administratives et militaires ne sont occupées que par des Haïtiens, puisqu'aucun étranger ne peut exercer des fonctions publiques à Haïti ; l'impérieuse nécessité a tout fait ; la plupart se sont instruits par le secours des livres.

» J'en ai connus parfaitement plusieurs qui

ont appris à lire et à écrire d'eux-mêmes, sans le secours de maîtres ; ils marchaient avec leurs livres à la main, ils interrogeaient les passans ; sur leur réponse s'ils savaient lire, ils les priaient de leur dire ce que signifiait tel signe ou tel mot ; c'est ainsi que plusieurs sont parvenus à savoir lire et écrire sans le secours de l'éducation, quoique déjà avancés en âge ; ils sont devenus notaires, procureurs, avocats, juges, administrateurs, et ont étonné tout le monde par la sagacité de leur jugement ; on peut donc justement présumer quels hommes ils eussent été s'ils avaient eu tous les secours et tous les moyens que donne une éducation classique ; d'autres sont devenus peintres et sculpteurs d'eux-mêmes et ont étonné les étrangers par leurs ouvrages ; d'autres sont devenus architectes, mécaniciens, tisserands et ont tous réussi dans leurs essais ; d'autres enfin ont exploité des mines de soufre, fabriqué du salpêtre et d'excellente poudre à canon dans des moulins et des établissemens semblables à ceux d'Europe, n'ayant eu pour tout secours que des livres de chimie et de minéralogie pour les guider ; mais, sans contredit, l'art où nous avons fait plus de progrès, c'est dans l'art militaire, et cela n'est pas étonnant, puisque de-

puis 1790 nous avons été presque toujours en guerre. . . . . .
Parmi le grand nombre de maux que nous avons éprouvés, nous avons été compensés par quelques biens. L'armée de Leclerc était composée d'une infinité de militaires de grands talens, de bons manœuvriers, de grands tacticiens, d'officiers de génie et d'artillerie très-instruits et très-habiles. Nous avons tous profité plus ou moins de leurs leçons, soit en combattant dans leurs rangs ou contre eux. Aujourd'hui, notre propre expérience, jointe à celle que nous avons acquise, nous rend dans une proportion incomparablement plus forts, sous tous les rapports possibles, que nous ne l'étions auparavant. . . . . .
Nous cultivons les mathématiques, nous avons une fonderie royale de canons, bombes et boulets d'établie ; nos artilleurs, bombardiers et canonniers sont excellens, nos grenadiers et chasseurs, pour un assaut, le disputeraient aux meilleures troupes du monde. Pour les embuscades et harceler l'ennemi, il est impossible de trouver de meilleurs soldats que nos troupes légères et nos Royals-Dahomets. Nos corps de cavalerie sont bien montés, bien disciplinés, et capables, dans l'occasion, d'appuyer une

charge vigoureuse et brillante. . . . . .

» Le peuple haïtien n'est pas encore une nation manufacturière, industrieuse et commerçante : comme les Romains, nous allons des armes à la charrue, et de la charrue aux armes ; nous sommes purement militaires et agricoles.

. . . . . .

» L'art qui répand les connaissances humaines, l'imprimerie, se perfectionne et s'étend de jour en jour. Toute notre attention doit donc se tourner sur l'agriculture, le militaire et l'instruction publique. De long-tems notre gouvernement n'aura qu'à s'occuper de ces trois grands objets, et il ne pourra parvenir à ses fins qu'en adoptant un bon système d'économie politique qui soit bien entendu, bien raisonné, et surtout bien exécuté.

» En appelant à notre secours les arts mécaniques, l'emploi des machines, des animaux et des agens naturels, l'air, le feu et l'eau, nous ménagerons et nous centuplerons les forces de l'homme, et nous pourrons parvenir, en mettant en pratique ces différens moyens, à rendre notre pays le plus beau, le plus populeux, le plus riche, le plus florissant, et ses habitans, jadis si infortunés, les plus heureux du monde. Semblables au phénix, dont nous avons adopté

l'ingénieux emblême, nous renaîtrons plus beaux et plus glorieux de nos cendres.

» Le gouvernement a tenté plusieurs essais : déjà on a semé et recolté du blé, de l'orge, de l'avoine, et nous avons eu la preuve évidente que si nous n'avons pas joui depuis long-tems de ces produits substantiels, cela n'a été que par la malice et les intérêts combinés des ex-colons avec leur métropole.

» Nous n'avions pas encore songé qu'ayant changé d'état, de rapport et de situation, nous devions aussi changer d'état, d'économie politique et rurale, et adopter un système d'agriculture approprié à nos nouveaux besoins, et digne d'un peuple libre. Ce bienfait inappréciable était réservé au roi HENRY Ier ; c'est lui qui, par la seule force de son génie, s'est élevé au-dessus de ses devanciers, s'est frayé une route toute nouvelle pour renverser, détruire et effacer successivement dans notre état de sociabilité tous les fléaux, tous les préjugés, toutes les souillures créés par les ex-colons, l'esclavage et l'ignorance.

» Grâce à nos lois et réglemens de culture, à la sage et prudente politique de notre auguste souverain, la culture des vivres et des denrées est maintenant partagée. Des bananeries con-

sidérables ont été établies sur toutes les habitations; des plantations de vivres et de grains de toute espèce ont été considérablement augmentées dans les plaines et sur le sommet des montagnes, dans des lieux inaccessibles aux ennemis. Dans cet instant, nous cultivons avec succès les pommes de terre d'Angleterre; ces tubercules et d'autres productions exotiques vont considérablement augmenter nos moyens de subsistance. Un peuple doit suffire à ses principaux besoins; s'il attend de l'étranger sa subsistance, il n'est plus le maître de de son existence, mais il la lui abandonne.

» Chaque année, le 15 avril, époque où commence la saison des plantations, nous célébrons la fête de l'agriculture avec pompe et magnificence; tous les habitans des environs de Sans-Souci accourent en foule au palais, font retentir l'air de leurs chants joyeux; on les voit, chargés des plus beaux fruits, des plus belles fleurs, enfin de toutes les richesses d'un sol luxurieux, venir présenter à LL. MM. leurs félicitations, leurs vœux et leurs hommages. »

La manière de s'énoncer du baron de *Vastey*, les écrits périodiques publiés au Port-au-Prince, et les actes multipliés des deux gouvernemens ne laissent qu'à l'inflexible opiniâtreté

des doutes sur les changemens sans nombre opérés à Saint-Domingue. Si les habitudes nouvelles des noirs ont encore quelques points de contact avec leur ancienne manière d'être, leur physionomie générale n'est absolument plus la même. Au sentiment du respect envers le blanc a succédé un préjugé de haine pour tout ce qui rappelle *l'ancien tems, l'ancien esclavage*. Vainement chercherait-on aujourd'hui à leur donner le change; rien de ce qui rappelle *autrefois* ne saurait les ramener. La puissance des chefs, telle qu'elle est constituée, s'est placée au-dessus de toute séduction. La bonne foi la plus libérale peut seule négocier avec eux. Il faut attaquer la raison commune par l'intérêt commun, pour parler un langage qui puisse être entendu : plus une telle entreprise paraît abstraite, plus le succès est fait pour jeter de l'éclat sur les hommes chargés d'en ménager la réussite.

Faire abjurer de justes haines, créer des rapports nouveaux, et cela, s'il est possible, sans employer le concours des armes, tel est le problême que je présente aux lumières de la France et aux intérêts bien sentis d'Haïti. La solution de ce problême prouverait plus en faveur de l'heureuse influence des idées libérales

sur la morale et l'économie politique, que les assertions et les détractions de tous les publicistes.

Quand après des luttes sanglantes on veut faire goûter à des ennemis les principes de la raison, il faut d'abord oublier la partie douloureuse du passé, se résigner à des sacrifices, et réclamer froidement, par le droit et par le simple exposé des faits, les avantages réciproques qui résulteraient des rapports nouveaux à établir.

Notre interdiction politique ayant cessé, essayons de parler le langage éclairé qui convient à la dignité que nous avons montrée dans l'infortune.

Les aliénations entre particuliers doivent être mutuellement consenties pour être valables, et ne plus être susceptibles de récriminations. Il en est de même entre les gouvernemens pour les possessions qu'ils s'arrachent par les armes. Le droit des gens veut que les traités légitiment les conquêtes. Tant que la paix n'est pas signée, la guerre est censée exister ; les droits ne périclitent point, parce que la chose n'est point moralement adjugée, et qu'il ne saurait y avoir prescription là où il n'y a pas renonciation souscrite : telle est notre situation vis-à-vis d'Haïti.

Les événemens nous ont bien arraché le sol de Saint-Domingue, mais ils n'ont pu nous faire perdre nos droits.

La France, pour les revendiquer, n'a que deux moyens : la force ou les traités.

Dans une carrière militaire de vingt-sept ans, j'ai trop vu les vicissitudes de la fortune pour conseiller l'emploi de la force sans avoir préalablement employé toutes les ressources de la dialectique.

Si le patrimoine de la gloire française a été follement dissipé, au moins est-il resté à notre belle patrie les biens qui appartiennent à son génie, et qu'on ne peut lui arracher.

Autrefois nous donnions le ton frivole de l'élégance ; l'infortune nous a placés dans la chaire de la morale. Nous avons aujourd'hui pour disciples ceux mêmes qui se réunissaient naguère pour nous dompter par les armes, et notre raison reprend sur eux l'empire que nous dûmes quelquefois à nos succès militaires.

La France est devenue l'école des saines doctrines politiques, et déjà sa logique s'élève à la hauteur de ses arts. On l'écoute, on se conduit par elle, et par elle il se forme une morale européenne qu'on ne pourra bien-

tôt plus transgresser sans exciter le blâme des consciences pures. Cette morale devient le droit public de l'Europe, par lequel tout va incessamment se juger.

Les dissentions politiques ne seront bientôt plus que des procès qu'on plaidera devant le tribunal de l'opinion; les nations seront jurés, constateront le fait matériel, déclareront s'il y a lésion, s'il y a délit; et les cabinets, comme juges, n'auront qu'à faire l'application du code universel de la justice.

Il appartient à la France, école du droit des nations, de donner le premier exemple de modération, et de prouver par sa résignation philantropique qu'elle ne connaît pas de sacrifices lorsqu'il s'agit de liberté.

Les affranchis de Saint-Domingue nous ont arraché nos biens; il faudrait les exterminer et les rendre esclaves pour les leur reprendre. A tel prix, montrons-nous disposés à les leur abandonner, mais demandons en retour de justes indemnités. Les Haïtiens peuvent-ils raisonnablement nous les refuser, sur-tout si au sacrifice de nos biens nous en ajoutons de plus généreux encore, et si au lieu d'une entreprise à main armée nous nous montrons disposés, par des traités, à asseoir la base de leur indé-

pendance, et à faciliter par cette démarche aux autres cabinets les moyens d'en faire autant.

Quoiqu'il y ait encore des barbares à Haïti, la masse de ses habitans doit avoir acquis le sentiment du juste et de l'injuste. Les Haïtiens qui pensent doivent sentir qu'ils sont comptables envers la France du sol qu'ils ont usurpé, et ils doivent éprouver le besoin de montrer enfin de la modération, pour faire oublier les sacrifices humains qu'ils ont froidement exécutés quinze mois après l'acte de leur émancipation politique.

La conscience des nations est comme celle des hommes en particulier : l'origine de ce que l'on acquiert injustement en trouble toujours la jouissance. Ce sentiment intérieur doit être général à Haïti ; il est impossible que les nouveaux propriétaires ne saisissent pas avec transport le moyen que nous leur proposons de se libérer envers leur conscience. Il est impossible que l'instinct de la conservation ne fasse pas éprouver chaque jour davantage le besoin de ménager la morale européenne, et celui plus pressant encore d'être agrégé dans la nomenclature des nations civilisées. Ce besoin doit parler plus haut que les passions.

L'exaltation des présomptions nouvelles ne peut faire taire les anciens souvenirs. Les noirs

d'Haïti ont été parfois trop Français pour avoir oublié que la France fut la première parmi les nations qui leur accorda les droits de la famille humaine. Malgré tous les efforts de la haine, ces souvenirs doivent réveiller quelques bons sentimens, et les jeunes Haïtiens, chez lesquels l'éducation a développé les facultés généreuses de l'ame, ne sauraient jamais se résoudre à haïr cordialement la France. Les ressentimens qu'on cherchera en vain à leur inculquer ne seront jamais assez aveugles pour leur faire confondre les torts de quelques individus avec l'universalité des citoyens de la France ancienne et nouvelle. Cette universalité compâtit dans tous les tems au sort des malheureux esclaves et appela toujours de ses vœux et de ses actes l'émancipation du genre humain.

Aucun gouvernement régulier dans le monde ne peut reconnaître les gouvernemens actuels d'Haïti sans blesser à notre égard les lois de la neutralité, et sans violer la morale dans toutes les lois divines et humaines; car il ne s'agit pas ici d'une simple réclamation de suzeraineté de notre part, c'est une masse de plusieurs milliards de biens qui nous a été enlevée, et dont nous nous bornons à réclamer une faible indemnité. Il est tems, pour la gloire de l'Europe,

qu'elle accorde enfin quelque chose aux intérêts de la France.

Que les Haïtiens calculent donc froidement que nous restons maîtres de leur existence légale ; qu'ils calculent aussi les suites de l'interdiction universelle où le passé, le présent et l'avenir nous laissent la faculté de les placer, et le véritable sentiment de leur position leur fera facilement comprendre la nécessité pour eux de traiter.

C'est aux lumières de notre diplomatie qu'il appartient de leur tracer la conduite qu'ils ont à tenir pour arriver à ce traité. De part et d'autre il faut y apporter beaucoup de franchise et peu de souvenirs ; ce sont des intérêts nouveaux qu'il faut créer, et c'est dans ces intérêts qu'il faut placer les espérances communes de la France et d'Haïti. C'est encore à nos conseils qu'il appartient de développer aux nouveaux gouvernemens noirs les avantages incalculables que leur procurerait notre reconnaissance légale. Il faut leur représenter que de cette reconnaissance naîtrait celle du reste de l'Europe, d'où viendrait la confiance qui donne le crédit, et le crédit qui apporte les capitaux et les arts avec lesquels des peuples placés comme ceux d'Haïti peuvent bientôt centupler les forces

de leur existence ; il faut enfin bien leur expliquer que, loin de regretter et de jalouser tant de prospérité, nous plaçons désormais en elle nos propres espérances.

Mais si nous épuisions en vain nos offres généreuses, si nous trouvions des hommes insensibles à nos sacrifices, et si les Haïtiens restaient sourds à nos propositions, il faudrait faire ressortir nos droits au tribunal de l'opinion européenne, lui bien représenter qu'il n'est pas question d'une simple réclamation de juridiction politique, mais d'une réclamation qui a pour objet d'indemniser dix mille familles dont les Haïtiens ont usurpé le patrimoine. En évoquant l'intervention des grands souverains qui dans les derniers tems se sont établis les régulateurs des droits des nations, il faudrait provoquer un anathême général sur les appuis clandestins accordés à Haïti, et cet anathême serait prononcé, s'il existe réellement un traité d'union entre les grands souverains pour maintenir les droits réciproques des nations selon les règles de la justice et de l'équité. Voilà, dit-on, le but de la sainte alliance, et non celui de l'asservissement des peuples, comme des esprits inquiets paraissent ou le craindre ou le désirer.

Après avoir obtenu des puissances de l'Europe la déclaration unanime *qu'il ne saurait plus y avoir désormais d'appui clandestin pour les gouvernemens d'Haïti*, il faudrait, avant de tirer l'épée, déclarer aussi de notre côté *que jamais nous ne ferons la guerre pour enlever aux Haïtiens leurs droits politiques*. Ces deux déclarations bien connues, il ne nous resterait plus qu'à remettre nos droits dans les mains de la Providence et dans le courage de nos enfans.

La déclaration des puissances européennes et la nôtre, suivies d'un blocus rigoureux et de quelques opérations militaires dont il n'est pas dans les moyens d'Haïti d'empêcher la réussite, parce qu'il y a des choses positives à la guerre, feraient incessamment comprendre aux chefs actuels qu'il vaut mieux céder une partie des biens qu'ils ont usurpés, que de s'exposer par la chance des événemens à vagabonder et à tout perdre.

Les côtes du royaume et de la république, par leur gisement, sont vulnérables sur tant de points, que la défensive est presque nulle pour parer les coups nombreux dont on peut les assaillir. A Dieu ne plaise que nous soyons réduits à en faire la triste épreuve ! les hommes

d'Haïti auraient bientôt alors à regretter leur présomption, car, militairement parlant, il est exactement vrai qu'avec des vaisseaux intrépides on peut opérer à volonté sur toutes les côtes du Nord, de l'Ouest et du Sud, depuis la pointe de la Grange jusqu'au cap Dalmarie.

Les forces qui désoleraient le matin les côtes du royaume, pourraient le soir même venir désoler celles de la république : il n'y a que quelques heures de trajet du Môle-Saint-Nicolas à la baie de Jéremie.

La guerre que nous aurions à faire ne ressemblerait en rien à celle que nous fîmes il y a dix ans. Nous voulions alors conserver, et nous présentions partout une faible défensive. Aujourd'hui, nous serions toujours offensifs, car nous ne tiendrions plus au sol. Le système d'incendie, par lequel les noirs nous combattirent alors avec succès, retourné maintenant contre eux, ferait le désespoir et la mort de leur corps politique naissant. Nous leur détruirions plus dans un jour qu'ils ne pourraient rétablir dans un an. Ce sont des considérations plutôt que des menaces que je soumets aux Haïtiens eux-mêmes.

Dans l'ébauche d'un si grand plan, il me paraît pour le moment superflu de traiter les détails.

CHRISTOPHE, dont on a fait voir à Londres les épaulettes et les uniformes brodés en diamans, qui depuis plus de quinze ans se fait servir en vaisselle plate, et qui épuise tout ce que l'art a créé d'ingénieux pour ajouter par le luxe aux douceurs de la vie, se résignera peut-être plus aisément qu'on ne pense à accorder les indemnités dont foncièrement son ancienne droiture reconnaîtra la justice. Si les premières opérations du blocus privent la partie civilisée de la population des objets d'importation et de consommation dont elle a pris l'habitude, et si des débarquemens partiels, faits avec intelligence, portent la destruction dans leurs propriétés adolescentes, on verra bientôt des dissentions intérieures menacer l'autorité des chefs, et les faire trembler peut-être pour leur propre existence.

Boyer, malgré la confiance qu'il a dans son courage, se rappellera avec effroi que le système de TOUSSAINT-LOUVERTURE et de DESSALINES était d'anéantir sa couleur. Il est impossible qu'il ne frémisse pas quand il compte les noirs, et quand il reporte ses souvenirs vers la fin de la guerre du Sud, qui menaça d'extermination ses semblables. En dépit, néanmoins, de ces tristes souvenirs, il est probable

que si, pour donner aux gouvernemens d'Haïti le sentiment de leur position précaire, nous en étions réduits à ouvrir les négociations par les armes, *Boyer* se montrerait d'autant plus inflexible qu'il aurait plus de ménagemens à garder; il n'oserait jamais traiter qu'à l'imitation de CHRISTOPHE, dont les démarches n'exciteront jamais la défiance des noirs.

L'opération qui devrait précéder le blocus, si nous étions dans la pénible nécessité de l'entreprendre, serait la destruction totale des moyens nautiques que se sont créés les gouvernemens d'Haïti. Un intérêt commun porte tous les gouvernemens qui ont des possessions aux Antilles, et particulièrement les cabinets de Londres et de Madrid, sinon à nous aider, du moins à faire des vœux pour la réussite de cette première entreprise.

Toutes les fois que TOUSSAINT-LOUVERTURE voulait obtenir des complaisances de la politique anglaise, il faisait dire au gouverneur de la Jamaïque : *Que le gouverneur noir de Saint-Domingue savait qu'il n'y a qu'une nuit de traversée de la pointe des Irois aux terres de la Jamaïque, et qu'il avait assez de troupes noires pour en abandonner quelques centaines aux vents et aux courans, afin d'aller prêter*

secours aux noirs de la montagne bleue. (C'est le morne de la Jamaïque où se réfugient les marrons).

Ces menaces obtinrent dans le tems trop de concessions pour ne pas être restées présentes à la pensée des noirs qui les entendirent.

L'épée de Damoclès tenait au moins à un fil; celle qui menace la prospérité de Cubes et de la Jamaïque ne tient encore qu'au caprice et à l'humeur d'un chef d'Haïti.

Les affranchis de Saint-Domingue ont assez brûlé pour savoir tous que l'un d'eux suffit pour porter la ruine et la désolation dans les campagnes des Antilles. Ils savent tous, aussi, que pour incendier de fond en comble les champs de cannes à sucre il suffit, lorsque les cannes sont mûres, d'y mettre le feu du côté de la mer, quand le vent vient du large, et du côté opposé, quand il vient de terre; ils savent enfin tous aussi que presque chaque jour la brise souffle alternativement du large et de terre, et quand elle souffle de terre, elle souffle à-la-fois vers la mer sur tous les points du compas.

Ainsi donc, la fin du procès qui existe entre la France et Haïti touche à-la-fois et la morale européenne et les intérêts des gouvernemens qui ont des colonies aux Antilles.

L'Angleterre sait mieux que personne tout ce que nous avons perdu, et n'a plus de motif pour s'opposer à nos démarches, à moins qu'elle ne veuille laisser peser sur elle les imputations que lui firent, il y a quinze ans, tous les publicistes de l'Europe, lorsqu'ils la virent fournir des armes et des munitions aux révoltés de Saint-Domingue. Ces publicistes supposaient alors qu'en puissance rivale et jalouse de la France, de l'Espagne et des Etats-Unis, elle n'attendait que le moment où ses sucreries de l'Inde auraient acquis assez d'étendue pour laisser infester les mers d'Amérique par les noirs d'Haïti, afin d'assurer à son commerce des grandes Indes une faveur d'autant plus exclusive que le prix de la main-d'œuvre, dans l'Inde, n'est rien comparativement à celui de la main-d'œuvre dans les Antilles, dont les productions auraient encore contre elles de ne pouvoir plus s'écouler avec sûreté. Si l'Angleterre le décidait ainsi, il faudrait oublier Saint-Domingue; car ce serait folie que de penser à des tentatives ruineuses qui le seraient bien plus aujourd'hui pour nous qu'elles ne le furent au tems de nos prospérités. Mais si les droits de la morale, de la justice et de l'humanité ne sont pas entièrement effacés du code politique de

la Grande-Bretagne, si son gouvernement partage réellement les sentimens généreux qui honorent souvent individuellement les Anglais, il interviendra avec le reste de l'Europe pour appuyer nos justes réclamations, et se prêtera à l'admission des noirs dans la nomenclature des peuples civilisés.

Cette admission est une conception philantropique qui honorerait notre siècle en présentant à l'étonnement de la postérité un événement extraordinaire de plus.

Les gouvernemens de Venezuela, de Buenos-Ayres et du Chili ne sont pas à beaucoup près aussi avancés en civilisation, en organisation intérieure et en puissance positive, que les gouvernemens d'Haïti ; ils excitent cependant plus d'attention. Quelle en est la véritable cause ? c'est que leur population a notre couleur, et que de vieux préjugés ou de justes ressentimens repoussent celle des Haïtiens. La raison doit se taire devant les préjugés ; il lui sied mal de disputer avec eux ; mais elle peut parler aux ressentimens personnels, et j'en fournis la preuve moi-même.

Aucune victime des événemens de Saint-Domingue n'a déploré plus que moi les pertes

qu'elle y a faites. Le destin de mon malheureux frère, égorgé par les noirs, a long-tems troublé ma raison, mais l'image de ce que la nature avait créé de plus pur, l'image même de mon frère ne saurait s'irriter d'une pensée que je retrouve digne de sa belle ame. Les intérêts de la France se présentent ici avec ceux de l'humanité, il faut faire abstraction de nos sentimens douloureux et souscrire à l'arrangement qui peut être utile à la patrie.

Sans doute nous avons à faire de grands sacrifices; mais en jetant les yeux sur le passé, la résignation naîtra de l'énumération même de nos pertes.

C'est mal-à-propos qu'on a rapporté à des défauts de prévoyance particulière ou de connaissances locales les ravages que firent les maladies sur l'expédition du capitaine-général Leclerc; il est constant et malheureusement démontré qu'une première année de séjour dans les Indes occidentales a toujours vu périr les deux tiers des troupes qui y ont tenu la campagne.

Il faut avoir été calciné par le soleil des Antilles pour se faire une idée des fatigues et des privations que la guerre entraîne à sa suite à Saint-Domingue.

Dans les marches où l'on manque d'eau, les hommes et les animaux tombent souvent frappés d'apoplexie. Je les ai vus parfois se disputer une boue humide que des matières animales en dissolution coloraient d'un arc-en-ciel infect, et j'avoue même que dans quelques occasions ma raison n'a pu résister au besoin de mes lèvres brûlantes.

L'armée du capitaine-général Leclerc aurait éprouvé de bien plus grandes privations, si elle n'avait eu à la tête de son administration et de celle de la colonie le préfet colonial Daure, ancien ordonnateur en chef de l'armée de l'Orient, qui, plein de jeunesse et de talens, était accoutumé à vaincre les obstacles. L'activité de cet administrateur habile fit quelquefois arriver l'abondance sur les mornes de Saint-Domingue, comme il avait su la traîner dans les déserts de l'Egypte et de la Syrie.

Quelque infructueux qu'aient été les soins des officiers de santé employés à l'expédition du général Leclerc contre les ravages de la fièvre jaune, l'histoire n'en doit pas moins signaler l'héroïsme de leur conduite généreuse. S'il est beau de braver la mort pour la patrie, il est sublime de l'affronter à tout moment avec résignation et de la trouver en cher-

chant à conserver la vie à d'autres hommes.

Au milieu des fléaux qui moissonnèrent alors plus de sept cents officiers de santé, le dévouement de ceux qui survécurent ne se démentit jamais. Privés des ressources nécessaires à leur art, ils ne se rebutèrent point; on les vit souvent porter à leurs malades des consolations, et lorsque l'effroi chassait les infirmiers, on les vit encore se résigner au charitable emploi d'en servir eux-mêmes.

Je me rappelle que la reconnaissance de l'armée désigna dans le tems à celle du gouvernement les services des docteurs Peyre, Albert, Hugonin, Arrault, Monnier, Décourt, Renatti et d'une foule d'autres dont les noms comme bienfaiteurs de l'humanité devraient être conservés sur nos tablettes historiques.

Après les sacrifices en tout genre que la guerre a consommés, il n'appartient pas à nous, témoins et victimes, de dissimuler à la patrie aucun des renseignemens qui peuvent lui être utiles; il est même de notre devoir de ne rien cacher des pertes que nous fîmes au tems de nos prospérités.

Les tableaux suivans parlent plus haut que toutes les assertions.

Digitized by Google

Etat général des int-Domingue, sous le gouvernement du

ESC sur lesquels ps.		Dates de leur débarquement dans la colonie.	Nombre des hommes introduits portant fusils.
Flotte de Brest, franco-espagnole amiral Villaret-Joyeu	. . . . .	14 pluviôse an 10.	6,600
Escadre de l'Orient	. . . . .	14 pluviôse an 10.	900
Escadre de Rochefo contre-amiral La Touche-Tréville	. . . . .	16 pluviôse an 10.	3,000
Escadre de Toulon contre-amiral Gantheaume.	. . . . .	25 pluviôse an 10.	4,200
Escadre de Cadix contre-amiral Lino	. . . . .	28 pluviôse an 10.	2,400
2e escadre de Brest.	. . . . .	8 germinal an 10.	1,400
Escadre du Havre.	. . . . .	8 germinal an 10.	1,500
Division hollandais contre-amiral Hartzin	. . . . .	13 germinal an 10.	1,600
Les vaisseaux *le Pela*	aire. . .	prairial an 10.	1,600
le Form	. . . . .	13 thermidor an 10.	1,400
l'Intrep	. . . . .	24 thermidor an 10.	700
Convois du lougre *le*	. . . .	24 thermidor an 10.	2,000
du brick *le*	. . . .	24 fructidor an 10.	2,570
Le transport *l'Egypti*	. . . .	1er jour complémentaire.	512
le Prud	. . . .	3e jour complémentaire.	227
le Jeune	. . . .	29 vendémiaire an 11.	522
Sur la totalité des es	pes de	à diverses époques.	4,000
			35,131

Digitized by Google

Qu'existe-t-il aujourd'hui de ces forces de terre et de mer? des débris, et rien que de faibles débris! les choses et les hommes ont également disparu! la guerre a emporté les hommes avec voracité; les coups de la politique, quoique plus lents, n'en ont pas moins été destructifs pour les choses: elles ont été atteintes à la paix par la haine implacable qui n'avait pu les réduire pendant la guerre.

Des trente-cinq mille cent trente et un hommes portés dans l'état ci-dessus, plus de vingt-cinq mille avaient devancé dans la tombe le capitaine-général Leclerc; il n'existait à sa mort que deux mille deux cents combattans; environ sept mille cinq cents malades encombraient alors les hôpitaux.

Ces débris et vingt mille autres victimes arrivées à Saint-Domingue dans les treize derniers mois de notre domination agonisante, ainsi que l'infortunée population créole, ont péri après la mort du général Leclerc, dans des proportions plus déplorables encore que celles que présente le lugubre tableau suivant:

Etat des pertes faites à Saint-Domingue pendant le commandement du capitaine-général Leclerc, dans l'espace de neuf mois.

Habitans de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint-Louverture. 5,000

Officiers-généraux, d'état-major, de corps ou isolés morts dans les combats ou de maladie	1,500
Officiers de santé morts de maladie.	750
Soldats tués à la guerre	5,000
Soldats morts de maladie.	20,651
Marins militaires morts dans les combats ou de maladie.	8,000
Marins du commerce. . . . . *id* . . . . . *id*. . . .	3,000
Employés militaires et civils. *id*. . . . . *id*. . . .	2,000
Hommes isolés accourus dans la colonie pour y faire fortune. . . . . *id*. . . . . *id* . . .	3,000
Habitans morts dans les combats.	800
Habitans morts de maladie ou de fatigue dans le service militaire.	1,800
Noirs et hommes de couleur tués par la guerre. . . .	7,000
Id. *id.* morts de maladie ou de fatigue. . . .	2,000
Id. *id.* noyés ou tués dans des assassinats juridiques.	4,000
Total des hommes perdus par mort violente pendant le commandement du général Leclerc.	62,481

Pour terminer ces souvenirs de deuil, je joins ici l'état nominatif des officiers-généraux des deux armées que la France eut à Saint-Domingue, et qu'une funeste et coupable politique parvint à faire détruire l'une par l'autre.

Armée expéditionnaire de Saint-Domingue.

Le capitaine-général Leclerc, général en chef, mort de la fièvre jaune.

Les généraux de division

Dugua, chef de l'état-major, mort de la fièvre jaune.
Debelle. . . . . *id.*
Hardy. . . . . *id.*
Watrin. . . . . *id.*
Boudet, mort subitement après la bataille de Wagram.
Rochambeau. . . . . tué à la bataille de Leipzig.
Quantin. . . . . mort de maladie en France.
Thouvenot. . . . . *id.*
Clauzel. . . . . en exil.
Desfourneaux . . . . . en retraite.
Dubureaux. . . . . *id.*
Lapoipe. . . . . *id.*
Brunet. . . . . *id.*

Les généraux de brigade

Saint-Martin, commandant en chef l'artillerie de l'armée. . . . . mort de la fièvre jaune.
Pambour. . . . . *id.* . . . . . *id.*
Tholosé, commandant l'arme du génie. . . . . *id.*
Le Doyen, inspecteur en chef aux revues. . . . *id.*
Clément. . . . . *id.*
Dampierre . . . . . *id.*
Deplanque. . . . . *id.*
Jablonoski. . . . . *id.*
Von der Weid. . . . . *id.*
Mayer. . . . . *id*
Darbois. . . . . *id.*
Léveillé. . . . . *id.*
Lavalette, mort naufragé en se rendant à Santo-Domingo.
Noailles, tué à l'abordage d'un bâtiment anglais.
Ferrand s'est tué sur le champ de bataille en voyant les milices espagnoles entrer en défection.
Salme. . . . . tué en Catalogne.
Fressinet. . . . . en exil.
Humbert. . . . . errant en Amérique.

Les généraux de brigade

Rigaud. . . . . errant en Amérique.
Dutrui. . . . . en retraite.
Devaux. . . . . *id.*
Kerversau. . . . . *id.*
Dubarquier. . . . . *id.*
Sarrazin. . . . . *id.*
Boyer, lieutenant-général. . . . . en non activité.
D'Hénin. . . . . *id.*
Pamphile de Lacroix. . . . . *id.*
Claparède, lieutenant-général. . . . . employé.

Armée coloniale de Saint-Domingue.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, général en chef, mort de maladie en France.
DESSALINES. . . . . tué par les ordres de Pétion.
Clervaux. . . . . mort de la fièvre jaune.
VERNET. . . . . *id.*
MAUREPAS. . . . . précipité arbitrairement dans les flots.
CHARLES BELAIR. . . . . fusillé juridiquement.
PAUL LOUVERTURE. . . . . tué par les ordres de DESSALINES.
LAPLUME. . . . . mort de maladie en France.
Agé, chef de l'état-major-général. . . en retraite en France.
Pajeot, lieutenant-général. . . . . en non activité en France.
CHRISTOPHE. . . . . roi d'Haïti.

Ainsi, au 1er janvier 1819, sur quarante-deux officiers-généraux qui ont fait partie de l'armée expéditionnaire, vingt-cinq ont péri de mort violente, ou avant le terme de l'existence ordinaire; quatre languissent hors du sol de la patrie; dix à l'automne de la vie ont été frappés

de nullité par la retraite ; trois végètent en non activité ; un seul jouit des faveurs du rang qu'il a atteint.

Sur onze officiers-généraux qui composaient l'armée coloniale, huit ont péri misérablement, un a obtenu sa retraite, un autre ses demi-traitemens ; enfin le onzième a usurpé la couronne d'Haïti.

Quelque sombre que soit le tableau du destin de ces officiers-généraux, ce tableau est encore brillant comparativement à celui des subalternes. Qu'ont-ils trouvé pour prix de leur dévouement à la patrie ? la mort ou la misère. Hommes de toutes les nations, de tous les états et de toutes les opinions, qui avez tant jalousé la carrière des armes françaises, calculez et méditez !

FIN.

1986

TABLE
DES MATIÈRES.

SECOND VOLUME.

CHAPITRE ONZIÈME. — *De la page* 1 *à la page* 32.

Motifs de la prise de possession de la partie espagnole, *pages* 1—5. Arrivée du général Agé à Santo-Domingo; renvoi de cet officier; rétraction de l'agent Roume; son arrestation et son départ de la colonie, 5—7. Lettre de TOUSSAINT-LOUVERTURE en forme de manifeste; réponse du gouverneur don Garcia, 7—13. Invasion de la partie espagnole; entrée triomphale des noirs à Santo-Domingo, 14—18. Réunion de tout le territoire de Saint-Domingue sous l'autorité du chef des noirs; prospérité, 19—20. Enthousiasme général pour TOUSSAINT-LOUVERTURE; constitution coloniale; opposition de quelques Français; leurs observations, 21—23. Dernière mission en France du chef de brigade Vincent; ses objections au premier consul, 24—32.

CHAPITRE XII. — *De la page* 33 *à la page* 58.

Etat de la colonie après la promulgation de sa constitution; ses produits en l'an 9; budget des dépenses du gouvernement général de Saint-Domingue, *pages* 33—42. Comparaison des dépenses réelles avec les dépenses fictives, 43—44. Propos et apologue de TOUSSAINT-LOUVERTURE; promotions nombreuses; formation de l'armée coloniale en trois divisions, 45—46. Détails sur les généraux DESSALINES et MOYSE; insurrection des ateliers du Limbé; jugement et exécution du général MOYSE, 45—50. Résignation extraordinaire des noirs aux ordres de TOUSSAINT-LOUVERTURE; ses plaintes relativement au silence du premier consul; ses inquiétudes;

Digitized by Google

ses proclamations, 51—53. Renvoi de ses agens de la Jamaïque; rappel du Cap de l'agent britannique; envoi en France d'un habitant du Port-au-Prince; particularité sur cette mission, 54—58.

CHAPITRE XIII. — *De la page* 59 *à la page* 88.

Activité dans les chantiers maritimes; instructions secrètes sur l'expédition de Saint-Domingue; méprises des rédacteurs de ces instructions; attitude défiante des noirs, *pages* 59—61. Fausses dispositions maritimes; ralliement général de l'expédition du capitaine-général Leclerc au cap Samana, 62—64. Situation de l'armée de TOUSSAINT-LOUVERTURE, 65—66. Dislocation de la flotte; discussion entre le capitaine-général et l'amiral; envoi de l'aide-de-camp Lebrun au Cap; sa réception par les noirs; conduite du général CHRISTOPHE, 67—76. Lettre du capitaine-général Leclerc; proclamation du premier consul, 76—81. Inauguration de la guerre; conduite courageuse du maire du Cap; second incendie de cette ville, 82—88.

CHAPITRE XIV. — *De la page* 89 *à la page* 118.

Arrivée de la division Boudet dans la rade du Port-au-Prince; débarquement au Lamentin; harangue remarquable du général Boudet; occupation du fort Bizoton; attaque et prise du Port-au-Prince, *pages* 89—98. Issue heureuse de l'enlèvement de cette ville; soumission du général LAPLUME, commandant le département du Sud, 98—103. Insinuations dangereuses de DESSALINES; démarche de la population de Jacmel; faiblesse humaine, 104—108. Envoi d'une brigade de la division Boudet dans le Sud; soumission du général *Clervaux*; efforts généreux des habitans de Santo-Domingo; remise de cette ville au général Kerversau par le général PAUL LOUVERTURE, 109—112. Considérations militaires; lettre du premier consul à TOUSSAINT-LOUVERTURE, 112—118.

CHAPITRE XV. — *De la page* 119 *à la page* 147.

Première entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec ses en-

fans; enfouissement de ses trésors dans les mornes du Cahos; sa lettre au général Leclerc, *pages* 119—124. — Seconde entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec ses enfans; son obstination; sa mise hors la loi, 124—130. Marche offensive des divisions Desfourneaux, Hardy et Rochambeau; défense vigoureuse du général MAUREPAS, 130—132. Revers de TOUSSAINT-LOUVERTURE sur plusieurs points; sa défaite à la Ravine-à-Couleuvre, 133—134. Attaque combinée sur MAUREPAS par les divisions Debelle, Hardy et Desfourneaux; sa soumission inattendue, 135—136. Mesures de défense par TOUSSAINT-LOUVERTURE, 136—141. Entrée d'un détachement de la division Boudet à Saint-Marc; incendie de cette ville par DESSALINES; situation critique du Port-au-Prince; attaque et défaite de la 8e demi-brigade coloniale; conduite généreuse et patriotique du contre-amiral Latouche-Tréville, 141—147.

CHAPITRE XVI. — *De la page* 147 *à la page* 176.

Retour des fléaux de l'insurrection dans les plaines du Nord; Expéditions dans les Cahos des divisions Hardy et Rochambeau; marche sur l'Artibonite de la division Debelle; première attaque de la Crête-à-Pierrot, *pages* 147—150. Marche de la division Boudet au secours de la division Debelle; prise de la position du Trianon et du Mirebalais; champ de carnage des Verrettes; désertion d'un officier des gardes à cheval de TOUSSAINT-LOUVERTURE, 151—157. Passage de l'Artibonite par la division Boudet; seconde attaque de la Crête-à-Pierrot par les divisions Boudet et Dugua, 158—162. Investissement de ce fort par les divisions Boudet, Hardy et Rochambeau; troisième tentative infructueuse et meurtrière sur une redoute avancée; sortie et retraite de la garnison assiégée, 162—170. Nouveaux efforts de TOUSSAINT-LOUVERTURE contre les divisions Desfourneaux, Hardy et Rochambeau, 171—172. Mouvement de la division Boudet sur les Matheux; aspect de ce quartier; rentrée de la division Boudet au Port-au-Prince, 172—176.

CHAPITRE XVII. — *De la page* 177 *à la page* 211.

Dispersion des nouveaux révoltés du Nord; soumission de

CHRISTOPHE et de DESSALINES, *pages* 177—180. Entrevue de TOUSSAINT-LOUVERTURE avec les parlementaires de la division Boudet; sa lettre au capitaine-général Leclerc; sa part aux massacres des blancs; ses propositions de soumission; réponse et motifs d'acceptation du général Leclerc, 180—186; envoi du général Boudet à la Guadeloupe; mesure impolitique de son remplacement; arrivée au Port-au-Prince et déportation du général *Rigaud*; effet pénible de cette déportation sur les hommes de couleur, 187—191. Observations sur la présence de DESSALINES et de TOUSSAINT-LOUVERTURE au Cap; demande de secours en munitions de bouche aux gouvernemens étrangers; difficultés dans l'emploi des troupes coloniales, 191—196. Lueurs d'espérance; irruption de la fièvre jaune et du mal de Siam, 197—198. Correspondance secrète de TOUSSAINT-LOUVERTURE; détails sur son arrestation et son renvoi de la colonie; sa mort; considérations générales sur sa vie, 198—208. Dissimulation des noirs; nécessité de leur désarmement; difficulté de cette mesure; temporisation, 208—211.

CHAPITRE XVIII. — *De la page* 212 *à la page* 251.

Nécessité du désarmement; symptômes d'une nouvelle insurrection; désarmement du Sud; abus des exécutions dans l'Ouest; défection de CHARLES BELAIR; son arrestation par DESSALINES; sa fin, *pages* 212—218. Nouveaux insurgens dans le Nord; perte de vingt cinq milliers de poudre; progrès effrayans de l'insurrection et des maladies, 218—225. Opinion du général CHRISTOPHE sur les causes de la nouvelle révolte et sur SANS-SOUCI, 226—228. Inquiétude générale des noirs et des hommes de couleur, 228—232. Propos véhément du général *Clervaux*; sa désertion; attaque du Cap par *Clervaux* et *Pétion*; noyades, 232—238. Désertion de CHRISTOPHE et de DESSALINES et de la majeure partie des noirs; détails sur l'évacuation du Fort-Dauphin, 239—248. Avis infidèle de la marche de *Clervaux* dans le Cibao; tentative du passage du Sanhon par TOUSSAINT BRAVE; nouvelle attaque du Cap par *Clervaux* et CHRISTOPHE; établissement des révoltés sous le canon de cette ville; mort du général Leclerc, 248—251.

CHAPITRE XIX. — *De la page* 252 *à la page* 307.

Situation de Saint-Domingue après notre évacuation; DESSALINES au pouvoir ; son couronnement comme empereur ; sa fin, *pages* 252—257. Constitution de la république; nomination de CHRISTOPHE à la présidence ; modification à la constitution ; désunion ; rivalité; guerre entre CHRISTOPHE et *Pétion*; concordat ; organisation des gouvernemens actuels d'Haïti, 257—262. Détails sur CHRISTOPHE, *Pétion* et *Boyer*, 262—265. Situation comparée de leurs gouvernemens, 265—271. Notions générales sur la population ; sa division en trois classes ; 271—276. Etat comparatif des finances ; leurs produits sous l'ancien régime, sous TOUSSAINT-LOUVERTURE et sous les gouvernemens actuels, 276—283. Etat raisonné des armées d'Haïti, 283—290. Organisations territoriales, 290—292. Politique, 293—302. Religion ; mœurs ; police ; aspect des deux Etats, 302—307.

CHAPITRE XX. — *De la page* 308 *à la page* 348.

Observations générales sur le changement de caractère des noirs de Saint-Domingue, *pages* 308—310. Cause raisonnée du dévouement des subalternes; dignité des chefs dans l'exercice du pouvoir, 310—312. Désastres comparés de Saint-Domingue et de la Russie, 312—313. Suites mortelles de l'inconstance du climat des Antilles; confiance des noirs, 313—316. Réflexions du soi-disant baron de *Vastey*, 316—322. Droit des gens dans les aliénations; offre d'abandon de nos anciens droits ; communauté des intérêts dans cette transaction, 322—338. Privations dans la guerre des colonies; état général des forces de terre et de mer de l'armée expéditionnaire, 338—340. Perte en hommes dans l'espace de neuf mois ; destin des officiers-généraux des deux armées de la France à Saint-Domingue, 341—348.

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

Tome I. — Page 93, ligne 18, *au lieu de* presqu'île du Môle, *lisez* presqu'île du Môle-Saint-Nicolas.

Page 209, ligne 18, *au lieu de* contribué, *lisez* connivé.

Tome II. — Page 204, ligne 16, *au lieu de* étaient, *lisez* était.

Page 206, ligne 11, *au lieu de* où, *lisez* ou.

N. B. Comme on n'a pas toujours mis des majuscules aux mots Nord, Ouest et Sud, on rappelle que ces mots désignent presque toujours les trois anciennes provinces ou départemens de Saint-Domingue.

611 986

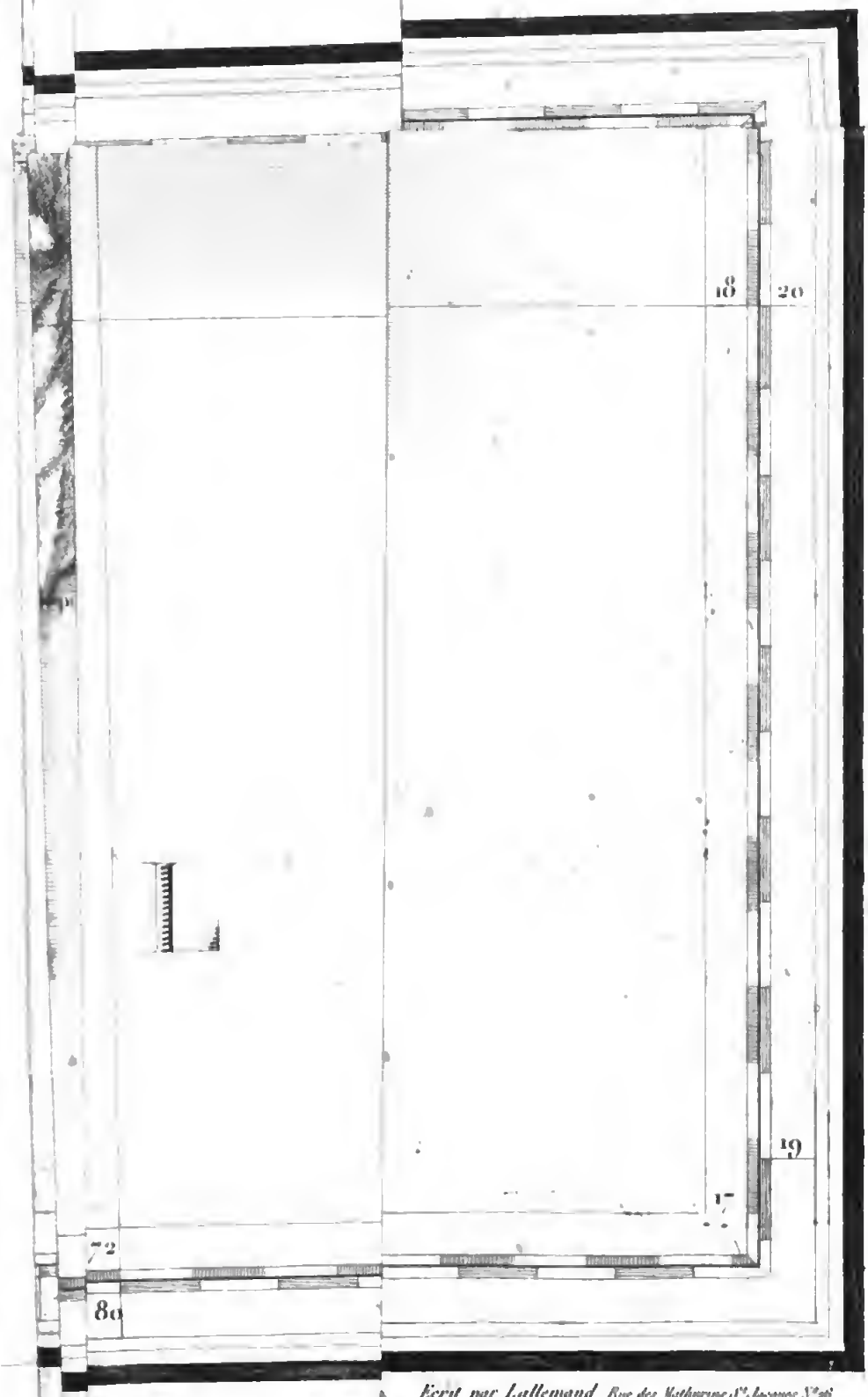

Ecrit par Lallemand Rue des Mathurins St Jacques N°26

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google